

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

Barclays Bank Ireland PLC

Société de droit irlandais

Siège social : One Molesworth Street, Dublin 2, Irlande, D02 RF29

Immatriculation en Irlande sous le n° 396330

Succursale en France : **BARCLAYS BANK Ireland PLC**

Siège : 34/36 Avenue De Friedland 75008 PARIS

842 837 080 R.C.S. PARIS

Comptes annuels au 31 décembre 2025**Rapport du Commissaire aux comptes indépendant à l'attention du membre de Barclays Bank Ireland PLC****Avis sur le Rapport d'audit des états financiers**

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de Barclays Bank Ireland PLC (« la Société » et de ses entreprises consolidées (« le Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 figurant aux pages 218 à 293 du paquet de déclarations bbi-2025-12-31-0-en.xbri, qui comprend le compte de résultat consolidé et celui de la société, l'état du résultat global consolidé et celui de la société, le bilan consolidé et celui de la société, l'état consolidé des variations des capitaux propres et celui de la société, le tableau des flux de trésorerie consolidés et celui de la société ainsi que les notes y afférentes, y compris les principales méthodes comptables présentées à la note 1.4 et comme décrit dans chacune des notes annexes sous-jacentes. Certains d'entre eux sont intégrés aux états financiers par renvoi et sont identifiés comme audités.

Le cadre d'information financière appliqué pour la préparation est le droit irlandais qui, en ce qui concerne les états financiers du Groupe, comprend notamment le Règlement délégué 2019/815 de la Commission concernant le format électronique unique de déclaration (ESEF) et les normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union européenne et, en ce qui concerne les états financiers de la société, est appliqué conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés de 2014.

Selon nous :

- les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe et de la Société au 31 décembre 2025 ainsi que du résultat de l'exercice du Groupe clos à cette date ;
- les états financiers du Groupe ont été correctement préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne ;
- les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux IFRS adoptées par l'Union européenne, telles qu'appliquées conformément à la Loi sur les sociétés de 2014 ; et
- les états financiers du Groupe et de la Société ont été correctement préparés conformément aux exigences de la Loi sur les sociétés de 2014 et, en ce qui concerne les états financiers du Groupe, à l'article 4 du règlement IAS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (Irlande) (« ISA (Irlande) ») et à la législation en vigueur. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail à la section Responsabilités du commissaire aux comptes de notre rapport. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et adéquats pour fonder notre opinion. Notre opinion d'audit est conforme à notre rapport au Comité d'audit.

Nous avons été désignés commissaires aux comptes par les administrateurs le 24 avril 2017. La période d'engagement totale sans interruption porte sur les neuf exercices financiers clos le 31 décembre 2025. Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités déontologiques en vertu des exigences de conduite éthique en Irlande et demeurons indépendants du Groupe conformément à ces exigences, y compris la norme éthique émise par l'Irish Auditing and Accounting Supervisory Authority (« IAASA »), telle qu'elle s'applique aux entités d'intérêt public. Aucun service interdit au sens de cette norme, en dehors de cette norme, n'a été fourni.

Conclusions relatives à la continuité de l'exploitation

Dans le cadre de notre audit des états financiers, nous avons conclu que l'utilisation par les administrateurs de la méthode comptable fondée sur le principe de la continuité de l'exploitation pour la préparation des états financiers était adéquate. Notre évaluation de l'appréciation par les administrateurs de la capacité du Groupe et de la Société à poursuivre l'application de la convention comptable de continuité de l'exploitation s'est appuyée sur les éléments suivants :

• Nous avons mis à profit les informations dont nous disposons sur le Groupe et la Société et notre connaissance du secteur des services financiers et de l'environnement économique général pour identifier les risques inhérents au modèle économique et analyser la manière dont ces risques pouvaient affecter les ressources financières du Groupe et de la Société ou sa capacité à poursuivre ses activités pendant la période de continuité de l'exploitation. Les risques que nous avons jugés les plus susceptibles d'affecter négativement les ressources financières disponibles du Groupe et de la Société sur cette période sont les suivants :

– la disponibilité du financement et des liquidités en cas de scénario de stress à l'échelle du marché ; et

– l'impact du ralentissement économique sur les exigences de fonds propres réglementaires.

• Nous avons également examiné si ces risques pouvaient affecter de manière tangible la disponibilité des ressources financières pendant la période de continuité de l'exploitation en comparant les scénarios baissiers graves, mais plausibles, susceptibles de résulter de ces risques individuels et collectifs par rapport au niveau de ressources financières disponibles indiqué par les prévisions financières du Groupe et de la Société.

Sur la base des travaux que nous avons réalisés, nous n'avons pas identifié d'incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles, individuellement ou collectivement, de mettre en doute de manière significative la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date d'autorisation d'émission des états financiers.

Nos responsabilités et les responsabilités des administrateurs en matière de continuité de l'exploitation sont décrites dans les sections pertinentes du présent rapport.

Détecter les irrégularités, y compris la fraude

Nous avons identifié les domaines législatifs et réglementaires dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient un effet significatif sur les états financiers et les risques d'anomalies significatives provenant de fraudes en nous appuyant sur notre connaissance du secteur d'activité de l'entité, de l'environnement réglementaire et d'autres facteurs externes et en nous renseignant auprès des administrateurs. En outre, nous avons accompli les démarches suivantes d'évaluation des risques :

• nous avons posé des questions au Comité d'audit du Conseil d'administration et à la Direction générale au sujet des politiques et procédures du Groupe et de la Société en matière de conformité aux lois et réglementations et de l'identification, l'évaluation et la reddition de comptes sur les litiges et réclamations ainsi que sur leur connaissance de cas de non-conformité ou de litiges ou réclamations ;

• nous avons posé des questions au Comité d'Audit du Conseil d'Administration, à l'Audit interne et à la Direction générale au sujet de la documentation relative aux politiques et procédures générales du Groupe visant à prévenir et à détecter la fraude et avons inspecté la documentation, notamment celle de la fonction d'Audit interne. Nous leur avons posé des questions sur la procédure de « langage d'alerte » du Groupe et leur avons demandé s'ils avaient eu connaissance d'une fraude avérée, suspectée ou présumée ;

• nous avons demandé au Comité d'audit du Conseil d'administration et à l'audit interne quelle était son évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives en raison d'irrégularités, y compris de fraudes ;

• nous avons inspecté les échanges importants du Groupe avec les autorités de réglementation ;

• nous avons lu les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration, du Comité d'audit du Conseil d'administration et des autres comités du Conseil d'administration ; et

• nous avons mis en œuvre des procédures analytiques de planification pour identifier toute relation habituelle ou inattendue.

Nous avons évoqué les lois et réglementations identifiées, les facteurs de risque de fraude et la nécessité de rester vigilants au sein de l'équipe d'audit. L'équipe d'audit du Groupe a notamment communiqué aux Composants les lois et réglementations applicables et tout risque de fraude identifié au niveau du Groupe, et demandé aux équipes d'audit des Composants de signaler à l'équipe d'audit du Groupe tout cas de fraude susceptible de donner lieu à une anomalie significative au niveau du Groupe.

Premièrement, le Groupe est soumis à des lois et réglementations qui affectent directement les états financiers, y compris la législation sur les sociétés, la législation sur l'information financière et la législation fiscale. Nous avons apprécié le degré de conformité à ces lois et réglementations dans le cadre de nos procédures sur les éléments des états financiers y afférents, notamment en évaluant les informations fournies dans les états financiers et en sollicitant, le cas échéant, des justificatifs.

D'autre part, le Groupe est soumis à de nombreux autres lois et règlements dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les montants ou informations figurant dans les états financiers, par exemple en cas d'amende, de litige ou de perte de l'agrément du Groupe. Nous avons identifié les domaines suivants comme étant les plus susceptibles d'avoir une telle incidence : les fonds propres et réserves de liquidités réglementaires, les autres lois et réglementations bancaires, les règles de conduite des clients, le blanchiment d'argent, les listes de sanctions et

la criminalité financière, les réglementations relatives aux abus de marché et certains aspects de la législation des sociétés reconnaissant le caractère financier et réglementé des activités du Groupe.

Les normes d’audit réservent les procédures d’audit requises pour identifier le non-respect de ces lois et règlements non-directs aux enquêtes du Comité d’audit du Conseil et aux hauts dirigeants et à l’inspection de la correspondance réglementaire et juridique, le cas échéant. Ces procédures limitées n’ont pas permis de déceler des cas de non-conformité réels ou présumés.

Nous avons évalué les événements ou situations qui pourraient indiquer une incitation ou une pression à commettre une fraude ou offrir une opportunité de commettre une fraude. Conformément aux normes d’audit, nous avons mis en œuvre des procédures pour faire face au risque de contournement des contrôles par la direction. Dans le cadre de cet audit, nous ne pensons pas qu’il existe de risque de fraude lié à la comptabilisation des produits. Nous avons identifié des risques de fraude concernant la valorisation par le Groupe des instruments financiers détenus à la juste valeur (en particulier les paramètres de valorisation non observables dans les instruments de juste valeur de niveau 3) ainsi que l’existence et l’exactitude de dérivés bilatéraux de gré à gré non confirmés.

De plus amples détails concernant l’évaluation des instruments financiers détenus à leur juste valeur (données d’entrée non observables pour les instruments de juste valeur de niveau 3) sont fournis dans les informations clés relatives aux questions d’audit présentées dans le présent rapport.

En réponse aux risques de fraude, nous avons également mis en œuvre des procédures comprenant :

- l’identification des écritures comptables et autres ajustements à tester pour tous les composants du périmètre sur la base de critères de risque et la comparaison des écritures identifiées avec les pièces justificatives ;
- l’évaluation de l’objet commercial des opérations inhabituelles significatives ;
- l’évaluation des estimations comptables significatives en vue de détecter les biais ; et
- l’appréciation des informations fournies dans les comptes annuels.

Dans la mesure où la Société est réglementée, notre évaluation des risques implique de prendre connaissance du cadre juridique et réglementaire dans lequel la Société opère et de prendre connaissance de l’environnement de contrôle, y compris des procédures mises en œuvre par l’entité pour se conformer aux exigences réglementaires.

En raison des limites inhérentes à l’audit, il existe un risque inévitable que nous n’ayons pas détecté certaines anomalies significatives dans les états financiers, même si nous avons correctement planifié et réalisé notre audit conformément aux normes d’audit. Par exemple, plus le lien entre le non-respect des lois et règlements (irrégularités) et les transactions reflétées dans les états financiers est ténu, moins les procédures intrinsèquement limitées requises par les normes d’audit sont capables de l’identifier. En outre, comme pour tout audit, le risque de non-détection des anomalies demeure en cas de collusion, de falsification, d’omission intentionnelle, de fausse déclaration ou d’écart des contrôles internes. Nous sommes pas responsables de la prévention des non-conformités et ne saurions être tenus de détecter le non-respect de toutes lois et réglementations.

Questions d’audit clés : notre évaluation des risques d’anomalies significatives

Les questions d’audit clés sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, se sont avérées les plus importantes dans le cadre de notre audit des états financiers et comprennent les risques d’anomalies significatives considérés comme les plus importants (que ces anomalies proviennent ou non de fraudes) identifiés par nous, y compris ceux qui ont le plus d’effet sur : la stratégie d’audit globale, l’affectation des ressources à l’audit et l’orientation des efforts de l’équipe de mission. Ces questions, qui ont été abordées dans le contexte de notre audit des états financiers dans leur ensemble, nous ont permis de nous faire une opinion sur ces comptes, et nous n’exprimons pas d’opinion distincte à ce sujet.

Pour parvenir à notre opinion d’audit ci-dessus, les questions d’audit clés, par ordre décroissant d’importance dans le cadre l’audit, étaient les suivantes :

Provisions pour dépréciation sur les prêts et avances évalués au coût amorti, y compris les éléments hors bilan : 109 M€ (2024 : 384 M€). Voir la note 8 « Dépréciation du crédit (charges) / reprise » et à l’analyse des risques aux pages 144 à 185 « Performance du risque de crédit ».

La question d’audit clé	La manière dont la question a été traitée dans notre audit
L’estimation des pertes de crédit attendues (« PCA ») sur les instruments financiers implique l’utilisation d’hypothèses et d’estimations complexes. Les principaux domaines dans lesquels la direction, selon nous, a dû exercer un niveau d’appréciation important et, par conséquent, ceux sur lesquels notre audit s’est particulièrement concentré dans le cadre de l’estimation des PCA par le Groupe sont les suivants :	Nos procédures d’audit comprenaient les points suivants : Evaluation des risques : Nous avons mis en œuvre des procédures détaillées d’évaluation des risques sur l’ensemble des prêts et avances au coût amorti, y compris les éléments hors bilan, dans les états financiers du Groupe. Dans le cadre de ces procédures

• Estimations des modèles ; et • Caractère adéquat des scénarios économiques. Estimations des modèles La modélisation et les hypothèses discrétionnaires sont inhérentes à l'estimation des PCA, ce qui implique la détermination de probabilités de défaut (« PD »), des PCD et des expositions en cas de défaut (« ECD ») ou un substitut adéquat. Les PCA peuvent s'avérer inadéquates si certains modèles ou hypothèses sous-jacents ne sont pas en mesure de prévoir avec précision les défauts ou recouvrements au fil du temps, ne correspondent pas à l'expérience du secteur ou ne reflètent pas le risque de crédit des actifs financiers. Par conséquent, certains modèles et hypothèses des modèles IFRS 9 constituent les principaux facteurs de complexité et d'incertitude dans le calcul des estimations des PCA par le Groupe. Scénarios économiques La norme IFRS 9 impose au Groupe d'évaluer les PCA sur une base prospective impartiale reflétant une série de conditions économiques futures. Un jugement significatif de la direction est appliqué pour déterminer les scénarios économiques prospectifs utilisés comme intrants pour calculer les PCA, les pondérations de probabilité associées aux scénarios et les principales variables économiques qui déterminent les scénarios. Il existe également un niveau élevé de complexité des modèles utilisés pour calculer les pondérations de probabilité. Pour les motifs exposés ci-dessus, l'équipe de mission considère ce point comme un point clé de l'audit.	d'évaluation des risques, nous avons identifié les portefeuilles présentant un risque d'anomalies significatives, y compris ceux résultant d'appréciations significatives sur l'estimation des PCA, que ce soit en raison des intrants, des méthodes ou des hypothèses. Les tests de contrôle : Nous avons effectué des examens de bout en bout pour identifier les principaux systèmes, applications et contrôles utilisés dans les processus PCA. Nous avons évalué la conception et testé la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles manuels, informatiques généraux et applicatifs pertinents sur les systèmes clés utilisés dans le processus PCA. Les principaux aspects de nos tests de contrôle consistaient à évaluer la conception et la mise en œuvre et à tester l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles sur : • l'exhaustivité et l'exactitude des principaux intrants des modèles de dépréciation IFRS 9 ; • l'application des critères de répartition entre les stades ; • la validation, la mise en œuvre et le suivi des modèles ; • la sélection et la mise en œuvre des variables économiques et les contrôles sur la sélection et les probabilités des scénarios économiques ; et • les examens de crédit qui déterminent la notation du risque client sur une population de clients de gros, incluant les dépréciations évaluées une par une. Nos tests de modèles de risque financier : Nous avons fait appel à nos propres spécialistes de la modélisation des risques financiers dans les domaines suivants : • évaluation des méthodologies de dépréciation IFRS 9 du Groupe ; • évaluer le caractère approprié de certaines hypothèses en examinant la méthodologie documentée par la direction pour estimer ces hypothèses et en reproduisant les travaux de la direction conformément à la méthodologie documentée ; nous n'avons donc pas considéré cela comme l'un des risques les plus significatifs dans le cadre de notre audit de l'exercice en cours et ne l'avons pas identifié séparément dans notre rapport de cette année. • inspection du code du modèle, le calcul de certains composants du modèle PCA afin d'évaluer sa cohérence avec la méthodologie de modèle du Groupe ; • l'évaluation d'une sélection de modèles modifiés ou mis à jour au cours de l'année afin de déterminer si les changements (y compris le code du modèle mis à jour) étaient adéquats en évaluant la méthodologie mise à jour du modèle par rapport à la norme comptable applicable ; • l'évaluation et la réalisation, pour une sélection de modèles, d'une nouvelle évaluation du caractère raisonnable des prédictions du modèle en les comparant aux résultats réels et en évaluant les différences qui en découlent ; et • évaluer les résultats du modèle en comparant les résultats de la direction avec ceux obtenus lorsque nous mettions en œuvre les modèles de manière indépendante, parallèlement à un examen du code afin d'évaluer la pertinence de la mise en œuvre du code du modèle par la direction.
	Scénarios économiques : Nous avons sollicité nos propres spécialistes économiques pour nous aider à :

	• évaluer le caractère raisonnable de la méthodologie et des modèles du Groupe afin de déterminer les scénarios économiques retenus et les pondérations de probabilité qui leur sont appliquées ; • procéder à un nouveau calcul des pondérations de probabilité appliquées aux scénarios économiques et obtenir une estimation indépendante des pondérations des scénarios à l'aide de la variable du PIB de l'UE ; • évaluer les variables économiques clés, ce qui nécessitait de comparer des variables économiques clés à des sources externes ; et • évaluer le caractère raisonnable global des prévisions économiques en comparant les prévisions du Groupe au consensus du marché, le cas échéant, ou à nos propres prévisions modélisées. Tests de détail : Les autres aspects importants de nos tests substantiels, en plus de ceux énoncés ci-dessus, ont concerné : • les tests d'échantillons sur les principales données de calcul des PCA pour étayer la documentation et les données de marché, le cas échéant ; et • la sélection d'un échantillon de vérifications de crédit afin d'évaluer le caractère raisonnable des notations de risque des clients en remettant en question les principales appréciations et en examinant les preuves contradictoires qui tendent à les infirmer. Nos résultats : Nous avons constaté que les principales appréciations utilisées par la direction pour déterminer la charge de PCA, la provision comptabilisée et l'utilisation de scénarios économiques étaient raisonnables.
--	---

Evaluation des instruments financiers détenus à la juste valeur - données d'évaluation non observables et complexes dans les instruments de juste valeur de niveau 3 et complexité de tarification associée aux instruments de juste valeur de niveau 2 plus difficiles à évaluer

Instruments de niveau 2* : 55 660 M€ d'actifs ; 50 484 M€ de passifs (2024 : 69 450 M€ d'actifs ; 62 980 M€ de passifs)

Instruments de niveau 3 : 829 M€ d'actifs ; 515 M€ de passifs (2024 : 736 M€ d'actifs ; 233 M€ de passifs)

* La question d'audit clé identifiée porte sur un portefeuille de produits dérivés au sein de ce solde et sur certains ajustements de crédit et de financement apportés aux valorisations des dérivés, que nous avons jugés plus difficiles à valoriser.

Voir la note 16 « Juste valeur des instruments financiers ».

La question d'audit clé	La manière dont la question a été traitée dans notre audit
Valorisation subjective La juste valeur des instruments financiers du Groupe est déterminée par l'application de techniques de valorisation qui peuvent obliger la direction à exercer un niveau d'appréciation important en ce qui concerne le choix des méthodes et modèles de valorisation, les paramètres de valorisation et les ajustements de prix post-modèle, y compris les ajustements de juste valeur (FVA) et les ajustements de crédit et de financement collatéraux (conjointement dénommés XVA). Les instruments financiers de niveau 3 comportent des données de tarification significatives qui ne sont pas observables. Pour ces actifs, la subjectivité inhérente et l'incertitude liée à l'estimation sont élevées. A ce titre, les évaluations des instruments financiers de Niveau 3 sont considérées comme présentant un risque significatif d'anomalies significatives résultant d'erreurs et de fraudes.	Nos procédures incluaient : Evaluation des risques : Nous avons mis en œuvre des procédures d'évaluation des risques granulaires et détaillées sur l'ensemble des soldes des états financiers du Groupe au cours de la période d'audit (c'est-à-dire tous les instruments financiers détenus par le Groupe et la Société mère à la juste valeur). Dans le cadre de ces procédures d'évaluation des risques, nous avons identifié les portefeuilles et intrants de valorisation associés qui présentent un risque d'anomalies significatives, y compris celles résultant d'appréciations significatives sur la valorisation, soit en raison d'intrants non observables, soit en raison de modèles complexes. Nous avons fait appel à des spécialistes de la valorisation dans notre processus d'évaluation des risques. Les tests de contrôle : Ayant assisté aux réunions du comité de valorisation de la direction tout au long de l'année, nous avons observé des discussions et des questions sur les thèmes relatifs à la valorisation, y compris les éléments liés à la valorisation de certains instruments financiers difficiles à valoriser et enregistrés à la juste valeur.

Pour certains instruments financiers de Niveau 2 et certains ajustements de juste valeur, la complexité de l'évaluation se pose également lorsque les techniques de modélisation présentent des limites importantes ou lorsque les acteurs du marché appliquent des méthodes de tarification différentes pour des instruments similaires. Nous avons identifié deux domaines de complexité à cet égard : • un portefeuille de dérivés spécifique avec une complexité de modélisation associée au produit ; et • Certains ajustements de XVA apportés aux valorisations des dérivés non collatéralisés et partiellement collatéralisés. Nous avons déterminé, dans le cadre de notre évaluation des risques, que l'estimation subjective de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 et de niveau 2 plus difficiles à valoriser comme indiqué ci-dessus et certains XVA présentait un degré élevé d'incertitude d'estimation, avec un éventail potentiel de résultats raisonnables supérieur à nos niveaux d'importance pour les états financiers, et représentait éventuellement plusieurs fois ce niveau. Les états financiers (note 16) présentent le niveau de sensibilité dans le portefeuille de niveau 3 estimé par le Groupe. Pour les portefeuilles de niveau 3, les informations sont essentielles pour expliquer les techniques de valorisation, les principales appréciations, les hypothèses et les intrants significatifs. Pour les motifs exposés ci-dessus, l'équipe de mission considère ce point comme un point clé de l'audit.	Nous avons effectué des examens de bout en bout pour identifier les principaux systèmes, applications et contrôles utilisés dans les processus de valorisation. Nous évalué et testé l'efficacité de la conception, de la mise en œuvre et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés utilisés dans les processus de valorisation relatifs à ces portefeuilles spécifiquement. Les principaux aspects de nos tests de contrôle consistaient à évaluer la conception et à tester l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles sur : • la vérification indépendante des prix (VIP), effectuée par une fonction de contrôle, pour les principaux paramètres de prix du marché, y compris le contrôle de l'exhaustivité des positions et des données de valorisation soumises à la VIP ainsi que le contrôle des données non observables qui ne font pas l'objet d'une vérification des prix ; • les FVA, y compris les ajustements de sortie (pour valoriser le portefeuille au prix acheteur ou vendeur) et réserves de défaut des modèles pour faire face aux limites des modèles et aux XVA ; • la validation, l'exhaustivité, la mise en œuvre et l'utilisation de modèles de valorisation significatifs. Cela comprend les contrôles de l'évaluation des limites et des hypothèses du modèle ; et • l'évaluation de l'observabilité d'un produit et de ses intrants non observables. Nouveaux calculs indépendants : Avec l'aide de nos propres spécialistes de la valorisation, nous : • avons réévalué de manière indépendante une sélection d'opérations ; et • avons remis en question le caractère adéquat des modèles et méthodes importants utilisés pour calculer la juste valeur, les expositions au risque et les JVA, y compris en les comparant avec les pratiques du secteur. Recherche de preuves contradictoires : Pour une sélection de différends sur les sûretés identifiés dans le cadre des contrôles de la direction, nous avons remis en question la valorisation de cette dernière lorsque l'on observait des différences importantes de juste valeur avec l'acteur de marché de l'autre côté de l'opération. Nous avons également utilisé les données relatives aux différends sur les sûretés pour identifier les instruments financiers à la juste valeur présentant des différences importantes de juste valeur par rapport aux contreparties de marché et les avons sélectionnés pour les réévaluer de manière indépendante. Contrôle des mouvements : Nous avons contrôlé les revenus des opérations de trading sur les positions de niveau 3 afin d'évaluer si les gains ou pertes significatifs générés étaient conformes aux normes comptables. Comparaison historique : Nous avons procédé à un examen rétrospectif en vérifiant les plus et moins-values significatives sur une sélection de nouveaux instruments financiers à la juste valeur, les sorties de positions et les restructurations tout au long de la période d'audit et déterminé si ces points de données contenaient des éléments de juste valeur non pris en compte dans les méthodologies de valorisation actuelles. Nous avons également vérifié les mouvements d'intrants non observables tout au long de la période afin de contrôler si le gain ou la perte généré était adéquat. Nos résultats : Nous avons constaté que les hypothèses subjectives retenues concernant la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 et les
--	---

techniques de modélisation associées aux instruments financiers de niveau 2 plus difficiles à valoriser étaient raisonnables.

La gestion des accès utilisateurs a un impact potentiel sur l'ensemble des états financiers

La question d'audit clé	La manière dont la question a été traitée dans notre audit
Performance des contrôles Les succursales dans plusieurs pays proposent une large gamme de produits et de services, ce qui donne lieu à une infrastructure informatique vaste et complexe régie par les processus d'information financière et les contrôles internes connexes. Les contrôles de gestion des accès utilisateurs, qui consistent à s'assurer que l'accès au système et les modifications apportées aux systèmes et aux données sont autorisés et appropriés, font partie intégrante de l'environnement informatique. Notre approche d'audit repose sur l'efficacité des contrôles de la direction sur les accès informatiques. Pour les motifs exposés ci-dessus, l'équipe de mission a déterminé que ce point était un point clé de l'audit.	Nos procédures incluait : Les tests de contrôle : Nous avons évalué la conception et la mise en œuvre et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles automatisés qui s'appliquent aux postes importants des états financiers. Nous avons également évalué la conception et la mise en œuvre et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles informatiques généraux de prévention et de détection pertinents en matière de gestion des accès utilisateurs, notamment : • autorisation des droits d'accès pour les nouveaux arrivants ; • suppression des droits d'accès des utilisateurs en temps opportun ; • journalisation et suivi des activités des utilisateurs ; • gestion et suivi des accès utilisateurs privilégiés ; • accès du développeur aux informations sur les transactions et les soldes ; • séparation des tâches ; • recertification des droits d'accès des utilisateurs ; et • limitation d'accès pour apporter des modifications aux systèmes et aux données. Nous avons réévalué le risque associé à ces contrôles sur la base des déficiences de contrôle précédemment identifiées et avons élargi l'échantillonnage lorsque cela s'avérait nécessaire. Nous avons mis en œuvre des procédures pour évaluer si des contrôles de compensation et de détection supplémentaires étaient mis en place au niveau de précision requis pour soutenir notre évaluation du risque d'activités non autorisées et nous avons testé les contrôles de détection mis en place par la direction. Nos procédures d'audit ont révélé des lacunes dans certains contrôles d'accès aux TI sur des systèmes pertinents pour le reporting financier qui étaient similaires à celles détectées au cours de l'exercice précédent. La direction continue de remédier aux lacunes identifiées concernant les activités de surveillance menées par les utilisateurs privilégiés sur les composants de l'infrastructure. Etant donné que certaines de ces lacunes étaient toujours présentes au cours et à la clôture de l'exercice, nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires pour répondre au risque de modification non autorisée des contrôles automatisés en matière de reporting financier, telles qu'une évaluation des contrôles compensatoires mis en œuvre et exploités par la direction au cours de la période. Nous avons mis en œuvre des procédures pour évaluer si des contrôles de compensation et de détection supplémentaires étaient mis en place au niveau de précision requis pour soutenir notre évaluation du risque d'activités non autorisées et nous avons testé les contrôles de détection mis en place par la direction. Nos résultats :

	Nos tests n'ont pas révélé l'existence d'accès d'utilisateurs non autorisés relatifs au reporting financier, qui nous aurait obligés à élargir considérablement l'étendue de nos tests détaillés prévus.
--	--

Notre application des niveaux de matérialité et vue d'ensemble du périmètre de notre audit

Niveaux de matérialité

Le seuil de matérialité pour les états financiers consolidés et individuels a été fixé à 40 M€ (2024 : 35 M€), tel que déterminé par référence à l'actif net du Groupe (dont il représente 0,5 %, contre 0,5 % en 2024).

La matérialité relative pour l'exercice en cours a été déterminée de la manière susmentionnée conformément à celle de l'exercice précédent en raison de la volatilité continue du résultat avant impôt du Groupe alors que le bilan du Groupe est en croissance. Nous considérons que l'actif net est la valeur de référence la plus adéquate car il fournit une mesure plus stable d'une année sur l'autre que le résultat avant impôt. Nous considérons cet indicateur comme étant le plus à même de peser sur les décisions des utilisateurs des états financiers.

En exerçant notre jugement pour déterminer les pourcentages à appliquer aux valeurs de référence, nous avons identifié les facteurs qualitatifs ayant eu l'impact le plus significatif sur notre évaluation de l'importance relative comme étant la structure de propriété du Groupe et de la Société, les montages de dette ainsi que notre compréhension du Groupe et de la Société et de leur environnement.

Nous utilisons la matérialité de la performance pour réduire à un niveau suffisamment faible la probabilité que le cumul des anomalies non corrigées et non détectées dépasse la matérialité globale. En appliquant nos estimations pour déterminer la matérialité relative de la performance, nous avons tenu compte d'un certain nombre de facteurs, notamment le nombre et la valeur des anomalies détectées ainsi que le nombre et la gravité des défaillances dans les activités de contrôle identifiées lors de l'audit des états financiers de l'exercice précédent.

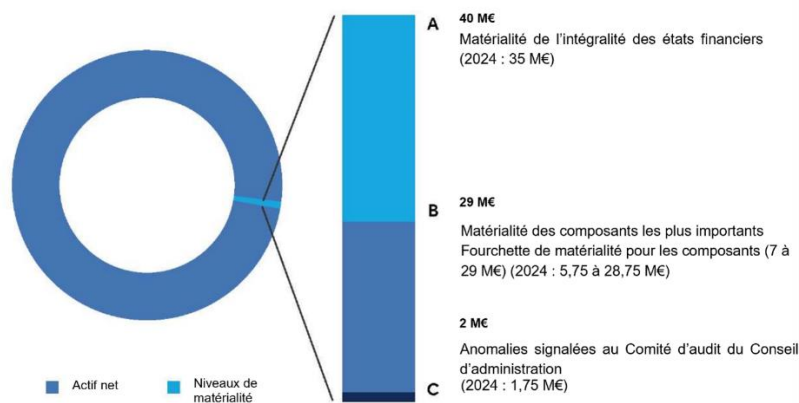
La matérialité de la performance pour l'ensemble des états financiers du Groupe a été fixée à 26 M€ (2024 : 22,75 M€), déterminée par référence à la matérialité (dont elle représente 65 % (2024 : 65 %)).

Nous avons signalé au Comité d'audit du Conseil d'administration toute anomalie identifiée corrigée ou non corrigée supérieure à 2 million d'euros (2024 : 1,75 million d'euros), en plus des autres anomalies identifiées qui justifiaient une déclaration pour des raisons qualitatives.

Le même niveau de matérialité, le même seuil de performance et le même seuil de déclaration ont été appliqués aux états financiers de la Société.

Actif net

7 518 M€ (2024 : 7 394 M€)



Champ d'application - général

Le Groupe est présent sur différents sites en Europe. Lors de la planification de l'audit, nous avons utilisé le critère de la matérialité pour déterminer l'étendue des travaux à réaliser pour chaque composante. Trois composantes (2024 : trois) quantitativement importantes et cinq (2024 : six) composantes nécessitant des considérations d'audit particulières ont fait l'objet de procédures d'audit réalisées par les commissaires aux comptes des composantes. Nous avons audité tous les comptes importants au sein de chacune de ces composantes.

Pour deux (2024 : deux) des cinq composantes nécessitant des considérations d'audit particulières, nous avons identifié des soldes comptables spécifiques dans ces composantes et effectué des procédures d'audit supplémentaires. Pour chacune de ces composantes, nous avons effectué des procédures d'audit sur des comptes ciblés, déterminés en fonction de la taille et de la nature du solde ainsi que de l'étendue des informations financières restantes non testées.

Nos procédures d'audit ont couvert 93 % du chiffre d'affaires du Groupe (2024 : 99 %). Nous avons effectué des procédures d'audit relatives aux composantes représentant 99 % du total de l'actif du Groupe (2024 : 91 %).

Structure de l'équipe

Nous avons appliqué des niveaux de matérialité afin de déterminer quels étaient les risques importants et l'équipe d'audit du groupe a demandé aux auditeurs des différents éléments quels étaient les domaines importants qu'ils devaient couvrir, y compris les risques pertinents détaillés ci-dessus et les informations à remonter. L'équipe d'audit du Groupe a approuvé le seuil de signification des composantes, compris entre 7 M€ et 29 M€ (2024 : 5,75 M€ à 28,75 M€), compte tenu de la taille et du profil de risque des composantes.

Au cours de l'exercice, une stratégie de communication et de surveillance virtuelle a été mise en œuvre entre l'équipe d'audit du groupe et les auditeurs des différents éléments. Cela comprenait une réunion de planification virtuelle animée par l'équipe d'audit du Groupe afin d'examiner les principaux risques d'audit et de recueillir les commentaires des auditeurs des différentes entités et des autres sites participants. Des vidéoconférences régulières ont eu lieu avec tous les auditeurs des composants pendant toute la durée de l'audit, une réunion de clôture a été organisée avec la direction des composants et la documentation relative à l'évaluation des risques ainsi que les principaux documents de travail ont été examinés. Nous avons utilisé les niveaux de matérialité du Groupe pour déterminer l'étendue de l'examen afin de comprendre et de remettre en question l'approche d'audit et les conclusions des auditeurs de chaque composant. En outre, les constatations qui nous ont été communiquées ont été discutées en détail, et d'autres travaux sollicités par l'équipe d'audit du Groupe ont été effectués par les auditeurs des différents éléments, le cas échéant.

Le Groupe a centralisé certains processus à l'échelle du Groupe Barclays, principalement au Royaume-Uni et en Inde. Les résultats de cette centralisation sont inclus dans les informations financières des composants de reporting dont ils s'occupent et ne sont donc pas considérés comme des éléments de reporting distincts. Ces processus à l'échelle du Groupe sont soumis à des procédures d'audit spécifiques, principalement les contrôles informatiques généraux et tests informatiques automatisés, la modélisation des pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9 (Royaume-Uni), l'évaluation de la juste valeur IFRS 13 (Royaume-Uni) et le traitement des transactions, les rapprochements et les contrôles d'examen (Inde). Nous avons régulièrement organisé des réunions virtuelles et des appels avec les auditeurs des services centralisés au Royaume-Uni et en Inde. Nous avons fourni le même niveau de supervision et d'interaction avec les équipes KPMG où résident ces processus à l'échelle du Groupe et a mis en œuvre des procédures cohérentes comme décrit ci-dessus pour les composants.

Autres informations

Les administrateurs sont responsables de la préparation des autres informations présentées dans le Rapport annuel ainsi que des états financiers. Les autres informations comprennent les informations incluses dans le rapport des Administrateurs, le rapport stratégique, la Déclaration de durabilité, l'analyse des risques et les déclarations pays par pays (en dehors de celles incluses dans les sections identifiées comme auditées, qui font partie des états financiers du Groupe et de la Société).

Les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes y afférent ne font pas partie des autres informations. Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ou, sauf indication expresse ci-dessous, de conclusion d'assurance à cet égard.

Notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à déterminer si, sur la base de nos travaux d'audit des états financiers, les informations qui y figurent présentent des inexactitudes ou incohérences significatives avec les états financiers ou nos connaissances en matière d'audit. Sur la seule base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives dans les autres informations.

Sur la base exclusive de nos travaux portant sur les autres informations obtenues au cours de l'audit, nous indiquons que, dans les parties du rapport des administrateurs qui ont été soumises à notre examen et qui n'incluent pas les informations requises par le Règlement de l'Union européenne (publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains grands groupes) de 2017 :

- nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives dans le rapport des administrateurs ;
- à notre avis, les informations figurant dans le rapport des administrateurs sont cohérentes avec les états financiers ;
- à notre avis, les parties du rapport de gestion soumises à notre examen, qui n'incluent pas le rapport sur le développement durable requis par la partie 28 de la Loi sur les sociétés de 2014, ont été établies conformément à la Loi sur les sociétés de 2014.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ni, sauf indication explicite ci-dessous, aucune forme de conclusion d'assurance à ce sujet dans le cadre de notre mission d'audit des états financiers consolidés. Nous avons effectué une mission d'assurance sur la Déclaration de durabilité qui fait partie des autres informations et fourni une conclusion distincte du professionnel de l'assurance à ce sujet qui est incluse dans les autres informations.

Déclaration sur la gouvernance d'entreprise

Comme l'exige la Loi sur les sociétés de 2014, nous vous présentons les informations ci-après concernant les mentions contenues en page 15 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise :

- sur la base des travaux entrepris dans le cadre de notre audit, la description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques liés au processus d'information financière est, à notre avis, conforme aux états financiers et a été préparée conformément à la Loi ; et
- sur la base de nos connaissances et de notre compréhension de la Société et de son environnement obtenues au cours de notre audit, nous n'avons pas identifié d'anomalies significatives dans ces informations.

Nous déclarons également que, sur la base des travaux entrepris dans le cadre de notre audit, les renseignements exigés par la Loi sont présentés dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

La Société n'est pas soumise au Règlement des Communautés européennes (Directive 2004/25/CE) de 2006 et n'est donc pas tenue de présenter des informations relatives aux droits de vote et autres questions requises par ces Règlements et précisées par la Loi sur les sociétés pour examen dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Nos avis sur les autres questions visées par la Loi sur les sociétés de 2014 ne sont pas modifiés

Nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous jugeons nécessaires aux fins de notre audit.

A notre avis, les registres comptables de la Société étaient suffisants pour permettre aux états financiers d'être facilement et correctement audités et les états financiers sont en accord avec les registres comptables.

Nous n'avons rien à signaler sur les autres questions sur lesquelles nous sommes tenus de présenter des déclarations par exception

La Loi sur les sociétés de 2014 nous oblige à établir un rapport à votre attention si, à notre avis :

- la rémunération et les opérations des administrateurs ne sont pas divulguées conformément aux articles 305 à 312 de la Loi ; et
- la Société n'a pas fourni les informations requises par les sections 5(2) à (7) du Règlement de l'Union européenne ((Divulgence d'informations extra-financières et de diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes) de 2017 pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 tel que requis par le Règlement de l'Union européenne ((Divulgence d'informations extra-financières et de diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes) (modification) de 2018.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités et restrictions d'utilisation respectives**Responsabilités des administrateurs en matière d'états financiers**

Comme expliqué de manière plus détaillée dans leur déclaration relative aux responsabilités des administrateurs présentée aux pages 20 et 21, les administrateurs sont responsables : de la préparation des états financiers, en s'assurant notamment qu'ils donnent une image fidèle de la situation ; du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs ; d'évaluer la capacité du Groupe ou de la Société à poursuivre leur exploitation en communiquant, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation ; et d'utiliser la méthode comptable de la continuité de l'exploitation sauf s'ils ont l'intention de liquider le Groupe ou la Société ou de cesser leurs activités, ou n'ont pas d'autre alternative réaliste que de le faire.

Responsabilités du Commissaire aux comptes en matière d'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de présenter un rapport des commissaires aux comptes qui contient notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes ISA (Irlande) est toujours à même de détecter une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, elles peuvent raisonnablement peser sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Une description plus complète de nos responsabilités est disponible sur le site Internet de l'IAASA à l'adresse <https://iaasa.ie/publications/description-of-the-auditors-responsibilities-for-the-audit-of-the-financial-statements/>.

Objet de nos travaux d'audit et commanditaires de nos travaux

Notre rapport est établi uniquement à l'attention du membre de la Société, en tant qu'organe, conformément à l'article 391 de la Loi sur les sociétés de 2014. Nous avons entrepris nos travaux d'audit de manière à informer les membres de la Société sur les questions que nous sommes tenus d'aborder dans un rapport d'audit et à aucune autre fin. Dans toute la mesure autorisée par la loi, nous n'assumons aucune responsabilité à l'égard d'une personne autre que la Société et les membres de la Société, en tant qu'organe, pour nos travaux d'audit, le présent rapport ou les opinions que nous avons formulées.

James Black

pour et au nom de KPMG

Experts-comptables, cabinet d'audit légal

1 Harbourmaster Place

IFSC

Dublin

D01 F6F5

5 mars 2026

Comptes de résultat consolidé et de la société

	Notes	2025 M€	2024 M€
Pour l'exercice clos le 31 décembre			
Activités poursuivies			
Produits d'intérêts	3	1 753	2 612
Charges d'intérêts	3	(1 421)	(2 337)
Revenus nets d'intérêts		332	275
Produits de commissions	4	1 174	1 128
Charges de commissions	4	(80)	(57)
Commissions nettes		1 094	1 071
Résultat net des opérations des portefeuilles de négociation	5	131	126
Charges nettes d'investissement	6	(64)	(26)
Autres produits		–	1
Total des revenus		1 493	1 447
Frais de personnel	29	(421)	(425)
Coûts d'infrastructure	7	(52)	(39)
Frais d'administration et frais généraux	7	(550)	(550)
Charges d'exploitation		(1 023)	(1 014)
Quote-part du résultat après impôt des associés		50	38
Bénéfice avant dépréciation		520	471
Charge pour dépréciation de crédit	8	(7)	(18)
Résultat avant impôt		513	453
Imposition	9	(112)	(85)
Résultat après impôt des activités poursuivies		401	368
Bénéfice/(perte) après impôt des activités abandonnées¹	40	12	(226)
Résultat après impôt		413	142
Attribuable à :			
Actionnaires ordinaires au titre des activités poursuivies		332	289
Actionnaires ordinaires au titre des activités abandonnées		12	(226)
Autres détenteurs d'instruments de capitaux propres		69	79
Résultat après impôt		413	142

Remarque

1 Le résultat des activités abandonnées, comprenant le résultat après impôt, est présenté en un seul montant au compte de résultat. L'analyse de ce montant est présentée en note 40 de l'annexe aux comptes consolidés.

Etats du résultat global consolidé et de la société

	2025	2024
	M€	M€
Pour l'exercice clos le 31 décembre		
Résultat après impôt	413	142
Résultat après impôt des activités poursuivies	401	368
Bénéfice/(perte) après impôt des activités abandonnées	12	(226)
Autres éléments du résultat étendu pouvant être recyclés en résultat des activités ordinaires poursuivies		
Réserve de conversion		
Ecart de conversion de devises	(43)	13
Variation de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global relativement aux titres de créance		
Plus-value nette résultant des variations de juste valeur	11	9
(Plus-values) nettes transférées en résultat net de cession	(1)	(1)
Plus-values/(moins-values) nettes dues à la couverture de juste valeur	6	(17)
Imposition	(2)	1
Réserve de couverture des flux de trésorerie		
Résultat net résultant des variations de juste valeur	(57)	70
Moins-values nettes transférées au bénéfice net	11	35
Taxe	6	(13)
Autres éléments du résultat étendu pouvant être recyclés en résultat des activités ordinaires poursuivies	(69)	97
Autres éléments du résultat étendu non recyclés en résultat des activités ordinaires poursuivies		
Mesures relatives aux indemnités de départ à la retraite		
Réévaluations des prestations de retraite	7	4
Réserve de crédit propre		
Crédit propre	(7)	(54)
Taxe	-	6
Autres pertes globales non recyclables en résultat	-	(44)
Total du résultat global de l'exercice, net d'impôt des activités poursuivies	332	421
Total du revenu/(de la perte) global de l'exercice, net d'impôt des activités abandonnées	12	(226)
Résultat global total de l'exercice	344	195
Attribuable à :		
Actionnaires ordinaires	275	116
Autres détenteurs d'instruments de capitaux propres	69	79
Résultat global total de l'exercice	344	195

Bilans consolidé et de la société

Au 31 décembre	Notes	2025 M€	2024 M€
Actifs			
Caisse et soldes auprès des banques centrales		28 245	27 537
Garanties en espèces et soldes de règlement	21	15 529	13 658
Dettes représentées par un titre au coût amorti		8 645	5 997
Prêts et avances au coût amorti sur les établissements de crédit		1 343	1 078
Prêts et avances au coût amorti sur la clientèle		6 053	6 304
Prises en pension et autres prêts garantis similaires au coût amorti		3 012	6 788
Actifs du portefeuille de négociation	11	17 928	17 139
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12	17 948	20 575
Instruments financiers dérivés	13	31 547	32 809
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	14	1 241	994
Participations dans des entreprises associées	36	329	178
Immobilisations corporelles	18	202	107
Actifs d'impôts courants		37	33
Actifs d'impôts différés	9	104	148
Actifs d'indemnités de départ à la retraite	31	12	7
Actifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé	40	–	4 471
Autres actifs		235	289
Actif total		132 410	138 112
Passif			
Dépôts au coût amorti des établissements de crédit		2 536	1 930
Dépôts au coût amorti de la clientèle		29 608	27 935
Garanties en espèces et soldes de règlement	21	20 302	21 055
Les mises en pension et autres emprunts garantis similaires au coût amorti		2 127	889
Titres de créance en circulation		2 476	3 172
Dettes subordonnées	26	4 928	4 830
Portefeuille de transactions (passif)	11	14 534	18 597
Passifs financiers à la juste valeur sur option	15	21 808	21 138
Instruments financiers dérivés	13	25 549	25 792
Dettes d'impôts courants		83	66
Engagements au titre des prestations de retraite	31	4	5
Provisions	23	211	186
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	40	–	4 490
Autres passifs	22	726	633
Passif total		124 892	130 718
Capitaux propres			
Capital social appelé et prime d'émission	27	4 072	4 072
Autres instruments de capitaux propres	27	1 070	1 070
Autres réserves	28	(294)	(277)
Résultats non distribués		2 670	2 529
Total des capitaux propres		7 518	7 394
Total du passif et des capitaux propres		132 410	138 112

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes figurant aux pages 218 à 293 au 5 mars 2026.

Tim Breedon CBE
Président

Ceccato Francesco
Président-directeur général

Gian Marco Martino
Directeur Financier

Fiona Burden
Secrétaire de la société

Tableaux de variation des capitaux propres consolidés et de la société

	Capital social appelé et prime d'émission ¹ M€	Autres instruments de capitaux propres ¹ M€	Autres réserves ² en M€	Résultats non distribués ³ M€	Total des capitaux propres M€
Solde au 1^{er} janvier 2025	4 072	1 070	(277)	2 529	7 394
Résultat après impôt des activités poursuivies	–	69	–	332	401
Variation des changes de devises	–	–	(43)	–	(43)
Réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	14	–	14
Couverture des flux de trésorerie	–	–	(40)	–	(40)
Réévaluation des prestations de retraite	–	–	–	7	7
Réserve de crédit propre	–	–	(7)	–	(7)
Total du revenu/(de la perte) global net d'impôt des activités poursuivies	–	69	(76)	339	332
Total du résultat global net d'impôt des activités abandonnées	–	–	–	12	12
Résultat global total de l'exercice	–	69	(76)	351	344
Emission d'actions ordinaires nouvelles	–	–	–	–	–
Emission d'autres instruments de capitaux propres	–	265	–	–	265
Rachat d'autres instruments de capitaux propres	–	(265)	–	–	(265)
Dividendes sur actions ordinaires	–	–	–	(150)	(150)
Autres coupons versés sur instruments de capitaux propres	–	(69)	–	–	(69)
Transfert d'autres réserves ³	–	–	58	(58)	–
Réalisation de crédit propre	–	–	1	(1)	–
Autres mouvements de réserves	–	–	–	(1)	(1)
Solde au 31 décembre 2025	4 072	1 070	(294)	2 670	7 518
Solde au 1^{er} janvier 2024	4 022	805	(138)	2 275	6 964
Résultat après impôt des activités poursuivies	–	79	–	289	368
Variation des changes de devises	–	–	13	–	13
Réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	(8)	–	(8)
Couverture des flux de trésorerie	–	–	92	–	92
Réévaluation des prestations de retraite	–	–	–	4	4
Réserve de crédit propre	–	–	(48)	–	(48)
Total du résultat global net d'impôt des activités poursuivies	–	79	49	293	421
Total de la perte globale, nette d'impôt des activités abandonnées	–	–	–	(226)	(226)
Résultat global total de l'exercice	–	79	49	67	195
Emission d'actions ordinaires nouvelles	50	–	–	–	50
Emission d'autres instruments de capitaux propres	–	565	–	–	565
Rachat d'autres instruments de capitaux propres	–	(300)	–	–	(300)
Autres coupons versés sur instruments de capitaux propres	–	(79)	–	–	(79)
Transfert d'autres réserves ⁴	–	–	(190)	190	–
Autres mouvements de réserves	–	–	2	(3)	(1)
Solde au 31 décembre 2024	4 072	1 070	(277)	2 529	7 394

Notes

1 Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Note 27.

2 Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Note 28.

3 58 M€ d'autres réserves transférées en report à nouveau dans le cadre de la vente de CBE (voir Note 28).

4 190 M€ d'autres réserves transférées en report à nouveau dans le cadre de la vente du portefeuille hypothécaire italien (voir Note 28).

Tableaux de flux de trésorerie consolidé et de la société

	Notes	2025 M€	2024 ¹ M€
Pour l'exercice clos le 31 décembre			
Activités poursuivies			
Rapprochement du résultat avant impôt avec les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Résultat avant impôt des activités poursuivies		513	453
Ajustement pour éléments non monétaires :			
Charge pour dépréciation de crédit	8	7	18
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		20	20
Autres provisions, dont retraites		67	77
Quote-part du résultat après impôt des associés	36	(50)	(38)
Autres ajustements, y compris les variations hors trésorerie et les variations des taux de change		109	(108)
Variation des actifs et passifs d'exploitation			
(Augmentation) / diminution nette des sûretés en espèces et des soldes de règlement		(2 624)	2 186
(Augmentation)/diminution nette des prêts et avances au coût amorti		96	(183)
Diminution / (augmentation) nette des prises en pension et autres prêts garantis similaires		3 776	(4 724)
Augmentation/(diminution) nette des dépôts au coût amorti		2 279	(2 153)
(Diminution)/augmentation nette des titres de créance en circulation		(696)	715
(Diminution) / augmentation nette des opérations de pension et autres emprunts garantis similaires		1 238	(672)
(Augmentation)/diminution nette des instruments financiers dérivés	13	1 019	(1 100)
Diminution/(augmentation) nette des actifs des portefeuilles de négociation	11	(789)	6
Diminution/(augmentation) nette des actifs des portefeuilles de négociation	11	(4 063)	2 365
Augmentation/(diminution) nette des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		3 297	(2 881)
Diminution/(augmentation) nette des autres actifs		53	(32)
Augmentation nette des autres passifs		(38)	17
Impôt sur les sociétés payé		(47)	(71)
Flux nets de trésorerie provenant d'activités d'exploitation		4 167	(6 105)
Acquisition de dettes représentées par un titre au coût amorti		(2 986)	(3 396)
Produits du rachat ou de la vente de dettes représentées par un titre au coût amorti		122	38
Achat d'actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		(821)	(1 327)
Produit de la vente ou du remboursement d'actifs financiers à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global		542	342
Acquisition d'immobilisations corporelles et investissement en actifs incorporels		(12)	(17)
Achat de titres mis en équivalence		(192)	(229)
Dividendes des entreprises associées	36	48	101
Flux nets de trésorerie provenant d'activités d'investissement		(3 299)	(4 488)
Dividendes versés et autres paiements de coupons sur instruments de capitaux propres		(219)	(79)
Emission de dettes subordonnées	26	1 375	–
Rachat de dettes subordonnées	26	(1 276)	–
Emission d'actions	27	–	50
Emission d'autres instruments de capitaux propres	27	265	565
Rachat d'autres instruments de capitaux propres	27	(265)	(300)
Paiements de loyers		(13)	(17)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(133)	219
Trésorerie nette provenant des activités abandonnées	40	90	4 134
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		825	(6 240)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		27 840	34 080
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		28 665	27 840
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :			
Caisse et soldes auprès des banques centrales		28 245	27 537
Prêts et avances aux établissements de crédit dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois		420	303
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		28 665	27 840

Remarque

¹ Au cours de l'exercice, la part des résultats après impôts des sociétés mises en équivalence a été présentée comme un poste distinct dans l'ajustement pour les éléments hors trésorerie. Auparavant, le montant de l'exercice précédent, soit (38) M€, était inclus dans la rubrique « Autres ajustements, y compris les opérations sans incidence sur la trésorerie et les variations de change ». Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence.

Les intérêts perçus par la Banque se sont élevés à 1 861 M€ (2024 : 3 083 M€), dont 37 M€ liés aux activités abandonnées (2024 : 530 M€), et les intérêts payés par la Banque se sont élevés à 1 462 M€ (2024 : 2 486 M€), dont 8 M€ liés aux activités abandonnées (2024 : 131 M€). La Banque est tenue de maintenir des soldes auprès des banques centrales et autres autorités réglementaires. Ceux-ci s'élèvent à 529 M€ (2024 : 568 M€) et sont inclus dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Principes comptables

La présente section décrit les principales méthodes comptables de la Banque ainsi que les estimations et jugements comptables essentiels relatifs aux états financiers et aux notes annexes dans leur ensemble. Si une méthode comptable, une estimation comptable essentielle ou un jugement comptable essentiel se rapporte à une note particulière, la note en question l'indique.

1. Principales méthodes comptables

1 Entité déclarante

La Banque est une société anonyme, immatriculée en Irlande sous le numéro 396330.

Ces états financiers sont préparés pour la Banque en vertu de la Loi sur les sociétés de 2014. Les principales activités de la Banque sont la fourniture de services de banque de financement et d'investissement à des entreprises de l'UE et les services de banque privée aux clients de l'UE.

2 Conformité aux normes internationales d'information financière

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux IFRS et aux notes d'interprétation (« IFRIC ») émises par le Comité d'interprétation, publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et approuvées par l'UE. Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers sont exposées ci-dessous et dans les notes annexes aux états financiers. Ces politiques ont été appliquées de manière cohérente.

3 Base de préparation

Les états financiers consolidés de la société ont été préparés selon la convention sur les coûts historiques modifiée afin d'inclure la juste évaluation de certains instruments financiers, dans la mesure requise ou autorisée par les normes IFRS adoptées par l'UE, telles qu'elles sont définies dans les méthodes comptables pertinentes. Ils sont exprimés en M€ (M€), l'euro étant la devise fonctionnelle de la Banque. La Banque n'a pas préparé d'états financiers individuels de la société mère car les résultats et la situation financière du groupe consolidé Barclays Bank Ireland PLC et de la société mère, Barclays Bank Ireland PLC, sont sensiblement les mêmes. Il n'y a pas de différence significative entre les deux entités à déclarer, car les actifs des filiales consolidées ont été acquis auprès de la société mère et n'ont pas été décomptabilisés par la société mère et les passifs des filiales consolidées sont envers la société mère et portent sur les mêmes actifs.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation, conformément à la Loi sur les sociétés de 2014 applicable aux sociétés selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'UE. Les états financiers sont préparés sur la base de la continuité de l'exploitation, car le Conseil d'administration est convaincu que la Banque dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.

En procédant à cette évaluation, le Conseil a examiné un large éventail d'informations relatives aux conditions actuelles et futures. Il s'agit d'une évaluation de la performance future de l'activité qui vise à fournir l'assurance que la Banque dispose des ressources nécessaires pour satisfaire à ses exigences réglementaires en cours. L'évaluation repose sur des plans d'affaires qui contiennent des prévisions de rentabilité futures tirées du plan à moyen terme à trois ans de la direction ainsi que des projections des besoins futurs en fonds propres réglementaires et des besoins de financement des entreprises. Elle inclut également des informations détaillées sur l'impact des scénarios de tests de résistance générés en interne sur les prévisions de liquidités et d'exigence de fonds propres. Les tests de résistance utilisés se fondent sur l'évaluation par la direction des scénarios économiques réalistes auxquels la Banque pourrait faire face.

Cette évaluation a montré que la Banque disposait de fonds propres suffisants pour répondre à ses besoins commerciaux futurs et que ces montants restaient supérieurs aux exigences minimales réglementaires utilisées dans les scénarios de tests de résistance. Elle a également montré que la Banque s'attendait à pouvoir continuer à satisfaire ses besoins en financement si les scénarios en question se concrétisaient. Le Conseil a conclu qu'il était raisonnable de s'attendre à ce que la Banque dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Le Conseil a évalué ces risques lors de la préparation des états financiers et juge raisonnable d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation.

4 Principes comptables

La Banque établit des états financiers conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE. Les principales conventions comptables de la Banque relatives à des postes spécifiques des états financiers ainsi qu'une description des estimations et jugements comptables essentiels à leur préparation sont présentées dans les notes annexes correspondantes. Les méthodes comptables qui affectent l'ensemble des états financiers sont exposées ci-dessous.

(i) Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Banque et de ses filiales. Les filiales sont des entités contrôlées par la Banque. La Banque exerce un contrôle sur une autre entité lorsqu'elle présente l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- 1) il exerce un pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité dans laquelle il investit, par exemple par le biais de droits de vote ou d'autres droits ;
- 2) il détient une exposition ou des droits à des rendements variables découlant de sa participation dans l'entité dans laquelle il investit ; et
- 3) il a la capacité de peser sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité dans laquelle il investit.

Le détail des principales filiales est présenté à la Note 35.

(ii) Conversion de devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en euros au taux en vigueur à la date de l'opération. Les soldes monétaires en devises étrangères sont convertis en euros aux taux de change en fin de période. Les gains et pertes de change sur ces soldes sont inscrits au compte de résultat.

Les activités de la Banque (y compris les filiales, les coentreprises, les entreprises associées et les succursales) réalisées à l'étranger et basées à titre principal en dehors d'Irlande peuvent avoir différentes devises fonctionnelles. La monnaie fonctionnelle d'une opération est la monnaie de la principale économie à laquelle elle est exposée.

Les écarts de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger sont inclus dans les réserves de conversion dans les capitaux propres. Ils sont transférés au compte de résultat lorsque la Banque cède la totalité de la participation dans une activité à l'étranger, lorsque la cession partielle entraîne la perte du contrôle d'une participation dans une filiale, lorsqu'une participation précédemment mise en équivalence est comptabilisée en tant qu'actif financier ou lors de la cession d'une activité à l'étranger au sein d'une succursale.

(iii) Actifs et passifs financiers**Comptabilisation**

La Banque comptabilise les actifs et passifs financiers lorsqu'elle devient partie aux conditions du contrat. La comptabilisation à la date d'opération ou à la date de règlement est appliquée en fonction de la classification de l'actif financier.

Classification et évaluation

Les actifs financiers sont classés selon deux critères :

(i) le modèle de gestion dans le cadre duquel les actifs financiers sont gérés ; et

(ii) leurs caractéristiques contractuelles de flux de trésorerie (le fait que les flux de trésorerie représentent ou non « seulement des paiements du principal et des intérêts » (« SPPI », solely payments of principal and interest)).

La Banque évalue les critères du modèle économique au niveau du portefeuille. Les informations qui sont prises en compte pour déterminer le modèle économique applicable comprennent (i) les politiques et objectifs du portefeuille concerné, (ii) la manière dont les performances et risques du portefeuille sont gérés, évalués et communiqués à la direction, et (iii) la fréquence, le volume et le calendrier des ventes au cours des périodes précédentes, les prévisions de vente pour les périodes futures et les raisons de ces ventes.

Les caractéristiques contractuelles de flux de trésorerie des actifs financiers sont évaluées selon que ces flux de trésorerie représentent ou non seulement des paiements du principal et des intérêts. Les conditions susceptibles de modifier les flux de trésorerie contractuels de sorte qu'ils ne remplissent pas la condition de SPPI sont prises en compte, notamment : (i) les caractéristiques conditionnelles et de levier, (ii) les dispositions sans recours, (iii) les caractéristiques susceptibles de modifier la valeur temps de l'argent, et (iv) les caractéristiques sociales, environnementales et liées au développement durable. Les conditions ayant un impact de minimis n'empêchent pas les flux de trésorerie d'être qualifiés de SPPI.

La méthode comptable pour chaque type d'actif ou de passif financier est incluse dans la note pertinente relative au poste. Les politiques de la Banque en matière de détermination de la juste valeur des actifs et passifs sont décrites dans la Note annexe 16.

Décomptabilisation

La Banque décomptabilise un actif financier ou une partie d'un actif financier de son bilan si (i) les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de l'actif ont expiré, ou (ii) les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de l'actif ont été transférés (généralement par vente) et, avec eux, soit (a) la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif a été transférée, soit (b) si la quasi-totalité des risques et avantages n'a été ni transférée, ni conservée, le contrôle de l'actif a été perdu.

Il peut ne pas être évident de déterminer si la quasi-totalité des risques et avantages d'un actif transféré, ou d'une partie d'un actif, ont été transférés. Il est souvent nécessaire d'effectuer une analyse quantitative qui compare l'exposition de la Banque à la variabilité des flux de trésorerie des actifs avant le transfert avec son exposition conservée après le transfert. Une analyse des flux de trésorerie de cette nature peut nécessiter un certain niveau d'appréciation. En particulier, il est nécessaire d'estimer les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ainsi que la variabilité potentielle autour de cette prévision. La méthode d'estimation des flux attendus dépend de la nature de l'actif, les données de marché et données implicites au marché étant utilisées dans la mesure du possible. La variabilité potentielle autour de cette prévision est généralement déterminée en stressant les paramètres sous-jacents afin de créer des scénarios haussiers et baissiers alternatifs. Des probabilités sont ensuite attribuées à chaque scénario. Les paramètres stressés peuvent inclure les taux de défaut, la gravité des pertes ou les taux de remboursement anticipé.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque le passif est réglé, expire ou s'éteint. L'échange d'un passif financier existant contre un nouveau passif avec le même prêteur à des conditions sensiblement différentes (généralement une différence de 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou un amendement qualitatif substantiel) est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la constatation d'un nouveau passif financier.

Comptabilisation des prises et mises en pension, y compris les autres prêts et emprunts similaires

Les prises en pension (et opérations d'emprunt de titres ou assimilés) constituent un type de prêt garanti dans le cadre duquel la Banque fournit un prêt ou une garantie en espèces en échange d'un transfert de garantie, généralement sous forme de titres négociables faisant l'objet d'un accord de revente des titres à un prix fixe à l'avenir. Les opérations de mise en pension désignent des transactions dans le cadre desquelles la Banque obtient ces prêts ou garanties en espèces en échange du transfert de garantie.

La Banque achète (prise en pension) ou emprunte des titres sous réserve d'un engagement de les revendre ou de les restituer. Les titres ne sont pas inscrits au bilan dans la mesure où la Banque n'acquiert pas les risques et avantages liés à la propriété. La contrepartie payée (ou garantie en espèces fournie) est comptabilisée comme un actif de prêt au coût amorti, sauf si elle est désignée ou obligatoirement comptabilisée à la juste valeur par le compte de résultat.

La Banque peut également vendre (mettre en pension) ou prêter des titres faisant l'objet d'un engagement de rachat ou de remboursement. Les titres sont conservés au bilan dans la mesure où la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété. La contrepartie reçue (ou garantie en espèces fournie) est comptabilisée en tant que passif financier au coût amorti, sauf si elle est désignée ou obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat.

Comptabilisation des garanties en espèces

Les garanties en espèces fournies sont comptabilisées comme un actif de prêt au coût amorti, sauf si elles sont désignées à la juste valeur par le compte de résultat. Les garanties en espèces reçues sont comptabilisées en tant que passif financier au coût amorti, sauf si elles sont désignées à la juste valeur par le compte de résultat.

(iv) Instruments de dette et de capitaux propres émis

Les instruments financiers émis ou leurs composants sont classés comme des passifs si l'accord contractuel conduit la Banque à livrer au détenteur de l'instrument des liquidités, un autre actif financier ou un nombre variable d'actions. Si ce n'est pas le cas, l'instrument est généralement un instrument de capitaux propres et le produit est inclus dans les capitaux propres, net des frais de transaction. Les dividendes ordinaires versés aux actionnaires sont comptabilisés lorsqu'ils sont payés ou déclarés par les membres à l'assemblée générale annuelle et traités comme un montant déduit des fonds propres.

Si les instruments financiers émis contiennent à la fois des éléments de passif et de capitaux propres, ceux-ci sont comptabilisés séparément. La juste valeur de la dette est estimée en premier lieu et le solde du produit est inclus dans les capitaux propres.

(v) Etat des flux de trésorerie

La trésorerie comprend les espèces en caisse et les avoirs auprès des banques centrales. Les équivalents de trésorerie comprennent les prêts et avances aux établissements de crédit et les bons du Trésor et autres effets éligibles dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

5 Normes et interprétations nouvelles et modifiées

Evolutions comptables futures

Les normes comptables suivantes ont été publiées par l'IASB mais ne sont pas encore en vigueur :

Amendement aux normes IFRS 9 et IFRS 7 - Classification et évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des amendements ciblés à l'IFRS 9 pour tenir compte des commentaires reçus des parties prenantes à la suite d'un examen postérieur à la mise en œuvre. Les amendements portent sur les points suivants :

- des lignes directrices supplémentaires visant à clarifier dans quels cas certains actifs financiers peuvent être conformes aux exigences SPPI, y compris les instruments comportant des caractéristiques conditionnelles (par exemple, les financements liés à des critères ESG), ainsi que les instruments liés à un contrat et les financements sans recours.

- clarifier les exigences de décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers, notamment en établissant un nouveau choix de méthode comptable pour la décomptabilisation d'un passif financier lorsqu'un paiement est initié par l'entité déclarante à l'aide d'un système de paiement électronique, sous réserve que certains critères soient remplis.

Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026. L'adoption des modifications relatives à la décomptabilisation devrait entraîner un changement de méthode comptable pour la décomptabilisation de certains types de passifs financiers. A la suite de ces modifications, les passifs concernés devraient être reclassés de la catégorie « garanties en espèces et soldes de règlement » vers celle des « passifs du portefeuille de négociation ». Aucun autre impact significatif n'est prévu à la suite de l'adoption de ces modifications relatives à la décomptabilisation ou des autres changements introduits dans la norme IFRS 9. L'impact quantitatif des modifications apportées aux normes IFRS 9 et IFRS 7 continuera d'être évalué en 2026.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplace la norme IAS 1. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans le compte de résultat, notamment des totaux et sous-totaux spécifiques ; elle impose aux entités de classer l'ensemble des produits et des charges en cinq catégories : exploitation, investissements, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées, et instaure des sous-totaux définis, dont le résultat d'exploitation.

La norme IFRS 18 impose aux entités de déterminer si elles exercent une activité principale telle que définie par la norme IFRS 18. Pour les entités ayant une activité principale spécifiée, certains produits et charges seront comptabilisés dans la catégorie « d'exploitation », alors qu'ils auraient pu être comptabilisés dans une autre catégorie si l'entité n'avait pas eu d'activité principale spécifiée.

La norme introduit de nouveaux principes d'agrégation et de désagrégation pour les informations financières, ainsi que des modifications de portée limitée à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », en utilisant le résultat d'exploitation comme point de départ de la méthode indirecte et en supprimant l'option de classification des intérêts et des dividendes. La norme exige la publication des indicateurs de performance définis par la direction (MPM).

La Banque a commencé son analyse d'impact IFRS 18. La Banque s'attend à avoir une activité principale répondant à la norme IFRS 18 et permettant de déclarer des éléments importants des opérations de la Banque au sein de la catégorie opérationnelle.

La Banque évalue également l'impact sur les MPM et les exigences renforcées de désagrégation introduites par IFRS 18. En 2026, la Banque continuera d'évaluer l'impact de la norme IFRS 18.

La nouvelle norme entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

6 Estimations et jugements comptables essentiels

La préparation des états financiers selon les normes IFRS repose nécessairement sur des estimations. Elle exige également de la direction qu'elle exerce son jugement dans l'application des principes comptables. Les principaux domaines impliquant un degré d'appréciation ou de complexité plus élevé ou les domaines dans lesquels les hypothèses sont importantes pour les états financiers de la Banque sont décrits dans la note annexe pertinente. Les informations sur les estimations et les autres sources d'incertitude attachée aux estimations à la date de clôture, qui sont considérées comme présentant un risque significatif d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant sont présentées dans la note correspondante.

- Charge pour dépréciation de crédit en page 234
- Impôts en page 239
- Juste valeur des instruments financiers en page 250
- Provisions, notamment pour les affaires juridiques, de concurrence et de réglementation à la page 266

7 Autres informations

Afin d'améliorer la transparence et de faciliter les renvois, certaines informations requises par les IFRS sont incluses dans la section Analyse des risques en concentrant les informations connexes en un seul endroit, comme suit :

- Risque de crédit, aux pages 144 à 185
- Risque de marché, aux pages 186 à 187

- Risque de liquidité et de capital, aux pages 188 à 194

Lorsqu'elles sont marquées comme auditées, ces informations sont couvertes par l'opinion d'audit (aux pages 208 à 217).

Performance financière et rendement

Les notes annexes incluses dans cette section portent sur les résultats et la performance de la Banque. Les informations sur les revenus générés, les dépenses engagées, les performances sectorielles, les impôts et les dividendes sont incluses dans cette section. Pour de plus amples renseignements sur le rendement, veuillez consulter les pages 2 à 12 du Rapport stratégique.

2. Reporting sectoriel

Présentation du reporting sectoriel

Les segments opérationnels font l'objet d'un reporting conforme aux rapports internes fournis au Comité exécutif de la Banque, qui est responsable de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des segments opérationnels et a été désigné principal décisionnaire opérationnel. Toutes les opérations entre secteurs d'activité sont réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les produits et charges directement associés à chaque segment sont pris en compte pour déterminer la performance du secteur d'activité.

La Banque présente son reporting sectoriel à travers deux segments d'activité :

- Le segment Banque d'Investissement (BI) se compose des activités de Banque d'entreprise internationale, de Banque d'investissement et de Marchés mondiaux et fournit des produits et services permettant aux entreprises, aux établissements financiers, aux gouvernements, aux organisations supranationales et aux gestionnaires de fonds clients de gérer leurs besoins financiers, stratégiques et de gestion des risques ; et
- La division Banque privée et Gestion du patrimoine (PBWM) comprend l'activité de banque privée de Barclays Europe et offre des solutions d'investissement ainsi que des capacités bancaires et de crédit qui nous permettent de répondre aux besoins de nos clients dans l'ensemble de l'EEE.

Le tableau ci-dessous inclut également le segment « Siège social », qui comprend les fonctions centrales de soutien, le portefeuille de prêts hypothécaires de détail en Italie (en grande partie cédé en mai 2024), ainsi que l'activité CBE cédée (cession finalisée en janvier 2025).

Analyse des résultats par activité					
	Banque d'investisse ment	Banque privée et Gestion de patrimoine	Siège social	<i>Dont : Actifs inclus dans des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, passifs associés et activités abandonnées</i> 1	Total
	M€	M€	M€	M€	M€
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025					
Produit / (charge) net d'intérêts	356	35	(30)	29	361
Autres revenus/(charges) nets	1 178	20	(34)	3	1 164
Total du résultat net	1 534	55	(64)	32	1 525
<i>Dont produits/(charges) inter-secteurs</i>	<i>455</i>	<i>116</i>	<i>(571)</i>		–
Coûts d'exploitation	(921)	(37)	(84)	(19)	(1 042)
Quote-part du résultat après impôt des associés	–	–	50	–	50
Résultat avant dépréciation	613	18	(98)	13	533
Reprises/(charges) de dépréciation de crédit	(13)			(6)	(13)
Bénéfice/(perte) provenant d'activités d'exploitation	600	18	(98)	7	520
Reprise/(charge) de dépréciation sur les groupes destinés à être cédés	–	–	4	4	4
Perte sur cession d'activités abandonnées	–	–	–	–	–
Résultat avant impôt	600	18	(94)	11	524
Imposition					(111)
Résultat après impôt					413
Total de l'actif (Mds€)	90	–	42	–	132
Total du passif (Md€)	103	5	17	–	125
Nombre de salariés (équivalent temps plein)					1 254

Analyse des résultats par activité					
	Banque d'investisse- ment	Banque privée et Gestion de patrimoine	Siège social	Dont : Actifs inclus dans des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, passifs associés et activités abandonnées ¹	Total
	M€	M€	M€	M€	M€
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024					
Produit / (charge) net d'intérêts	375	34	255	389	664
Autres revenus/(charges) nets	1 134	16	61	39	1 211
Total du résultat net	1 509	50	316	428	1 875
<i>Dont produits/(charges) inter-secteurs</i>	<i>552</i>	<i>146</i>	<i>(698)</i>		–
Coûts d'exploitation	(941)	(35)	(299)	(26)	(1 275)
Quote-part du résultat après impôt des associés	–	–	38	–	38
Résultat avant dépréciation	568	15	55	167	638
Reprises/(charges) de dépréciation de crédit	(12)	–	(106)	('00)	(118)
Bénéfice/(perte) provenant d'activités d'exploitation	556	15	(51)	67	520
Reprise/(charge) de dépréciation sur les groupes destinés à être cédés	–	–	(8)	(8)	(8)
Perte sur cession d'activités abandonnées	–	–	(254)	(254)	(254)
Résultat avant impôt	556	15	(313)	(195)	258
Imposition					(116)
Résultat après impôt					142
Total de l'actif (Mds€)	93	–	45	5	138
Total du passif (Md€)	102	5	24	5	131
Nombre de salariés (équivalent temps plein)					1 814

1 11 M€ (exercice 2024 : (195) M€) représente le résultat avant impôt des activités abandonnées relatif au portefeuille de CBE qui est inclus dans le segment Siège.

Les produits/(charges) intersectoriels désignent la facturation interne des revenus entre les différents secteurs d'activité, reflétant la manière dont les ressources telles que les fonds, les capitaux ou les services sont utilisées au sein de la Banque. Le segment Siège comprend principalement la fonction Trésorerie dont les revenus/coûts sont affectés à d'autres activités du segment de la Banque.

Résultat par zone géographique ¹		
Activités poursuivies	2025	2024
Pour l'exercice clos le 31 décembre	M€	M€
Irlande	617	576
France	317	365
Allemagne	303	304
Italie	88	12
Espagne	77	93
Luxembourg	32	34
Pays-Bas	28	27
Suède	18	18
Reste de l'Europe ²	13	18
Total des revenus	1 493	1 447

Notes

1 L'analyse géographique est basée sur l'emplacement du bureau où les opérations sont enregistrées.

2 Les pays dont le chiffre d'affaires total est supérieur à 1 % sont répertoriés dans le tableau ci-dessus.

3. Produits nets d'intérêts

Comptabilisation des produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts sur les prêts et avances au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global et les charges d'intérêts sur les passifs financiers détenus au coût amorti sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui répartit les intérêts, ainsi que les commissions et coûts directs et supplémentaires, sur la durée de vie attendue des actifs et passifs.

La méthode du taux d'intérêt effectif impose à la Banque d'estimer les flux de trésorerie futurs, dans certains cas en fonction de son expérience du comportement des clients, en tenant compte de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier ainsi que de la durée de vie attendue des actifs et passifs.

La Banque a supporté certains coûts d'origination des soldes des cartes de crédit et des prêts personnels. Dans la mesure où ces coûts sont imputés aux clients qui ont en permanence un solde restant dû (revolver) et s'ajoutent à l'origination des soldes des cartes de crédit, ils sont capitalisés et inclus par la suite dans le calcul du taux d'intérêt effectif (« TRI »). Ils sont amortis en produits d'intérêts sur la période de remboursement attendue du solde d'origine. Dans le calcul des TRI, il n'existe pas d'autres estimations individuelles significatives pour le résultat ou la situation financière.

	2025 M€	2024 M€
Activités poursuivies		
Caisse et soldes auprès des banques centrales	587	1 160
Dettes représentées par un titre au coût amorti	308	205
Prêts et avances au coût amorti	264	252
Juste valeur par les autres éléments du résultat global	48	29
Garantie en espèces	362	720
Autres ¹	184	246
Intérêts et produits assimilés	1 753	2 612
Dépôts au coût amorti	(722)	(1 177)
Titres de créance en circulation	(97)	(121)
Dettes subordonnées	(189)	(273)
Garantie en espèces	(390)	(729)
Autres ²	(23)	(37)
Intérêts et charges assimilées	(1 421)	(2 337)
Revenus nets d'intérêts	332	275

Notes

1 Comprend les produits d'intérêts des contrats de prise en pension et autres prêts garantis similaires au coût amorti.

2 Comprend les charges d'intérêts des contrats de mise en pension et autres emprunts garantis similaires au coût amorti ainsi que les frais de bail.

4. Commissions nettes

Comptabilisation des commissions nettes en vertu de la norme IFRS 15

La Banque comptabilise les commissions facturées au titre des services fournis par elle au fur et à mesure que les obligations de performance sont satisfaites, par exemple lors de la réalisation de l'opération sous-jacente. Les coûts supplémentaires sont comptabilisés dans les frais et commissions s'ils sont directement attribuables à la génération de recettes sous forme de frais et commissions identifiables. Lorsque les accords contractuels donnent lieu, en outre, à la comptabilisation par la Banque d'instruments financiers entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur conformément à la norme IFRS 9, avant l'application des dispositions de la norme IFRS 15.

Les produits des commissions sont ventilés ci-dessous en fonction des types de commissions qui reflètent la nature des services offerts au sein de la Banque et des segments opérationnels, conformément à la norme IFRS 15. Le tableau ci-dessous indique un total des commissions entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15. Voir la note annexe 2 pour plus de renseignements sur les segments opérationnels.

	Investment Bank M€	Banque privée et Gestion de patrimoine M€	Siège M€ M€	Total M€ M€
2025				
Activités poursuivies				
Type de commission				
Commissions de transaction	65	–	–	65
Commissions de conseil	55	10	–	65
Commissions de courtage et d'exécution	69	3	–	72
Commissions de souscription et syndication	294	–	–	294
Commissions de service des affiliés	270	–	13	283
Autres	23	1	11	35
Total des produits des contrats conclus avec la clientèle	776	14	24	814
Autres produits de commissions non contractuelles	360	–	–	360
Produits de commissions	1 136	14	24	1 174
Charges de commissions - hors affiliés	(68)	(1)	(1)	(70)
Frais et commissions affiliés	(9)	(1)	–	(10)
Charges de commissions	(77)	(2)	(1)	(80)
Commissions nettes	1 059	12	23	1 094

	Banque d'investisse ment M€	Banque privée et gestion de patrimoine M€	Siège social M€	Total M€
2024				
Activités poursuivies				
Type de commission				
Commissions de transaction	62	–	–	62
Commissions de conseil	92	10	–	102
Commissions de courtage et d'exécution	51	2	–	53
Commissions de souscription et syndication	287	–	–	287
Commissions de service des affiliés	317	–	–	317
Autres	18	1	14	33
Total des produits des contrats conclus avec la clientèle	827	13	14	854
Autres produits de commissions non contractuelles	274	–	–	274
Produits de commissions	1 101	13	14	1 128
Charges de commissions - hors affiliés	(49)	(1)	–	(50)
Frais et commissions affiliés	(6)	(1)	–	(7)
Charges de commissions	(55)	(2)	–	(57)
Commissions nettes	1 046	11	14	1 071

Types de commission

Commissions de transaction

Les commissions de transaction s'entendent des commissions de service sur les comptes de dépôt, des commissions de service de gestion de la trésorerie et des commissions de traitement des transactions. Les frais de transaction et de traitement sont comptabilisés au moment de la réalisation de l'opération ou de la prestation du service.

Commissions de conseil

Les commissions de conseil proviennent des services de gestion de fortune et de conseil en banque d'investissement dans le cadre de fusions, acquisitions et restructurations financières. Les commissions de conseil en gestion de fortune sont perçues sur la période durant laquelle les services sont fournis et sont généralement comptabilisées trimestriellement lors de la détermination de la valeur de marché des avoirs des clients. Les commissions de conseil en banque d'investissement sont comptabilisées au moment où les services liés à l'opération sont fournis conformément aux conditions de la mission. Les commissions de conseil en banque d'investissement sont comptabilisées à mesure qu'elles sont encourues dans les frais et commissions si elles sont directes et viennent s'ajouter aux services de conseil ou, à défaut, sont comptabilisées dans les charges d'exploitation.

Commissions de courtage et d'exécution

Les commissions de courtage et d'exécution sont perçues pour l'exécution d'opérations de clients sur différents marchés boursiers et de gré à gré, pour assister les clients dans leurs opérations de compensation et pour faciliter les opérations de change dans le cadre des contrats au comptant / à terme. Les commissions de courtage et d'exécution sont comptabilisées au moment de l'exécution du service concerné, qui est généralement la date de négociation de l'opération.

Commissions de souscription et syndication

Les commissions de souscription et de syndication sont perçues pour la distribution de titres de créance ou d'actions des clients ainsi que pour la mise en place et l'administration d'une syndication de prêts. Cela inclut les commissions d'engagement pour le financement des prêts. Les commissions de souscription sont généralement comptabilisées à la date de l'opération s'il ne reste aucune condition à satisfaire (par exemple si l'opération n'est pas conditionnée à la clôture d'une acquisition ou à la réalisation d'une autre opération). Les commissions de souscription sont reportées et comptabilisées en charges de commissions lors de l'enregistrement des commissions de souscription associées. Des commissions de syndication sont perçues pour la mise en place et l'administration d'une syndication de crédit ; toutefois, la commission concernée peut être sujette à des variations jusqu'à ce que le prêt ait été syndiqué à d'autres membres du syndicat ou jusqu'à ce que d'autres imprévus aient été résolus et, par conséquent, les revenus des commissions sont reportés jusqu'à ce que l'incertitude soit levée.

Les commissions de souscription et de syndication comprennent les commissions d'engagement de prêt, lorsque le tirage n'est pas probable. Ces commissions d'engagement sont comptabilisées au fil du temps jusqu'à l'échéance contractuelle de l'engagement.

Commissions de service des affiliés

Les commissions de service des sociétés affiliées constituent la rémunération des services fournis par la Banque à ses sociétés affiliées. Cela inclut les crédits de vente et les revenus de remboursement des coûts. Les crédits de vente de sociétés affiliées constituent la rémunération pour les services de vente fournis à ces sociétés affiliées. Les revenus de remboursement des coûts sont liés à la refacturation des coûts d'infrastructure ou de soutien commercial encourus par la Banque pour soutenir les activités d'une société affiliée. Les commissions de service entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15 et sont comptabilisées à mesure que les obligations d'exécution sont satisfaites, ce qui correspond généralement au moment où la Banque a droit à la rémunération, qui peut intervenir lors de l'exécution d'une obligation de performance individuelle ou au fil du temps, au fur et à mesure de l'exécution de l'obligation. Les frais de service comprennent un dispositif de frais régissant la manière dont la Banque est rémunérée pour permettre à sa Société mère de bénéficier de l'accès de la Banque aux contreparties de l'EEE.

Les prix appliqués aux opérations intragroupe de la Banque sont représentatifs des prix qui seraient payés au titre de opérations entre parties indépendantes (également appelés « prix de pleine concurrence »). Les « prix de pleine concurrence » que la Banque applique sont dérivés de normes internationales établies et largement acceptées telles que les Principes de l'OCDE en matière de prix de transfert, qui sont appliquées de manière globalement cohérente dans tous les pays dans lesquels la Banque opère. La Banque cherche à se conformer aux exigences du rapport BEPS Action 13 (Documentation des prix de transfert et reporting pays par pays) en matière de documentation pour étayer les prix de pleine concurrence appliqués aux transactions intragroupe de la Banque, y compris, par exemple, la préparation d'un fichier principal et de fichiers locaux et la réalisation d'études comparatives économiques externes d'opérations comparables entre tiers.

Autres produits de commissions non contractuelles

Cette catégorie comprend principalement les revenus des services rendus aux clients par la Banque en collaboration avec des entités affiliées. Les accords de collaboration ne relèvent pas de la norme IFRS 15 mais sont comptabilisés selon le schéma de comptabilisation des revenus de l'activité sous-jacente conformément aux principes de la norme IFRS 15.

Frais et commissions - sociétés affiliées

Les frais et commissions versés aux sociétés affiliées comprennent les crédits de vente versés à ces sociétés au titre des services de vente fournis à la Banque. Ces services commerciaux s'ajoutent directement aux revenus générés par la Banque.

Charges de frais et commissions - hors affiliés

Les charges de frais et commissions versés à des sociétés non affiliées incluent les coûts supplémentaires qui sont directement attribuables à la génération de recettes provenant de frais et de commissions.

Actifs et passifs contractuels

Au 31 décembre 2025, la Banque ne disposait pas d'actifs ou de passifs contractuels significatifs (2024 : néant). Dépréciation des créances sur commissions et actifs contractuels

Au cours de l'année 2025, aucune dépréciation significative n'a été constatée en ce qui concerne les créances sur commissions et les actifs contractuels (2024 : néant). Les commissions liées à l'activité transactionnelle peuvent s'ajouter aux soldes clients en souffrance. Ces montants peuvent faire l'objet d'une dépréciation ultérieure dans le cadre du solde global des prêts et avances.

Obligations d'exécution restantes

La Banque applique la solution pratique prévue par la norme IFRS 15 et ne divulgue pas d'informations sur les obligations d'exécution restantes dont la durée initiale prévue est inférieure ou égale à un an ou dans les cas où la Banque dispose d'un droit de contrepartie qui correspond directement à la valeur du service fourni au client (particulier ou entreprise).

Frais encourus pour l'obtention ou l'exécution d'un contrat

Au 31 décembre 2025, la Banque n'avait pas de coûts contractuels significatifs capitalisés (2024 : néant).

5. Résultat net des portefeuilles de négociation**Comptabilisation du résultat net des portefeuilles de négociation**

Les positions de négociation sont détenues à la juste valeur et les gains et pertes qui en découlent sont inclus dans les résultats nets de portefeuille de négociation, tout comme les intérêts et dividendes découlant des positions longues et courtes et des coûts de financement liés aux activités de négociation. Les coûts supplémentaires sont comptabilisés dans le résultat net des portefeuilles de négociation s'ils sont directement attribuables à la génération de recettes de négociation identifiables.

Les produits proviennent à la fois de la vente et de l'achat de positions de négoce, des marges qui sont réalisées par le biais de la tenue de marché et de l'activité de clientèle ainsi que des variations de juste valeur causées par l'évolution des taux d'intérêt et de change, les prix des actions et d'autres variables du marché.

Les gains ou pertes sur instruments financiers autres que de négociation désignés ou obligatoirement à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat, sont inclus dans les produits nets de négociation lorsque le modèle économique consiste à gérer les actifs et passifs sur la base de la juste valeur, ce qui inclut l'utilisation de dérivés. Les gains et pertes sont également comptabilisés en produits nets de négociation lorsqu'un instrument est désigné à la juste valeur pour éliminer une asymétrie comptable.

Activités poursuivies	2025 M€	2024 M€
Plus-value nette sur actifs et passifs détenus à des fins de transaction	113	107
Plus-value nette sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	17	15
Plus-value nette sur instruments financiers désignés à la juste valeur	1	4
Résultat net des opérations des portefeuilles de transaction	131	126

6. Charges nettes d'investissement**Comptabilisation des charges nettes d'investissement**

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi. Les coûts supplémentaires sont déclarés dans le revenu net des placements s'ils sont directement attribuables à la génération de revenus identifiables. Les autres méthodes comptables relatives au revenu net d'investissement sont présentées à la Note 12 et la Note 14.

Activités poursuivies	2025 M€	2024 M€
Plus-values nettes découlant des cessions d'actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	1	1
Charges nettes sur autres placements ¹	(41)	(44)
Plus-values nettes sur actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	(24)	17
Charges nettes d'investissement	(64)	(26)

Remarque

1 Comprend principalement la prime payée sur les garanties financières non intégrales détenues.

7. Infrastructure, frais administratifs et charges générales

Activités poursuivies	2025 M€	2024 M€
Coûts d'infrastructure		
Immobilisations corporelles	32	19
Dotations aux amortissements	20	20
Total des coûts d'infrastructure	52	39
Frais d'administration et frais généraux		
Honoraires de conseil, d'avocats et de professionnels	20	24
Taxes bancaires	5	31
Charges locatives des filiales ¹	445	407
Autres frais administratifs et généraux	80	88
Total des frais d'administration et de gestion	550	550
Total de l'infrastructure, des frais administratifs et des charges générales	602	589

Remarque

1 Reflète principalement le coût des services fournis par Barclays Execution Services Limited, une société de services à l'échelle du groupe Barclays.

8. (Charges) pour dépréciation de crédit / reprises

Comptabilisation de la dépréciation des actifs financiers

Dépréciations

La Banque est tenue de comptabiliser les PCA sur la base d'informations prospectives non biaisées pour tous les actifs financiers au coût amorti, les créances de location, les engagements de financement et les contrats de garantie financière.

A la date de clôture, une provision (ou provision pour engagements de financement et garanties financières) est requise pour les PCA sur 12 mois (stade 1). Si le risque de crédit a fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale (stade 2) ou si l'instrument financier est déprécié (stade 3), une provision doit être constatée pour la durée de vie des pertes de crédit attendues.

Le calcul de la PCA s'appuie sur trois composantes principales : (i) les PD (ii) la PCD et (iii) l'ECD.

Les PCA sur 12 mois et les PCA à vie sont calculées en multipliant la PD, la PCD et l'ECD respectives. Les PD sur 12 mois et sur la durée de vie représentent respectivement la PD survenant au cours des 12 prochains mois et la maturité résiduelle de l'instrument. L'ECD représente le solde attendu au moment du défaut, en tenant compte du remboursement du principal et des intérêts de la date de clôture à l'événement de défaut, ainsi que les tirages attendus des facilités engagées. La PCD représente les pertes attendues sur l'ECD compte tenu du cas de défaut en tenant compte, entre autres, de l'effet atténuateur de la valeur de la sûreté au moment où elle devrait être réalisée et de la valeur temps de l'argent.

L'évaluation des PCA repose sur la capacité des emprunteurs à effectuer des paiements à échéance. La Banque examine également les risques spécifiques au secteur et détermine si des ajustements supplémentaires sont requis pour le calcul des PCA. Pour certains secteurs, tels que le pétrole et le gaz, le risque de crédit peut être impacté par des considérations climatiques.

Afin de déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, la Banque évalue la date à laquelle l'augmentation significative du risque de crédit s'est produite sur la base d'évaluations quantitatives et qualitatives. Le risque de crédit d'une exposition est considéré comme ayant significativement augmenté lorsque :

(i) Test quantitatif

La PD sur la durée de vie annualisée augmente davantage qu'un seuil convenu par rapport à l'équivalent à l'origine.

Les seuils de détérioration de la PD se définissent comme des augmentations en pourcentage et sont exprimés à un niveau de score d'origination et de segmentation afin de s'assurer que le test intègre de manière adéquate les augmentations significatives du risque de crédit à tous les niveaux de risque. De manière générale, les seuils sont inversement corrélés à la PD d'origination : à mesure que la PD d'origination augmente, la valeur du seuil diminue.

L'évaluation de la date à laquelle une augmentation de la PD est jugée « significative » se base sur l'analyse du profil de risque du portefeuille par rapport à un ensemble commun de principes et d'indicateurs de performance (cohérents entre les activités de détail et de gros), intégrant un jugement d'expert en matière de crédit le cas échéant. L'application des planchers quantitatifs de PD ne représente pas l'utilisation de l'exemption au titre du faible risque de crédit car les expositions peuvent passer séparément au stade 2 par le biais de la voie qualitative décrite ci-dessous.

Pour les actifs de gros, une augmentation de 100 % de la PD et un plancher de PD de 0,2 % constituent les critères d'augmentation significative du risque de crédit.

Pour les actifs de détail, une augmentation relative sur mesure et des seuils absolus de PD basés sur le type de produit et la PD d'origination constituent les critères. Les seuils sont soumis à des valeurs maximales définies par la politique de la Banque et à un seuil relatif maximal de 400 %.

Pour les expositions existantes/historiques dont les scores ou données des points d'origination ne sont plus disponibles ou ne représentent pas une estimation comparable de la PD à vie, un score d'origination de substitution est défini comme suit :

- remplissage rétrospectif du score PD sur la durée de vie approuvée soit à partir de la date d'origination, soit, si cela n'est pas possible, à partir d'une date aussi éloignée que possible (sous réserve d'un point de début de données le 1^{er} janvier 2015 au plus tard) ; ou
- utilisation des données historiques disponibles sur la performance des comptes et d'autres informations sur les clients afin d'obtenir une estimation « par proxy » comparable de la PD d'origination.

(ii) Test qualitatif

Cela est pertinent pour les comptes qui répondent aux critères de risque élevé du portefeuille et qui font l'objet d'un suivi de crédit plus étroit.

Il se peut que les clients à haut risque ne soient pas en retard de paiement, mais présentent des difficultés de crédit soit en raison d'un événement, soit en raison d'un comportement observé. La définition et l'évaluation du risque élevé s'appuient sur autant d'informations raisonnablement disponibles que possible, y compris les données au niveau du secteur et du Groupe, à chaque fois que cela est possible ou pertinent.

Bien que les populations à haut risque appliquées aux fins de la dépréciation au sens de la norme IFRS 9 soient alignées sur les processus de gestion des risques, elles sont régulièrement examinées et validées afin de s'assurer qu'elles saisissent tout segment incrémental lorsqu'il existe des signes de détérioration du crédit.

(iii) Critères de filet de sécurité

Cela est pertinent pour les comptes ayant plus de 30 jours civils d'arriérés. Le critère d'arriéré de 30 jours constitue un filet de sécurité plutôt qu'un facteur principal de passage des expositions au stade 2.

Les expositions reviendront au stade 1 dès lors qu'elles ne satisferont plus aux critères d'augmentation significative du risque de crédit. Cela signifie qu'au minimum, tous les paiements doivent être à jour, que le critère de détérioration des PD ne doit plus être rempli, que le compte ne doit plus être considéré comme à risque élevé et que le client doit avoir démontré une capacité à honorer ses échéances futures.

Les expositions ne sont retirées du stade 3 et réaffectées au stade 2 qu'une fois que l'événement déclencheur du défaut initial ne s'applique plus. Les expositions retirées du stade 3 ne doivent plus être qualifiées de dépréciées et :

a) l'émetteur doit également avoir fait preuve d'une bonne régularité dans les paiements sur une période de 12 mois, avoir honoré tous les paiements contractuels consécutifs qu'il devait honorer et, pour les expositions faisant l'objet de tolérances, avoir terminé avec succès la période probatoire définie par l'ABE concernée ; ou

b) (pour les expositions ne faisant pas l'objet de tolérances), les conditions d'exécution doivent être définies et approuvées dans le cadre d'un plan de restructuration validé de manière adéquate et le critère des 12 mois d'historique des paiements doit être rempli.

Les management overlays et autres exceptions aux résultats du modèle ne sont appliqués que s'ils sont conformes à l'objectif d'identification des augmentations significatives du risque de crédit.

Informations prospectives

L'évaluation des PCA implique un certain niveau de complexité et d'appréciation, y compris l'estimation des PD, l'estimation des PCD, une série de scénarios économiques futurs non biaisés, l'estimation des durées de vie attendues (dans les cas où les durées de vie contractuelles ne s'appliquent pas), l'estimation des ECD et l'évaluation des augmentations significatives du risque de crédit.

Les pertes de crédit correspondent aux déficits de liquidités attendus par rapport aux montants précisés dans les contrats sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, actualisés au TRI initial. Les PCA s'entendent des pertes de crédit pondérées par la probabilité, non biaisées, déterminées en évaluant un éventail de résultats possibles et en tenant compte des conditions économiques futures.

Veuillez consulter la section Incertitude des mesures et analyse de sensibilité à la page 161 pour plus de détails.

Définition du défaut, des actifs dépréciés, des radiations et de la comptabilisation des produits d'intérêts

La définition du défaut aux fins de la détermination des PCA et à des fins de gestion interne du risque de crédit a été alignée sur la définition du défaut de l'article 178 du Règlement CRR (Fonds propres réglementaires) afin de maintenir une approche cohérente avec la norme IFRS 9 et les orientations réglementaires associées. La définition du défaut en vertu de l'article 178 du Règlement CRR prend en considération les signes que le débiteur est peu susceptible de payer et qu'il est très improbable qu'il honore sa dette si l'exposition est en souffrance depuis plus de 90 jours. Si les expositions sont identifiées comme ayant fait l'objet d'une dépréciation au moment de leur acquisition ou de leur origination, les intérêts créditeurs sont calculés sur la valeur comptable nette de la provision pour dépréciation.

Un actif financier est considéré comme déprécié en cas de survenance d'un ou plusieurs événements ayant un impact négatif sur ses flux de trésorerie futurs. Il s'agit des actifs définis comme étant en défaut ainsi que des autres expositions évaluées individuellement qui se trouvent en situation de défaut imminent ou de perte réelle.

Les prêts irrécouvrables sont radiés par imputation à la provision correspondante pour dépréciation des prêts à l'achèvement des processus internes de la Banque et lorsque tous les montants raisonnablement recouvrables ont été collectés. Les recouvrements ultérieurs des montants précédemment radiés sont portés au crédit du compte de résultat. Le moment et l'ampleur des radiations peuvent nécessiter l'exercice d'une certaine appréciation subjective. Néanmoins, une radiation sera souvent déclenchée par un événement spécifique, par exemple l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité ou d'autres mesures formelles de recouvrement, qui permet d'établir que tout ou partie de l'avance est devenue irrécouvrable.

Comptabilisation des contrats de garantie financière achetés

La Banque peut conclure un contrat de garantie financière qui oblige son émetteur à rembourser à la Banque la perte qu'elle encourt en raison du non-paiement à échéance par le débiteur conformément aux conditions d'un titre de créance. Pour ces contrats de garantie financière distincts, la Banque comptabilise un actif de remboursement aligné sur la comptabilisation des PCA sous-jacentes, s'il est considéré comme pratiquement certain qu'un remboursement serait perçu si le débiteur spécifié ne procédait pas au paiement à échéance conformément aux conditions du titre de créance.

Modifications et renégociations de crédits qui ne font pas l'objet d'une dépréciation du crédit

Si la modification d'un contrat de prêt résulte d'une activité de restructuration commerciale plutôt que du risque de crédit de l'emprunteur, une évaluation doit être effectuée afin de déterminer si les conditions du nouvel accord s'écartent substantiellement des conditions de l'accord existant. Cette évaluation tient compte à la fois de l'évolution des flux de trésorerie découlant des conditions modifiées et de l'évolution du profil de risque global des instruments. En ce qui concerne les périodes de grâce accordées aux emprunteurs qui ne sont pas dues à des tolérances, le prêt n'est pas considéré comme ayant fait l'objet de modifications substantielles si les flux de trésorerie révisés sur la base de la valeur actuelle (sur la base du TIE d'origine) ne s'écartent pas substantiellement des flux de trésorerie initiaux.

Si les conditions s'en écartent substantiellement, le prêt existant sera décomptabilisé et le nouveau prêt sera comptabilisé à la juste valeur, toute différence d'évaluation étant comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat sous réserve de critères d'observabilité.

Si les conditions ne s'en écartent pas substantiellement, la valeur comptable du prêt sera ajustée pour tenir compte de la valeur actualisée des flux de trésorerie modifiés au TIE d'origine, tout gain ou perte en résultant étant comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat en tant que gain ou perte de modification.

Durée de vie prévue

Les PCA sur la durée de vie doivent être mesurées sur la durée de vie attendue. Celle-ci est limitée à la durée de vie contractuelle maximale et tient compte des prévisions de remboursement anticipé, de prorogation, d'achat et d'options similaires. Y font exception certains instruments financiers renouvelables, tels que les cartes de crédit et les découverts bancaires, qui comprennent à la fois une composante tirée et une composante non tirée lorsque la capacité contractuelle de l'entité à demander le remboursement et l'annulation de l'engagement non utilisé ne limite pas l'exposition de l'entité aux pertes de crédit à la période de préavis contractuel. Pour les crédits renouvelables, la durée de vie attendue est calculée de manière analytique afin de refléter la durée de vie comportementale de l'actif, c'est-à-dire la période durant laquelle la ligne métier s'attend à être exposée au risque de crédit. La durée de vie comportementale est généralement basée sur l'analyse historique du délai moyen de défaut, de clôture ou de retrait de la facilité de crédit. Si les données sont insuffisantes ou l'analyse n'est pas concluante, un « facteur d'échéance » supplémentaire peut être intégré pour refléter la durée de vie estimée totale des expositions, sur la base d'un jugement expérimenté et/ou d'une analyse par des pairs. Les éventuelles modifications futures des contrats ne sont pas prises en compte dans la détermination de la durée de vie prévue ou de l'ECD avant qu'elles ne se produisent.

Actualisations

Les PCA sont actualisées au TIE lors de la comptabilisation initiale ou de la réalisation d'une approximation et elles correspondent à la comptabilisation des revenus. Pour les engagements de financement, le taux TIE devrait s'appliquer au moment du tirage du prêt et de la comptabilisation d'un actif financier. Pour les actifs financiers à taux variable, le taux au comptant à la date de clôture est utilisé et les projections des variations du taux variable sur la durée de vie prévue ne sont pas effectuées pour estimer les flux de trésorerie futurs des intérêts ni pour l'actualisation.

Techniques de modélisation

Actuellement, les modèles fondés sur les notations internes sont utilisés pour calculer la PD et le PCD ponctuels, qui servent de données clés aux modèles IFRS 9. Par la suite, ces données sont extrapolées en utilisant les modèles IFRS 9 pour créer des prévisions macro-économiques sensibles des PD, des PCD et, partant, des PCA.

Tolérances

Un actif financier fait l'objet d'une tolérance lorsqu'il est modifié en raison de la difficulté de crédit de l'emprunteur. Une modification apportée aux conditions d'un actif en raison d'une restructuration sera généralement considérée comme une modification non substantielle qui n'entraîne pas de décomptabilisation du prêt initial, sauf dans les cas où la dette est échangée contre des capitaux propres.

Les actifs productifs et non productifs soumis à une tolérance relèvent du stade 3 sauf s'il est établi que la concession accordée n'a pas entraîné de diminution de l'obligation financière et qu'aucun autre critère de défaut prévu par le règlement n'est rempli, auquel cas l'actif est classé au stade 2. La période d'essai minimale est de 12 mois pour les tolérances non productives et de 24 mois pour les tolérances productives. Par conséquent, un délai minimum de 36 mois est nécessaire pour que les tolérances non productives sortent du statut de tolérance.

Aucun instrument financier faisant l'objet d'une tolérance ne peut revenir au stade 1 tant que tous les seuils du stade 2 ne sont plus atteints et ces instruments ne peuvent sortir du stade 3 que lorsqu'ils ne sont plus dépréciés.

Estimations et jugements comptables essentiels

Les principaux domaines impliquant un degré élevé de jugement ou d'estimation sont les suivants :

Jugements	Estimations
Identification et application des ajustements de gestion en réponse à des circonstances ne relevant pas du champ d'application du modèle.	Les estimations comprennent des hypothèses de modélisation telles que les paramètres modélisés prospectifs (PD, ECD et PCD) ainsi qu'un éventail de scénarios économiques futurs non biaisés et de pondérations de scénarios.

Ces estimations sont considérées comme présentant un risque significatif d'entraîner un ajustement matériel des valeurs comptables des instruments financiers entrant dans le champ d'application de la dépréciation de la norme IFRS 9 au cours de l'exercice suivant.

La dépréciation prévue par la norme IFRS 9 implique plusieurs domaines de jugement importants, notamment l'estimation des paramètres modélisés prospectifs (PD, PCD et ECD), l'élaboration d'un ensemble de scénarios économiques futurs non biaisés, l'estimation des durées de vie attendues et l'évaluation des augmentations significatives du risque de crédit.

Le calcul de la dépréciation implique l'exercice d'un jugement fondé sur l'expérience de la Banque en matière de gestion du risque de crédit. Au sein des portefeuilles de détail, qui comprennent un grand nombre d'actifs homogènes présentant des caractéristiques de risque similaires, la provision pour dépréciation est calculée à partir de paramètres modélisés prospectifs qui sont généralement gérés au niveau du compte et du portefeuille. De nombreux modèles sont utilisés, qui sont chacun adaptés à un produit, une ligne d'activité ou une catégorie de clients. Un certain discernement et des connaissances sont nécessaires pour sélectionner les méthodes statistiques à utiliser lors de l'élaboration ou de la révision des modèles. Les ajustements apportés par la direction aux modèles de dépréciation, qui contiennent un élément de subjectivité, sont appliqués afin de prendre en compte certains conditions ou changements de politique qui ne sont pas entièrement intégrés dans les modèles de dépréciation, ou de tenir compte de faits et de circonstances supplémentaires à la fin de la période. Les ajustements de la direction sont revus et intégrés au développement des futurs modèles, le cas échéant.

Pour les actifs significatifs individuels de stade 3, les provisions pour dépréciation sont calculées sur une base individuelle et toutes les considérations pertinentes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs attendus dans un ensemble de scénarios économiques sont prises en compte. Ces considérations peuvent être particulièrement subjectives et peuvent inclure les perspectives commerciales du client, la valeur réalisable des garanties, la position de la Banque par rapport aux autres demandeurs, la fiabilité des informations relatives aux clients ainsi que le coût et la durée probables du processus de redressement. Le niveau de la provision pour dépréciation est la différence entre la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus (actualisation au TIE d'origine du prêt) et sa valeur comptable. En outre, les appréciations évoluent à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles ou que les stratégies de redressement évoluent, ce qui entraîne des révisions fréquentes de la provision pour dépréciation à mesure que des décisions individuelles sont prises. Les modifications de ces estimations entraînent une modification des provisions et un impact direct sur la charge de dépréciation.

Des ajustements temporaires des provisions pour dépréciation IFRS9 peuvent être appliqués dans des circonstances limitées pour tenir compte des situations où les facteurs de risque ou informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus d'évaluation ou de modélisation des PCA. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page XX de la performance du risque de crédit.

Les informations concernant l'impact potentiel des risques physiques et de transition du changement climatique sur les emprunteurs sont prises en compte, notamment les informations raisonnables et justifiables permettant d'établir des appréciations et des estimations comptables. Par nature, le changement climatique est un événement de long terme, avec des niveaux d'incertitude importants. La détermination de son impact possible au cours de l'exercice suivant, le cas échéant, nécessite donc un certain niveau d'appréciation.

Charges / (reprises) pour dépréciation de crédit

	2025			2024		
	Charges pour dépréciation de crédit / (reprises) M€	Recouvrements et remboursements ¹ M€	Total M€	Charges pour dépréciation de crédit / (reprises) M€	Recouvrements et remboursements M€	Total M€
Prêts et avances au coût amorti ²	(3)	19	16	15	(2)	13
Engagements de financement hors bilan et contrats de garantie financière	(12)	–	(12)	5	–	5
Total	(15)	19	4	20	(2)	18
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	3	–	3	–	–	–
Charges / (reprises) pour dépréciation de crédit	(12)	19	7	20	(2)	18

Notes

1 Les recouvrements et remboursements comprennent principalement la réduction nette liée aux remboursements provenant de contrats de garantie financière conclus avec des tiers par l'intermédiaire de Barclays Bank PLC.

2 Inclut les titres de créance évalués au coût amorti.

Radiations pouvant encore être poursuivies pour recouvrement

Le montant contractuel restant dû au titre des actifs financiers qui ont été dépréciés au cours de l’exercice et dont le recouvrement peut encore être envisagé s’élève à 1 M€ (2024 : 54 M€). Il s’agit d’un montant inférieur à celui présenté dans le tableau des expositions brutes et des provisions pour dépréciation aux pages 152 à 159 en raison des actifs vendus au cours de l’année suivant les radiations et les recouvrements postérieurs à l’effacement.

Modification des actifs financiers

Des actifs financiers avec une provision pour pertes mesurée à un montant égal à la PCA à vie de 151 M€ (2024 : 14 M€) ont fait l’objet d’une modification non substantielle au cours de l’exercice, avec une perte de 0 M€ (2024 : 2 M€). La valeur comptable brute des actifs financiers soumis à modification non substantielle pour lesquels la provision pour pertes est passée à une PCA sur 12 mois au cours de l’exercice est nulle (2024 : 0 M€).

9. Impôts

Comptabilisation de l’impôt sur les bénéfices

La Banque applique la norme IAS 12 Impôts sur les bénéfices pour la comptabilisation de l’impôt sur les bénéfices. L’impôt exigible sur les bénéfices imposables (impôt exigible) est passé en charges pour les périodes au cours desquelles les bénéfices sont générés. Les retenues à la source sont également considérées comme des impôts sur les bénéfices. L’impôt recouvrable sur les pertes déductibles d’impôt n’est comptabilisé comme un actif d’impôt courant que dans la mesure où il est considéré comme recouvrable par compensation avec les bénéfices imposables provenant des périodes en cours ou antérieures. L’impôt courant est évalué en utilisant les taux d’imposition et dispositions fiscales promulgués ou sur le point d’être promulgués à la date du bilan.

Les actifs d’impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu’un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour se voir imputer les écarts temporels déductibles et le report à nouveau des crédits d’impôt et des pertes fiscales non utilisés. Les passifs d’impôt différé sont comptabilisés pour tous les écarts temporels imposables, à l’exception de l’écart d’acquisition comptabilisé initialement. Les impôts différés ne sont pas comptabilisés lorsque la différence temporaire résulte de la comptabilisation initiale d’un actif ou d’un passif dans le cadre d’une transaction qui ne constitue pas un regroupement d’entreprises, n’affecte, au moment de la transaction, ni le résultat comptable ni le résultat fiscal, et ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à des différences temporaires imposables et déductibles d’un montant équivalent. L’impôt différé est déterminé en fonction des taux d’imposition et de la législation promulguée ou quasiment promulguée à la date de clôture de l’exercice, qui devrait s’appliquer lorsque l’actif d’impôt différé sera réalisé ou que le passif d’impôt différé sera réglé. Les actifs et passifs d’impôts différés ne sont compensés que lorsqu’il existe à la fois un droit légal de compensation et une intention de règlement net.

La Banque a adopté les amendements à la norme IAS 12 relatifs à la Réforme fiscale internationale – Règles types du Pilier II, publiés le 23 mai 2023, et a appliqué l’exception prévue au paragraphe 4A en ce qui concerne la comptabilisation et la publication d’informations sur les actifs et passifs d’impôts différés liés aux impôts sur le résultat du Pilier II.

La Banque considère qu’il existe une situation fiscale incertaine lorsqu’elle juge qu’à terme, le montant du bénéfice imposable pourrait s’avérer supérieur au montant initialement indiqué dans les déclarations fiscales de la Banque.

Une provision d’impôt courante est constatée lorsqu’il est jugé probable que l’issue du contrôle par une autorité fiscale d’une situation fiscale incertaine modifiera, à l’avenir, le montant de l’impôt en espèces dû à ou par une autorité fiscale. Après sa comptabilisation, la provision d’impôt courante est évaluée au montant que la Banque s’attend à verser à l’autorité fiscale pour résoudre la position.

Estimations et jugements comptables essentiels

Les principaux domaines impliquant un degré élevé de jugement ou d’estimation sont les suivants :

Jugements	Estimations
Comptabilisation des actifs d’impôts différés et détermination des provisions pour positions fiscales incertaines.	Evaluation des soldes d’impôts différés et niveau de provisionnement pour les positions fiscales incertaines.

La Banque ne considère pas qu’il existe un risque important d’ajustement significatif de la valeur comptable des soldes d’impôts courants et différés, y compris des provisions pour positions fiscales incertaines au cours de l’exercice suivant. Les provisions pour positions fiscales incertaines couvrent différentes problématiques et, le cas échéant, reflètent les préconisations d’un avocat externe. Il convient de garder à l’esprit que seule une partie de l’ensemble des positions fiscales incertaines fera l’objet d’un audit à tout moment et que certaines positions pourraient donc être contestées par une autorité fiscale au cours de l’année à venir.

Des actifs d’impôts différés ont été comptabilisés sur la base des prévisions de bénéfices des lignes métiers qui intégraient la vision actuelle des impacts climatiques. Le détail de la comptabilisation des actifs d’impôts différés est présenté dans cette note annexe.

Activités poursuivies	2025 M€	2024 M€
Charge/(crédit) d'impôt courant		
Exercice en cours	57	74
Ajustement au titre des exercices antérieurs	7	(2)
	64	72
Charge/(crédit) d'impôt différé		
Exercice en cours	54	1
Ajustement au titre des exercices antérieurs	(6)	12
	48	13
Charge d'impôt	112	85

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt qui résulterait de l'application du taux normal de l'impôt irlandais sur les sociétés au bénéfice avant impôt de la Banque.

Activités poursuivies	2025 M€	2025 %	2024 M€	2024 %
Résultat avant impôt	513		453	
Charge d'impôt sur la base du taux d'impôt irlandais standard de 12,5 % (2024 : 12,5 %)	64	12,5 %	57	12,5 %
Impact des profits/pertes réalisés dans des territoires dont les taux légaux sont différents de ceux de l'Irlande (le taux d'imposition légal pondéré, Irlande comprise, est de 18,0 % (2024 : 22.4 %))	28	5,5 %	45	9,9 %
Variations de la comptabilisation des impôts différés et effet des déficits fiscaux non comptabilisés	24	4,7 %	13	2,9 %
Charges non déductibles et autres ajustements fiscaux	19	3,7 %	(6)	(1,2 %)
Ajustements au titre des exercices antérieurs	1	0,2 %	10	2,2 %
Revenus et gains non imposables	(6)	(1,2 %)	(5)	(1,1 %)
Abattement fiscal sur l'utilisation des pertes de l'exercice en cours	(9)	(1,8 %)	(19)	(4,2 %)
Allègement fiscal sur les paiements effectués au titre des instruments AT1	(9)	(1,8 %)	(10)	(2,2 %)
Charge d'impôt totale	112	21,8 %	85	18,8 %

Facteurs ayant une influence sur le taux d'imposition effectif

Le taux d'imposition effectif de 21,8 % est supérieur au taux d'imposition des sociétés de 12,5 % en Irlande, en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment l'imposition des bénéfices réalisés hors d'Irlande aux taux d'imposition légaux locaux supérieurs au taux d'imposition irlandais et l'effet des pertes fiscales dans les cas où aucun impôt différé n'est comptabilisé. Ces facteurs qui ont augmenté le taux d'imposition effectif sont partiellement compensés par des allègements fiscaux sur les paiements effectués au titre des instruments AT1. La charge d'impôt de la période inclut également 7 M€ (2024 : néant) au titre de l'impôt minimum global découlant des règles du deuxième pilier.

La charge d'impôt future de la Banque sera sensible à la répartition géographique des bénéfices réalisés, aux taux d'imposition en vigueur et aux modifications des règles fiscales dans les juridictions dans lesquelles la Banque exerce ses activités.

Impôt dans l'état du résultat global

L'impôt relatif à chaque composante des autres éléments du résultat global figure dans l'état du résultat global.

Impôt au titre des activités abandonnées

La charge d'impôt relative aux activités abandonnées figure dans le Compte de résultat - activités abandonnées (voir note 40).

Actifs d'impôts différés

Les montants d'impôts différés figurant au bilan sont les suivants :

	2025 M€	2024 M€
Espagne	68	72
France	14	15
Irlande	11	6
Allemagne	11	55
Actifs d'impôts différés	104	148

Sur l'actif d'impôt différé de 104 M€ (2024 : 148 M€), 65 M€ (2024 : 68 M€) concernent des pertes fiscales en Espagne, 3 M€ (2024 : néant) concernent des pertes fiscales en Allemagne et 36 M€ (2024 : 80 M€) concernent des différences temporelles. Les pertes fiscales en Espagne et en Allemagne n'expirent pas. La comptabilisation de ces actifs d'impôts différés est basée sur des prévisions de bénéfices ou des législations locales qui signalent une probabilité de recouvrement intégral. Les pertes fiscales en Espagne peuvent, en vertu de la législation locale, être compensées par d'autres impôts ou converties en titres d'Etat, dans la mesure où elles ne sont pas intégralement imputées sur les bénéfices imposables avant 2032.

Sur l'actif d'impôt différé de 104 M€ (2024 : 148 M€), un montant de 14 M€ (2024 : néant) concerne des juridictions qui ont subi une perte au cours de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent et dont l'utilisation de l'actif d'impôt différé dépend de bénéfices imposables futurs. Ce facteur a été pris en compte pour parvenir à la conclusion ci-dessus que ces impôts différés seraient intégralement recouverts à l'avenir.

Actifs et passifs d'impôts différés						
	Provision pour dépréciation des prêts M€	Engagements au titre des prestations de retraite M€	Couverture des flux de trésorerie M€	Autres écarts temporels¹ M€	Déficits fiscaux reportables M€	Total M€
Au 1^{er} janvier 2025	62	8	(2)	9	71	148
Compte de résultat	(62)	(1)	–	18	(3)	(48)
Autres éléments du résultat global et réserves	–	(1)	6	(1)	–	4
	–	6	4	26	68	104
Actif	–	6	4	26	68	104
Passif	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2025	–	6	4	26	68	104
Au 1^{er} janvier 2024	67	9	–	34	75	185
Compte de résultat	(5)	(1)	–	(21)	(4)	(31)
Autres éléments du résultat global et réserves	–	–	(2)	(4)	–	(6)
	62	8	(2)	9	71	148
Actif	62	8	(2)	9	71	148
Passif	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2024	62	8	(2)	9	71	148

Remarque

1 Les autres écarts temporels incluent les actifs d'impôts différés relatifs au crédit propre.

Le montant des actifs d'impôts différés devant être récupérés après plus de 12 mois est de 89 M€ (2024 : 133 M€). Le montant des passifs d'impôts différés qui devraient être réglés après plus de 12 mois est nul (2024 : néant).

Impôt différé non comptabilisé

Pertes fiscales et écarts temporels

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des différences temporaires déductibles brutes de 189 M€ (2024 : 339 M€), des crédits d'impôt inutilisés de 180 M€ (2024 : 210 M€) et des pertes fiscales brutes de 2 246 M€ (2024 : 2 103 millions d'euros) qui peuvent être reportées indéfiniment. Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au titre de ces éléments car il n'est pas probable qu'ils puissent être imputés à des plus-values et moins-values imposables à l'avenir.

10. Dividendes sur actions ordinaires

Les états financiers de 2025 incluent un dividende intermédiaire de 150 M€ versé sur les actions ordinaires (2024 : néant), qui a été versé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le 5 mars 2026, les Administrateurs ont recommandé à l'actionnaire d'approuver le versement d'un dividende final de 175 M€ au titre de l'exercice 2025. Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ne reflètent pas ce dividende qui, sous réserve de l'approbation des actionnaires, sera comptabilisé en capitaux propres comme une affectation des bénéfices non distribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Actifs et passifs détenus à la juste valeur

Les notes annexes figurant dans cette section portent sur les actifs et passifs que la Banque détient et comptabilise à la juste valeur. La juste valeur désigne le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou le prix qui serait payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction en bonne et due forme entre les acteurs du marché à la date d'évaluation, qui peut être un prix de marché observable ou, s'il n'existe pas de cours coté pour l'instrument, une estimation basée sur les données de marché disponibles. Des informations détaillées sur l'approche de la Banque en matière de risque de marché sont fournies à la page 132.

11. Portefeuille de négociation

Comptabilisation des actifs et passifs du portefeuille de transaction

Tous les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont détenus à la juste valeur, les gains et pertes des variations de juste valeur étant portés au compte de résultat dans la rubrique Résultat net des portefeuilles de négociation (Note annexe 5).

	2025 M€	2024 M€
Titres de créance et autres effets éligibles	15 335	16 224
Titres de participation	2 434	214
Prêts négociés	159	701
Actifs du portefeuille de négociation	17 928	17 139
Titres de créance et autres effets éligibles	14 533	(18 597)
Titres de participation	(1)	–
Portefeuille de transactions (passif)	(14 534)	(18 597)

12. Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Comptabilisation obligatoire des actifs financiers à la juste valeur

Les actifs financiers sont détenus à la JVPCR s'ils ne contiennent pas de conditions contractuelles donnant lieu, aux dates spécifiées, à des flux de trésorerie conformes aux caractéristiques contractuelles, ou si l'actif financier n'est pas détenu dans un modèle de gestion qui est soit (i) un modèle de gestion visant à collecter les flux de trésorerie contractuels, soit (ii) un modèle de gestion obtenu à la fois en collectant les flux de trésorerie contractuels et en les vendant.

Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisées au compte de résultat dans les charges nettes d'investissement, sauf si le reporting dans le résultat des portefeuilles de transaction permet de réduire la discordance comptable.

Les détails sur la manière dont les montants de juste valeur sont calculés pour les actifs financiers à la juste valeur sont décrits dans la Note annexe 16.

	2025 M€	2024 M€
Prêts et avances	1 396	1 046
Titres d'emprunt	29	27
Titres de participation	39	20
Prises en pension et autres prêts garantis similaires	16 481	19 482
Autres actifs financiers obligatoirement à la JVCR	3	–
Actifs financiers obligatoirement à la juste valeur	17 948	20 575

13. Instruments financiers dérivés

Comptabilisation des dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur est dérivée d'un ou plusieurs instruments financiers sous-jacents ou indices définis dans le contrat. Ils comprennent les swaps, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme, les options et les combinaisons de ces instruments et ont principalement un impact sur les revenus nets d'intérêts de la Banque, les produits nets de transaction et les actifs et passifs dérivés. Les montants notionnels des contrats ne sont pas inscrits au bilan. Les instruments dérivés sont utilisés pour couvrir les risques de taux d'intérêt, de crédit, d'inflation, de change, de matières premières et d'actions.

Tous les instruments dérivés sont détenus à la JVPCR, à l'exception des dérivés faisant l'objet d'une relation de couverture des flux de trésorerie désignée. Les dérivés sont classés à l'actif lorsque leur juste valeur est positive ou au passif lorsque leur juste valeur est négative.

Comptabilité de couverture

La Banque applique les exigences de la norme IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation à des fins de comptabilité de couverture. La Banque applique la comptabilité de couverture pour présenter les effets économiques de ses stratégies de gestion du risque de taux et d'inflation liée aux contrats. Dans les cas où des produits dérivés sont détenus à des fins de gestion des risques et où les transactions répondent aux critères prévus en matière de documentation et d'efficacité de la couverture, la Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur ou la comptabilité de couverture des flux de trésorerie, selon le cas, en fonction des risques couverts.

Comptabilité de couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des produits dérivés qui sont désignées comme des couvertures de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat, de même que les variations de juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui sont attribuables au risque couvert. Les variations de la juste valeur permettent d'ajuster la valeur comptable de l'actif ou du passif couvert détenu au coût amorti. Pour les éléments couverts classés en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les variations de juste valeur attribuables au risque couvert sont transférées des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

Si les relations de couverture ne répondent plus aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est abandonnée. Pour les couvertures de juste valeur, l'ajustement de la juste valeur de l'élément couvert est amorti en résultat sur la période résiduelle jusqu'à l'échéance de la relation de couverture précédemment désignée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En cas de cession ou de remboursement de l'élément couvert, l'ajustement de la juste valeur non amorti est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie

Pour les couvertures des flux de trésorerie éligibles, le gain ou la perte de juste valeur associé à la part efficace de la couverture des flux de trésorerie est initialement comptabilisé en capitaux propres, puis recyclé en résultat pour les périodes au cours desquelles l'élément couvert est censé affecter le résultat. Toute partie inefficace du gain ou de la perte de l'instrument de couverture est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, tout gain ou perte cumulé existant dans les capitaux propres à ce moment-là demeure dans les capitaux propres et est comptabilisé lorsque l'élément couvert est finalement comptabilisé au compte de résultat. Lorsqu'une opération prévue n'est plus censée se produire, le gain ou la perte cumulé qui a été comptabilisé en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

Total des instruments dérivés

	Montant notionnel du contrat en M€	2025		Montant notionnel du contrat en M€	2024	
		Juste valeur			Juste valeur	
		Actifs M€	Passif M€		Actifs M€	Passif M€
Total des actifs/(passifs) dérivés détenus à des fins de transaction	12 595 023	31 547	(25 375)	9 739 508	32 806	(25 752)
Total des actifs/(passifs) dérivés détenus dans le cadre de la gestion des risques	18 991	—	(174)	13 878	3	(40)
Dérivés actifs/(passifs)	12 614 014	31 547	(25 549)	9 753 386	32 809	(25 792)

Des informations sur les modalités de compensation des instruments financiers dérivés sont disponibles à la Note annexe 17.

Les instruments dérivés de transaction sont gérés dans le cadre des politiques de gestion du risque de marché de la Banque, qui sont décrites en page 132.

L'exposition de la Banque au risque de crédit découlant de contrats dérivés est décrite dans la section Risque de crédit aux pages 144 à 185.

Les justes valeurs et montants notionnels des dérivés détenus à des fins de transaction et à des fins de gestion des risques sont présentés dans le tableau qui figure à la page suivante :

Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	2025			2024		
	Montant notionnel du contrat M€	Juste valeur		Montant notionnel du contrat M€	Juste valeur	
		Actifs M€	Passif M€		Actifs M€	Passif M€
Instruments dérivés de change						
Instruments dérivés de gré à gré	847 071	3 754	(3 400)	1 020 681	7 256	(5 240)
Contrats à terme et options négociés en bourse						
- achetés et vendus	2 598	—	—	1 263	1	(1)
Instruments dérivés de change	849 669	3 754	(3 400)	1 021 944	7 257	(5 241)
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés de gré à gré	7 738 695	24 422	(17 886)	5 047 367	22 305	(17 271)
Dérivés de taux compensés par la contrepartie centrale	3 726 788	31	(15)	3 451 189	74	(42)
Contrats à terme et options négociés en bourse						
- achetés et vendus	87 735	—	—	48 935	1	(1)
Instruments dérivés de taux d'intérêt	11 553 218	24 453	(17 901)	8 547 491	22 380	(17 314)
Dérivés de crédit						
Instruments dérivés de gré à gré	68 255	172	(235)	61 992	172	(263)
Dérivés de crédit compensés par la contrepartie centrale	5 168	86	(88)	6 098	88	(88)
Dérivés de crédit	73 423	258	(323)	68 090	260	(351)
Dérivés sur actions et indices boursiers						
Instruments dérivés de gré à gré	82 411	2 399	(3 067)	78 585	2 496	(2 435)
Contrats à terme et options négociés en bourse						
- achetés et vendus	34 608	664	(664)	20 386	387	(387)
Dérivés sur actions et indices boursiers	117 019	3 063	(3 731)	98 971	2 883	(2 822)
Dérivés sur matières premières						
Instruments dérivés de gré à gré	608	4	(5)	1 177	3	(1)
Contrats à terme et options négociés en bourse						
- achetés et vendus	1 086	15	(15)	1 835	23	(23)
Dérivés sur matières premières	1 694	19	(20)	3 012	26	(24)
Actifs/(passifs) dérivés détenus à des fins de transaction	12 595 023	31 547	(25 375)	9 739 508	32 806	(25 752)
Total des dérivés de gré à gré détenus à des fins de transaction	8 737 040	30 751	(24 593)	6 209 802	32 232	(25 210)
Total des dérivés compensés par la contrepartie centrale détenus à des fins de négociation	3 731 956	117	(103)	3 457 287	162	(130)
Total des dérivés négociés en bourse détenus à des fins de transaction	126 027	679	(679)	72 419	412	(412)
Actifs/(passifs) dérivés détenus à des fins de transaction	12 595 023	31 547	(25 375)	9 739 508	32 806	(25 752)

Instruments dérivés détenus à des fins de gestion des risques	2025			2024		
	Montant notionnel du contrat M€	Juste valeur		Montant notionnel du contrat M€	Juste valeur	
		Actifs M€	Passif M€		Actifs M€	Passif M€
Instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						
Swaps de taux d'intérêt	358	–	–	438	–	–
Dérivés de taux compensés par la contrepartie centrale	11 019	–	–	7 826	–	–
Instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	11 377	–	–	8 264	–	–
Instruments dérivés désignés comme couverture de juste valeur						
Swaps de taux d'intérêt	2 728	–	(174)	2 865	3	(40)
Dérivés de taux compensés par la contrepartie centrale	4 886	–	–	2 749	–	–
Instruments dérivés désignés comme couverture de juste valeur	7 614	–	(174)	5 614	3	(40)
Actifs/(passifs) dérivés détenus dans le cadre de la gestion des risques	18 991	–	(174)	13 878	3	(40)
Total des dérivés de gré à gré détenus pour la gestion des risques	3 086	–	(174)	3 303	3	(40)
Total des dérivés compensés par la contrepartie centrale détenus à des fins de gestion des risques	15 905	–	–	10 575	–	–
Actifs/(passifs) dérivés détenus dans le cadre de la gestion des risques	18 991	–	(174)	13 878	3	(40)

Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture s'applique principalement au risque suivant :

- risque de taux d'intérêt - découle d'une inadéquation entre les taux d'intérêt fixes et les taux d'intérêt variables ; et
- risque d'inflation lié au contrat - résulte de la conclusion d'instruments financiers ayant une clause de risque d'inflation. La Banque ne couvre pas le risque d'inflation découlant d'autres activités.

Afin de couvrir ce risque, la Banque utilise les instruments de couverture suivants :

- les instruments dérivés de taux d'intérêt pour échanger les expositions de taux d'intérêt avec des taux fixes ou variables ; et
- les dérivés d'inflation pour échanger les expositions à l'inflation contre des taux fixes ou variables.

Dans certains cas, certains éléments faisant l'objet d'une couverture économique peuvent être des éléments couverts non éligibles aux fins de la norme IAS 39 par exemple les dépôts de base et les fonds propres. Dans ces cas, une solution de couverture de substitution peut être utilisée, dans le cadre de laquelle les portefeuilles d'actifs à taux variable sont désignés comme éléments couverts éligibles dans les couvertures de flux de trésorerie.

Dans certaines relations de couverture, la Banque désigne les composantes de risque des éléments couverts comme suit :

- Le risque de taux d'intérêt de référence en tant que composante du risque de taux d'intérêt, tel que la composante Taux sans risque (« TSR »)
- Le risque d'inflation en tant que composante contractuelle d'un titre de créance
- Les composantes des flux de trésorerie des éléments couverts, par exemple certains paiements d'intérêts sur une partie de la durée de vie d'un instrument

En utilisant le risque de taux d'intérêt de référence, d'autres risques, tels que le risque de crédit et le risque de liquidité, sont exclus de la relation de comptabilité de couverture. A la suite de la réforme des taux d'intérêt de référence à l'échelle du marché, la sensibilité aux taux sans risque est considérée comme le risque de taux d'intérêt prédominant. Par conséquent, la juste valeur des éléments couverts (qui concernent souvent les taux sans risque ou au jour le jour similaires) évolue proportionnellement à ce risque.

En ce qui concerne bon nombre des relations de comptabilité de couverture de la Banque, l'élément couvert et l'instrument de couverture évoluent fréquemment en raison du caractère dynamique de la stratégie de gestion des risques et de comptabilité de couverture. La Banque

applique la comptabilité de couverture à des scénarios dynamiques, principalement liés au risque de taux d'intérêt, et couvrant une combinaison d'éléments pour faire en sorte que ses états financiers reflètent le mieux possible les mesures de gestion du risque économique mises en œuvre. Dans certains cas, si l'objectif de la comptabilité de couverture évolue, la désignation de la relation de comptabilité de couverture concernée expire et celle-ci est remplacée par une relation de comptabilité de couverture différente.

Les instruments de couverture ont les mêmes expositions au risque que les éléments couverts. L'efficacité de la couverture est déterminée par référence à des tests quantitatifs, principalement des tests de régression. Cependant, dans la mesure où les instruments de couverture sont exposés à des risques différents des éléments couverts, cela pourrait entraîner une inefficacité de la couverture ou des défaillances de la comptabilité de couverture.

Les sources d'inefficacité sont les suivantes :

- Asymétries entre les conditions contractuelles de l'élément couvert et de l'instrument de couverture, y compris les écarts de base
- Variation du risque de crédit des instruments de couverture ; et
- Couverture de flux de trésorerie par le biais de swaps externes dont la juste valeur n'est pas nulle.

Elément couvert, état de la situation financières et catégorie de risque couvert	Valeur comptable	Ajustement cumulé de la juste valeur inclus dans la valeur comptable		Variation de juste valeur utilisée comme base pour déterminer l'inefficacité	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat ¹
		Total	Dont : Correction de juste valeur cumulée sur les éléments ne faisant plus l'objet d'une relation de couverture		
	M€	M€	M€	M€	M€
2025					
Actif					
Titres de créance classés au coût amorti					
- Risque de taux d'intérêt	3 782	19	–	1	4
- Risque d'inflation	2 209	(1)	(3)	38	1
Actifs financiers à la juste valeur par les autres résultat global ²					
- Risque de taux d'intérêt	1 207	11	1	(3)	–
Total de l'actif	7 198	29	(2)	36	5
Passif					
Dépôts au coût amorti des établissements de crédit et clients					
- Risque de taux d'intérêt	(469)	(2)	(45)	9	–
Total du passif	(469)	(2)	(45)	9	–
Total des éléments de couverture	6 729	27	(47)	45	5
2024					
Actif					
Titres de créance classés au coût amorti					
- Risque de taux d'intérêt	1 540	21	–	18	4
- Risque d'inflation	2 299	(44)	(6)	(22)	1
Actifs financiers à la juste valeur par les autres résultat global ²					
- Risque de taux d'intérêt	968	17	–	16	–
Total de l'actif	4 807	(6)	(6)	12	5
Passif					
Dépôts au coût amorti des établissements de crédit et clients					
- Risque de taux d'intérêt	(797)	(10)	(56)	(1)	–
Total du passif	(797)	(10)	(56)	(1)	–
Total des éléments de couverture	4 010	(16)	(62)	11	5

Notes

1 L'inefficacité de la couverture est comptabilisée en revenus nets d'intérêts.

2 Pour les éléments classés en juste valeur par les capitaux propres, l'ajustement de la comptabilité de couverture n'est pas inclus dans la valeur comptable, mais est inclus dans les autres éléments du résultat global.

Le tableau suivant présente les instruments de couverture de juste valeur inscrits au bilan de la Banque :

Type de couverture	Catégorie de risque	Valeur comptable		Montant notionnel M€	Variation de juste valeur utilisée comme base pour déterminer l'inefficacité M€
		Actifs dérivés M€	Passifs dérivés M€		
Au 31 décembre 2025					
Juste valeur	Risque de taux d'intérêt	–	–	5 409	(3)
	Risque d'inflation	–	(174)	2 205	(37)
Total		–	(174)	7 614	(40)
Au 31 décembre 2024					
Juste valeur	Risque de taux d'intérêt	–	–	3 277	(29)
	Risque d'inflation	3	(40)	2 337	23
Total		3	(40)	5 614	(6)

Le tableau suivant présente les valeurs notionnelles attendues des instruments de couverture actuels pour les années à venir :

	2025 M€	2026 M€	2027 M€	2028 M€	2029 M€	2030 M€	2031 et au-delà M€
2025							
Couvertures de juste valeur de :							
Risque de taux (encours notionnel)	5 409	5 116	4 974	4 972	3 763	1 024	744
risque inflationniste (encours notionnel)	2 205	1 405	1 405	596	43	–	–
	2024 M€	2025 M€	2026 M€	2027 M€	2028 M€	2029 M€	2030 et au-delà M€
2024							
Couvertures de juste valeur de :							
Risque de taux (encours notionnel)	3 277	2 989	2 676	2 534	2 534	1 298	834
Risque inflationniste (encours notionnel)	2 337	2 337	1 537	1 537	625	–	–

La Banque dispose de 119 couvertures de juste valeur (2024 : 88) du risque de taux d'intérêt à un taux fixe moyen de 3,10 % (2024 : 3,26 %) sur l'ensemble des relations et 24 (2024 : 23) couvertures du risque d'inflation à la juste valeur à un taux moyen de 0,63 % (2024 : 0,65 %) sur l'ensemble des relations.

Description de la relation de couverture et du risque couvert	Variation de valeur de l'élément couvert servant de base à la comptabilisation de l'inefficacité	Soldes de la réserve de couverture de flux de trésorerie pour les couvertures en cours	Soldes restants dans les réserves de couverture des flux de trésorerie pour lesquels la comptabilité de couverture n'est plus appliquée	Gains ou pertes de couverture comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat ¹
	M€	M€	M€	M€	M€
2025					
Couverture des flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt					
Prêts et avances au coût amorti	3	(1)	4	3	–
Caisse et soldes auprès des banques centrales	54	10	9	54	(9)
Couverture totale des flux de trésorerie	57	9	13	57	(9)
2024					
Couverture des flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt					
Prêts et avances au coût amorti	(1)	(4)	6	(1)	–
Caisse et soldes auprès des banques centrales	(69)	(53)	27	(69)	8
Couverture totale des flux de trésorerie	(70)	(57)	33	(70)	8

Remarque

1 L'inefficacité de la couverture est comptabilisée en revenus nets d'intérêts.

Le tableau suivant présente les instruments de couverture des flux de trésorerie inscrits au bilan de la Banque :

Type de couverture	Catégorie de risque	Valeur comptable		Montant notionnel M€	Variation de juste valeur utilisée comme base pour déterminer l'inefficacité M€
		Actifs dérivés M€	Passifs dérivés M€		
Au 31 décembre 2025					
Flux de trésorerie	Risque de taux d'intérêt	–	–	11 377	(66)
Total		–	–	11 377	(66)
Au 31 décembre 2024					
Flux de trésorerie	Risque de taux d'intérêt	–	–	8 264	78
Total		–	–	8 264	78

L'effet sur le compte de résultat et les autres éléments du résultat global des montants recyclés au titre des couvertures de flux de trésorerie est présenté dans le tableau suivant :

	2025		2024	
	Montant recyclé des autres éléments du résultat global en raison de l'impact de l'élément couvert sur le compte de résultat M€	Montant recyclé des autres éléments du résultat global en raison de la vente d'un investissement, ou flux de trésorerie qui ne devraient plus se produire M€	Montant recyclé des autres éléments du résultat global en raison de l'impact de l'élément couvert sur le compte de résultat M€	Montant recyclé des autres éléments du résultat global en raison de la vente d'un investissement, ou flux de trésorerie qui ne devraient plus se produire M€
Description de la relation de couverture et du risque couvert				
Couverture des flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt				
Recyclé vers les revenus nets d'intérêts	(11)	—	(35)	—

Voici un rapprochement détaillé des mouvements de la réserve de couverture des flux de trésorerie :

	2025	2024
	Réserve de couverture des flux de trésorerie M€	Réserve de couverture des flux de trésorerie M€
Description de la relation de couverture et du risque couvert		
Solde au 1^{er} janvier	21	(71)
Plus-values/(moins-values) de couverture de l'exercice	(57)	70
Montants reclassés en lien avec les flux de trésorerie affectant le résultat	11	35
Taxe	6	(13)
Solde au 31 décembre	(19)	21

14. Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Comptabilisation des actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JVAERG)

Les actifs financiers qui sont des instruments de dette détenus dans un modèle de gestion permettant à la fois de collecter les flux de trésorerie contractuels et de les vendre et qui contiennent des conditions contractuelles donnant lieu à des flux de trésorerie SPPI à des dates spécifiques sont évalués à la JVAERG. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur et les variations de celles-ci (à l'exception de celles relatives aux dépréciations, produits d'intérêts et gains et pertes de change) sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la cession des actifs. Les intérêts (calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif) sont comptabilisés au compte de résultat dans les revenus nets d'intérêts (note 3). Lors de la cession, la plus-value ou la moins-value cumulée dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée dans les charges nettes des investissements (note 6).

Il est déterminé que tant la collecte des flux de trésorerie contractuels que la vente d'actifs financiers font partie intégrante de la réalisation de l'objectif du modèle économique de la Société. La Banque tiendra compte des ventes passées et des attentes concernant les ventes futures pour déterminer si le modèle économique est réalisé.

	2025 M€	2024 M€
Titres de créance et autres effets éligibles	1 241	994
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	1 241	994

15. Passifs financiers à la juste valeur sur option

Comptabilisation des passifs désignés à la JVCR

La Banque peut procéder à une désignation de juste valeur si la détention d'instruments à la juste valeur permet de réduire une discordance comptable (causée par un passif ou un actif de compensation détenu à la juste valeur), ou si les instruments sont gérés par la Banque sur la base de leur juste valeur ou reposent sur des conditions présentant des caractéristiques similaires, en substance, à celles des dérivés (Note annexe 13). Conformément à la norme IFRS 9, les passifs financiers peuvent être désignés à la juste valeur, les gains et pertes étant inscrits au compte de résultat dans les rubriques Résultat net des transactions (note 5) et Charges nettes des placements (note annexe 6). Les variations du crédit propre sont comptabilisées en capitaux propres, à moins que les effets des variations du risque de crédit du passif ne créent ou n'accroissent une discordance comptable dans le compte de résultat. Dans ces scénarios, tous les gains et pertes sur ce passif (y compris les effets des variations du risque de crédit du passif) sont présentés dans le compte de résultat. Lors de la décomptabilisation du passif financier, aucun montant relatif au risque de crédit propre n'est recyclé en résultat.

Les détails sur la manière dont les montants de juste valeur sont calculés pour les passifs financiers désignés à la juste valeur sont décrits dans la note annexe 16.

	2025		2024	
	Juste valeur M€	Montant contractuel dû à l'échéance M€	Juste valeur M€	Montant contractuel dû à l'échéance M€
Titres de créance	3 031	3 289	2 487	2 739
Dépôts	2 461	3 872	2 750	4 179
Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires	16 316	16 413	15 901	16 050
Passifs financiers à la juste valeur sur option	21 808	23 574	21 138	22 968

La perte nette cumulée de crédit propre comptabilisée (avant impôt) est de 84 M€ (2024 : perte de 77 M€).

16. Juste valeur des instruments financiers

Comptabilisation des actifs et passifs financiers - juste valeur

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. En outre, les actifs financiers sont détenus à la juste valeur par le compte de résultat s'ils ne contiennent pas de conditions contractuelles donnant lieu, aux dates spécifiées, à des flux de trésorerie conformes aux caractéristiques contractuelles, ou si l'actif financier n'est pas détenu dans un modèle de gestion qui est soit (i) un modèle de gestion visant à collecter les flux de trésorerie contractuels, soit (ii) un modèle de gestion obtenu à la fois en collectant les flux de trésorerie contractuels et en les vendant. Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisées au compte de résultat dans les produits nets d'investissement, sauf si le reporting dans le résultat des portefeuilles de négociation permet de réduire la discordance comptable.

Dans la mesure du possible, la juste valeur est déterminée par référence à un prix de marché coté pour cet instrument. Pour de nombreux actifs et passifs financiers de la Banque, notamment les produits dérivés, les prix cotés ne sont pas disponibles et des modèles d'évaluation sont utilisés pour estimer la juste valeur. Les modèles calculent les flux de trésorerie attendus selon les conditions de chaque contrat spécifique, puis actualisent ces valeurs à une valeur actuelle. Ces modèles utilisent des sources indépendantes comme bases de données de marché, y compris les courbes de taux d'intérêt, les prix des actions et des matières premières, les volatilités des options et les taux de change.

Pour les passifs financiers évalués à la juste valeur, la valeur comptable reflète également l'effet sur la juste valeur des variations des spreads de crédit propres résultant de données de marché observables telles que les émissions primaires et les rachats d'obligations structurées.

La Banque s'appuie sur l'exemption de portefeuille prévue par la norme IFRS 13 Evaluation de la juste valeur pour évaluer la juste valeur de groupes d'actifs et de passifs financiers. Les instruments financiers sont évalués en utilisant le prix qui serait perçu pour vendre une position nette longue (c'est-à-dire un actif) pour une exposition au risque particulière ou pour transférer une position nette courte (c'est-à-dire un passif) pour une exposition au risque particulière dans le cadre d'une transaction en bonne et due forme entre les acteurs de marché à la date du bilan dans les conditions actuelles du marché. Par conséquent, la Banque évalue la juste valeur du groupe d'actifs et de passifs financiers conformément à la manière dont les acteurs de marché évalueraient l'exposition nette au risque à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale, le prix de transaction reflète souvent la juste valeur de l'actif ou du passif. Toutefois, dans certaines circonstances, la juste valeur peut s'écarter du prix de transaction lorsqu'il existe des informations contraires. Si la juste valeur de l'instrument peut être déterminée à partir de transactions actuelles sur le marché portant sur ce même instrument, ou sur la base d'une méthode d'évaluation dont les données d'entrée ne comprennent que des données observables. L'instrument est alors initialement comptabilisé à sa juste valeur et la différence par rapport au prix de transaction est comptabilisée en résultat.

Pour les valorisations reposant sur des intrants non observables, la différence entre la valorisation du modèle et le prix de transaction initial (produit du premier jour) est comptabilisée en résultat, soit linéairement sur la durée de la transaction, soit sur la période jusqu'à ce que tous les intrants deviennent observables le cas échéant, soit jusqu'à ce qu'ils soient publiés en totalité lorsque les intrants non observables auparavant deviennent observables.

Divers facteurs pèsent sur la disponibilité des intrants observables et peuvent varier d'un produit à l'autre et évoluer au fil du temps. Parmi ces facteurs figurent l'ampleur de l'activité sur le marché concerné, le type de produit, le fait que le produit soit nouveau et peu négocié sur le marché, la maturité de la modélisation du marché et la nature de la transaction (personnalisée ou générique). Dans la mesure où l'évaluation repose sur des modèles ou intrants qui ne sont pas observables sur le marché, la détermination de la juste valeur peut s'avérer plus subjective et dépendre de l'importance des données non observables pour l'évaluation globale. Les intrants non observables sont déterminés sur la base des meilleures informations disponibles, par exemple par référence à des actifs similaires, à des échéances similaires ou à d'autres techniques d'analyse.

La sensibilité des valorisations utilisées dans les états financiers à d'éventuelles variations d'intrants significatifs non observables est présentée en page 257.

Cadre de contrôle de la valorisation

La Banque dispose d'un cadre de contrôle de la valorisation bien établi qui supervise les méthodes, les normes et les procédures de valorisation par l'intermédiaire du Comité de valorisation.

Estimations et jugements comptables essentiels

Les principaux domaines impliquant un degré élevé de jugement ou d'estimation sont les suivants :

Jugements	Estimations
Classification des instruments financiers avec des données non observables significatives en Niveau 3.	L'évaluation des actifs et passifs de niveau 3 est généralement déterminée en se référant à des données observables ou à des données historiques ou en utilisant d'autres techniques analytiques.

Ces estimations sont considérées comme présentant un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur au cours de l'exercice suivant.

La valorisation des instruments financiers implique souvent un degré significatif d'appréciation et de complexité, notamment lorsque les modèles de valorisation utilisent des intrants non observables (actifs et passifs de niveau 3). Cette note fournit des informations sur ces instruments, y compris les plus et moins-values latentes constatées au cours de la période, une description des techniques de valorisation significatives et des intrants non observables ainsi qu'une analyse de sensibilité.

Pour les actifs et passifs négociés sur des marchés actifs, il est déterminé que la valorisation de marché inclut une représentation de la vision dominante des risques liés au climat.

Valorisation

Les actifs et passifs sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'observabilité des paramètres de marché significatifs. Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont définis ci-dessous et font appel au jugement pour déterminer la frontière entre les classifications de niveau 2 et 3.

Techniques de valorisation s'appuyant sur les cours cotés du marché - Niveau 1

Les actifs et passifs sont classés en niveau 1 si leur valeur est observable sur un marché actif. Ces instruments sont évalués par référence à des prix cotés non ajustés pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés actifs où le prix coté est facilement accessible, et le prix représente des transactions réelles et régulières sur le marché. Un marché actif est un marché sur lequel les transactions ont lieu à un volume et une fréquence suffisants pour fournir des informations sur les prix de manière continue.

Techniques d'évaluation utilisant des intrants observables - niveau 2

Les actifs et passifs classés en niveau 2 ont été évalués à l'aide de modèles dont les intrants sont observables directement ou indirectement. Un intrant de valorisation est considéré comme observable s'il peut être directement observé à partir de transactions réalisées sur un marché actif, ou s'il existe des preuves externes convaincantes qui démontrent un prix de sortie exécutable. Les valorisations fondées sur des intrants observables comprennent les actifs et passifs tels que les swaps et les contrats à terme de gré à gré qui sont évalués à l'aide de techniques de valorisation standard du marché ainsi que les options qui sont généralement négociées sur des marchés où toutes les données des modèles de valorisation standard du marché sont observables. Pour certains instruments qui calculent une juste valeur à partir de données non observables qui ne sont pas considérées comme significatives, l'actif ou le passif peut être classé en niveau 2.

Techniques de valorisation reposant sur des intrants non observables significatifs - Niveau 3

Les actifs et passifs sont classés en niveau 3 si leur valorisation intègre des intrants significatifs qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables (intrants non observables). Les niveaux d'intrants non observables sont généralement déterminés par référence à des intrants observables, à des observations historiques ou à d'autres techniques d'analyse.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs de la Banque qui sont détenus à la juste valeur ventilés par hiérarchisation de la juste valeur et par classification du bilan :

Actifs et passifs détenus à la juste valeur								
	2025				2024			
	Techniques de valorisation utilisées				Techniques de valorisation utilisées			
	Prix cotés sur le marché - Niveau 1	Données observables Niveau 2	Intrants non observables significatifs Niveau 3	Total	Prix cotés sur le marché Niveau 1	Intrants observables Niveau 2	Intrants non observables significatifs de niveau 3	Total
Au 31 décembre	M€	M€	M€	M€	M€	M€	M€	M€
Actifs du portefeuille de négociation	11 204	6 453	271	17 928	1 316	15 583	240	17 139
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	266	17 454	228	17 948	15	20 245	315	20 575
Instruments financiers dérivés	—	31 217	330	31 547	—	32 628	181	32 809
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	705	536	—	1 241	—	994	—	994
Actif total	12 175	55 660	829	68 664	1 331	69 450	736	71 517
Portefeuille de transactions (passif)	(10 507)	(4 015)	(12)	(14 534)	(2 314)	(16 283)	—	(18 597)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	(385)	(21 199)	(224)	(21 808)	—	(21 115)	(23)	(21 138)
Passifs financiers dérivés	—	(25 270)	(279)	(25 549)	—	(25 582)	(210)	(25 792)
Passif total	(10 892)	(50 484)	(515)	(61 891)	(2 314)	(62 980)	(233)	(65 527)

Le tableau suivant présente les actifs et passifs de niveau 3 de la Banque qui sont détenus à la juste valeur et ventilés par type de produit

	Prêts	Dettes d'entreprise	Titres adossés à des actifs	Emprunts d'Etat et parrainés par l'Etat	Dettes émises	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Action ; dérivés	Autres produits ¹	Total
Au 31 décembre 2025	M€	M€	M€	M€	M€	M€	M€	M€	M€
Actifs du portefeuille de négociation	4	249	—	13	—	—	—	5	271
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	190	—	29	—	—	—	—	9	228
Instruments financiers dérivés	—	—	—	—	—	102	224	4	330
Actif total	194	249	29	13	—	102	224	18	829
Portefeuille de transactions (passif)	—	(1)	—	(11)	—	—	—	—	(12)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	—	—	—	—	(224)	—	—	—	(224)
Passifs financiers dérivés	—	—	—	—	—	(58)	(212)	(9)	(279)
Passif total	—	(1)	—	(11)	(224)	(58)	(212)	(9)	(515)

	Prêts	Dettes d'entreprise	Titres adossés à des actifs	Emprunts d'Etat et parrainés par l'Etat	Dettes émises	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Dérivés actions	Autres produits ¹	Total
Au 31 décembre 2024	M€	M€	M€	M€	M€	M€	M€	M€	M€
Actifs du portefeuille de négociation	18	222	—	—	—	—	—	—	240
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	283	—	27	—	—	—	—	5	315
Instruments financiers dérivés	—	—	—	—	—	119	37	25	181
Actif total	301	222	27	—	—	119	37	30	736
Portefeuille de transactions (passif)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Passifs financiers à la juste valeur sur option	—	—	—	—	(23)	—	—	—	(23)
Passifs financiers dérivés	—	—	—	—	—	(157)	(37)	()	(210)
Passif total	—	—	—	—	(23)	(157)	(37)	()	(233)

Remarque

1 Les autres produits comprennent les produits de trésorerie actions, les dérivés de change et les dérivés de crédit.

Techniques de valorisation

Les techniques de valorisation et niveaux d'observabilité utilisés sont décrits ci-dessous.

Prêts

Description : Facilité de prêt tirée accordée aux clients (entreprises et particuliers).

Valorisation : Les prêts sont évalués soit à l'aide d'une approche fondée sur les prix, soit au moyen de modèles qui actualisent les flux de trésorerie futurs attendus sur la base des taux d'intérêt et des spreads de crédit/de la marge d'escompte.

Observabilité : Au sein de cette population de prêts, le prix, le spread de prêt ou la marge d'actualisation peuvent s'avérer généralement inobservables. Les intrants non observables sont généralement déterminés par référence à des instruments de marché liquides et en appliquant des techniques d'extrapolation ou déduits à l'aide d'une autre méthode raisonnable.

Dette d'entreprise

Description : Principalement des obligations d'entreprises.

Valorisation : Les obligations d'entreprise sont valorisées à partir de prix de marché observables provenant de cotations de courtiers, de prix inter-négociants ou d'autres sources de cours fiables.

Observabilité : Les prix des obligations activement négociées sont considérés comme observables. Les prix des obligations non observables sont généralement déterminés par référence aux rendements obligataires ou aux spreads de swap de défaut de crédit (CDS) pour les instruments activement négociés par un émetteur ou faisant référence à un émetteur similaire.

Titres adossés à des actifs

Description : Titres qui sont liés aux flux de trésorerie d'un pool d'actifs référencés via la titrisation. Cette catégorie comprend les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles, les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, les obligations de dette garanties (CDO), les obligations adossées à des prêts (CLO) et autres titres adossés à des actifs.

Valorisation : Lorsqu'elles sont disponibles, les évaluations sont basées sur les prix observables sur le marché provenant des cotations des courtiers et des prix interbancaires, ainsi que des fournisseurs externes qui fournissent des prix. Dans le cas contraire, les évaluations sont déterminées à l'aide d'une analyse des flux de trésorerie actualisés conforme aux normes du secteur, qui calcule la juste valeur sur la base de données d'évaluation telles que les taux de défaut constants, taux de remboursement anticipé conditionnel, pertes en cas de défaut et taux de rendement. Ces données sont déterminées en se référant à un certain nombre de sources, notamment des transactions observées, des indices boursiers ou des études de marché, et en évaluant la performance sous-jacente des garanties.

L'approximation des transactions, indices ou recherches observés nécessite une évaluation et une comparaison des caractéristiques sous-jacentes des titres concernés, notamment les garanties, les tranches, les millésimes, la composition des actifs sous-jacents (pertes historiques, caractéristiques des emprunteurs et caractéristiques des prêts telles que le ratio prêt/valeur et la concentration géographique) et les notations de crédit (initiales et actuelles).

Observabilité : Lorsqu'un produit adossé à des actifs n'a pas de prix de marché observable et que son évaluation est déterminée à l'aide d'une analyse des flux de trésorerie actualisés, l'instrument est considéré comme non observable.

Emprunts d'Etat et parrainés par l'Etat

Description : Obligations d'Etat, obligations supra souveraines et obligations d'agences.

Valorisation : Les obligations liquides qui sont activement négociées par l'intermédiaire d'une bourse ou d'une chambre de compensation sont évaluées aux niveaux observés sur ces marchés. Les autres obligations activement négociées sont valorisées à partir de prix de marché observables provenant de cotations de courtiers, de prix inter-négociants ou d'autres sources de cours fiables.

Observabilité : L'évaluation de l'observabilité est réalisée par référence aux données de négociation du marché obligataire. Les obligations sont classées au niveau 1 si elles sont négociées sur un marché actif et que leur cours correspond aux exigences de la norme IFRS 13. Les prix des obligations non observables sont généralement déterminés par référence aux rendements obligataires des obligations activement négociées émises par le même émetteur (ou un émetteur similaire).

Dette émise

Description : Les titres de créance émis par Barclays.

Valorisation : Les titres émis sont évalués à l'aide de techniques d'actualisation des flux de trésorerie intégrant divers paramètres observés pour chaque instrument.

Observabilité : Les billets émis par Barclays sont généralement observables. Les obligations structurées sont des instruments de dette contenant des dérivés incorporés. Lorsque l'une des données d'entrée du dérivé incorporé ou de l'instrument d'emprunt est jugée non observable et significative pour l'évaluation globale du titre, le titre structuré est classé au niveau 3.

Contrats de prise et mise en pension

Description : Comprend les titres achetés et vendus dans le cadre d'opérations de pension et les autres prêts garantis similaires. Les accords sont principalement à court terme.

Valorisation : Les contrats de mise et de prise en pension sont généralement valorisés en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide de modèles standard du secteur qui intègrent les taux d'intérêt du marché et les taux de mise en pension, sur la base des détails spécifiques de l'opération.

Observabilité : Les intrants sont jugés observables jusqu'à des échéances liquides ou pour un prix consensuel avec une fourchette de prix faible, et sont déterminés en fonction des caractéristiques spécifiques de l'opération. Les intrants non observables sont généralement déterminés par référence à des instruments de marché liquides et en appliquant des techniques d'extrapolation ou déduites à l'aide d'une autre méthode raisonnable.

Instruments dérivés de taux d'intérêt

Description : Dérivés liés à des taux d'intérêt ou à des indices d'inflation. La catégorie comprend les contrats à terme, les swaps de taux d'intérêt et d'inflation, les swaptions, les caps, les floors, les options d'inflation et d'autres dérivés exotiques de taux.

Valorisation : Les dérivés de taux et d'inflation sont généralement valorisés à l'aide de courbes de taux à terme reposant sur des données de marché afin de projeter et d'actualiser les flux de trésorerie futurs attendus des transactions. Les instruments assortis d'un élément d'optionnalité sont valorisés à partir des volatilités implicites des intrants de marché et s'appuient sur des modèles standards ou sur mesure selon le type de produit.

Observabilité : De manière générale, les intrants sont considérés comme observables jusqu'à des échéances liquides qui sont déterminées séparément pour chaque intrant et chaque sous-jacent. Les intrants non observables sont généralement déterminés par référence à des instruments de marché liquides et en appliquant des techniques d'extrapolation ou déduites à l'aide d'une autre méthode raisonnable.

Dérivés actions

Description : Dérivés négociés en bourse ou de gré à gré liés à des indices actions et à des titres individuels. La catégorie comprend les actions vanille et exotiques.

Valorisation : Les dérivés actions sont valorisés à l'aide de modèles standards du secteur. Les intrants de valorisation comprennent les cours des actions, les dividendes, les volatilités, les taux d'intérêt, les courbes de rachat d'actions et, pour les produits multi-actifs, les corrélations.

Observabilité : De manière générale, les intrants de valorisation sont considérés comme observables jusqu'à des échéances liquides qui sont déterminées séparément pour chaque intrant et chaque sous-jacent. Les intrants non observables sont déterminés par référence à des instruments de marché liquides et en appliquant des techniques d'extrapolation, ou déduits à l'aide d'une autre méthode raisonnable.

Instruments dérivés de change

Description : Dérivés liés au marché des changes. Cette catégorie comprend les contrats de change à terme, les swaps de change et les options de change. Ils sont principalement négociés comme des produits dérivés de gré à gré.

Valorisation : Les dérivés de change sont valorisés à l'aide de modèles standard et sur mesure selon le type de produit. Les intrants de valorisation incluent les taux de change, les taux d'intérêt, les volatilités des devises, les volatilités des taux d'intérêt, les corrélations des taux d'intérêt de change et d'autres paramètres, le cas échéant.

Observabilité : Les corrélations de change, les contrats à terme de gré à gré et les volatilités sont généralement observables jusqu'à des échéances liquides qui sont déterminées séparément pour chaque intrant et chaque sous-jacent. Les intrants non observables sont déterminés par référence à des instruments de marché liquides et en appliquant des techniques d'extrapolation, ou déduits à l'aide d'une autre méthode raisonnable.

Actifs et passifs transférés d'un niveau à l'autre

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, 8 635 M€ d'actifs et (8 392) M€ de passifs ont été transférés du Niveau 2 au Niveau 1 (exercice clos le 31 décembre 2024 : il n'y a pas eu de transferts significatifs). En outre, 11 M€ d'actifs et (221) M€ de passifs ont été transférés du Niveau 2 au Niveau 3 (exercice clos le 31 décembre 2024 : il n'y a pas eu de transferts significatifs). Ces transferts reflètent les améliorations apportées à la politique de nivellement de la Banque, notamment l'utilisation de données supplémentaires dans l'évaluation des marchés actifs pour les

obligations d'Etat de niveau 1 et la mise à jour des estimations des paramètres de marché non observables pour les obligations d'Etat et la dette émise.

Analyse des mouvements de niveau 3

Le tableau ci-après récapitule les mouvements des soldes de niveau 3 au cours de l'exercice. Les transferts sont répertoriés comme s'ils avaient eu lieu en début d'année.

Les transferts d'actifs et de passifs entre le Niveau 2 et le Niveau 3 résultent principalement i) d'une augmentation ou d'une diminution de l'activité de marché observable liée à un intrant ou ii) d'une modification de l'importance des données non observables, les actifs et passifs étant considérés comme de Niveau 3 si un intrant non observable est jugé significatif.

Analyse des mouvements d'actifs et de passifs de niveau 3											
	Au 1 ^{er} janvier 2025 M€	Achats M€	Ventes M€	Emissions M€	Règlements M€	Total des plus-values et (moins-values) de la période comptabilisées au compte de résultat		Total des gains et (pertes) de la période comptabilisés en autres éléments du résultat global M€	Transferts		Au 31 décembre 2025 M€
						Résultat des portefeuilles de transaction ² M€	Autres produits M€		Entrée M€	Sortie M€	
Actifs du portefeuille de négociation	240	216	(164)	–	(17)	–	–	–	6	(10)	271
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	315	11	(18)	–	(39)	–	(41)	–	–	–	228
Portefeuille de transactions (passif)	–	(9)	–	–	–	–	–	–	(3)	–	(12)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	(23)	–	–	(12)	–	–	–	–	(211)	22	(224)
Instruments financiers dérivés nets ¹	(29)	(3)	100	–	–	(45)	1	–	22	5	51
Total	503	215	(82)	(12)	(56)	(45)	(40)	–	(186)	17	314

Analyse des mouvements d’actifs et de passifs de niveau 3											
	Au 1 ^{er} janvier 2024 M€	Achats M€	Ventes M€	Emissions M€	Règlements M€	Total des plus-values et (moins-values) de la période comptabilisées au compte de résultat		Total des gains et (pertes) de la période comptabilisé dans les autres éléments du résultat global M€	Transferts		Au 31 décembre 2024 M€
						Résultat des portefeuilles de transaction ² M€	Autres produits M€		Entrée M€	Sortie M€	
Actifs du portefeuille de négociation	–	240	–	–	–	–	–	–	–	–	240
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	439	73	(116)	–	(123)	–	19	–	23	–	315
Portefeuille de transactions (passif)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Passifs financiers à la juste valeur sur option	(74)	–	–	(23)	–	–	–	–	–	74	(23)
Instruments financiers dérivés nets ¹	145	1	2	–	5	(24)	–	–	(97)	(61)	(29)
Total	510	314	(114)	(23)	(118)	(24)	19	–	(74)	13	503

Notes

1 Les instruments financiers dérivés sont représentés sur une base nette. Sur une base brute, les actifs financiers dérivés s’élèvent à 330 M€ (2024 : 181 M€) et les passifs financiers dérivés à (279) M€ (2024 : (210) M€).

2 Le résultat des portefeuilles de négociation s’entend des plus-values (et moins-values) sur instruments financiers de niveau 3 qui, en majorité, sont compensées par les moins-values et plus-values sur instruments financiers déclarés de niveau 2.

Revenus et pertes latents sur actifs et passifs de niveau 3

Les tableaux suivants présentent les plus et moins-values latentes comptabilisées au cours de l’exercice au titre des actifs et passifs de niveau 3 détenus à la fin de l’exercice.

Plus-values et moins-values latentes comptabilisées au cours de la période sur les actifs et passifs de niveau 3 détenus en fin d'exercice								
	2025				2024			
	Compte de résultat		Autres éléments du résultat global M€	Total M€	Compte de résultat		Autres éléments du résultat global M€	Total M€
	Résultat des portefeuilles de transaction ¹ M€	Autres produits M€			Résultat des portefeuilles de transaction ¹ M€	Autres produits M€		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	–	(41)	–	(41)	–	19	–	19
Instruments financiers dérivés nets	(45)	1	–	(44)	(24)	–	–	(24)
Total	(45)	(40)	–	(85)	(24)	19	–	(5)
Remarque								
1 Le résultat des portefeuilles de négociation s’entend des plus-values (et moins-values) sur instruments financiers de niveau 3 qui, en majorité, sont compensées par les moins-values et plus-values sur instruments financiers déclarés de niveau 2.								

Intrants non observables significatifs

Le tableau suivant présente les techniques de valorisation et les données non observables significatives pour les produits significatifs comptabilisés à la juste valeur et classés en niveau 3 ainsi que la plage de valeurs utilisées pour ces données non observables significatives :

	Technique(s) de valorisation	Intrants non observables significatifs	2025 Fourchette		2024 Fourchette		Unités ¹
			Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
Instruments financiers non dérivés							
Prêts	Flux de trésorerie actualisés	Marge d'escompte Rendement	780 n/m²	1 170 n/m²	230 4	345 4	pb %
Titres adossés à des actifs	Prix comparables	Prix comparables	n/m²	n/m²	89	96	points
	Prix comparables	Prix comparables	46	530	43	100	points
Dette d'entreprise	Prix comparables	Prix comparables	15	239	65	114	points
Dette émise	Flux de trésorerie actualisés	Spread de crédit	80	80	n/m²	n/m²	pb
		Marge d'escompte	n/m²	n/m²	(100)	(22)	pb
	Modèle d'option	Volatilité des actions	n/m²	n/m²	18	30	%
		- Corrélation des actions	n/m²	n/m²	40	89	%
Instruments financiers dérivés							
Instrument dérivés de taux d'intérêt	Flux de trésorerie actualisés	Contrats à terme sur l'inflation Rendement	2 0	4 4	2 1	4 3	% %
	Modèle d'option	Volatilité des taux d'intérêt	47	77	54	89	vol pb
Dérivés actions	Flux de trésorerie actualisés	Marge d'escompte	(116)	350	(160)	35	pb
	Modèle d'option	Volatilité des actions	7	49	10	70	%
		Actions					
		- Corrélation des actions	31	97	40	91	%

Notes

1 Les parts utilisées pour communiquer des fourchettes d'intrants significatifs non observables sont des pourcentages, des points et des points de base (« pb »). Les points sont un pourcentage de la valeur nominale ; par exemple, 100 points représentent 100 % de la valeur nominale. Un point de base est égal à 1/100e d'1 % ; par exemple, 150 points de base représentent 1,5 %.

2 Soldes de niveau 3 non significatifs pour ces données non observables.

La section suivante décrit les données non observables significatives identifiées dans le tableau ci-dessus ainsi que la sensibilité de la valorisation à la juste valeur des instruments classés en actifs ou passifs de niveau 3 aux augmentations d'intrants significatifs non observables. Généralement, la relation inverse s'applique également lorsque les sensibilités sont décrites.

Lorsque des corrélations étroites peuvent être identifiées entre des intrants non observables significatifs utilisés dans l'évaluation de la juste valeur, une description de ces corrélations est présentée ci-dessous.

Forwards

Un prix ou un taux applicable à une opération financière qui aura lieu à l'avenir.

D'une manière générale, une augmentation significative d'un contrat isolé entraîne une augmentation de la juste valeur pour le bénéficiaire contractuel du sous-jacent (devise, obligation, matière première), mais la sensibilité dépend des conditions spécifiques de l'instrument.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variabilité ou de l'incertitude, en contrepartie d'un sous-jacent dérivé donné. Il s'agit d'une estimation de l'évolution de la valeur d'un instrument sous-jacent ou d'un indice donné au fil du temps. En général, les volatilités sont déduites des prix des options observés. Pour les options non observables, la volatilité implicite peut refléter des hypothèses supplémentaires sur la nature du risque sous-jacent et le profil d'exercice/l'échéance d'un contrat spécifique.

D'une manière générale, une augmentation significative de volatilité d'un contrat isolé entraîne une augmentation de la juste valeur pour le titulaire d'une simple option, mais la sensibilité dépend des conditions spécifiques de l'instrument.

Il peut exister des relations entre les volatilités non observables et d'autres intrants non observables (par exemple, lorsque les cours des actions baissent, les volatilités implicites des actions augmentent de manière générale) mais celles-ci sont généralement propres à chaque marché et peuvent varier au fil du temps.

Prix comparables

Les prix des instruments comparables sont utilisés pour la valorisation en calculant un rendement implicite (ou un spread par rapport à un indice de référence liquide) à partir du prix d'un instrument comparable observable, puis en ajustant ce rendement (ou spread) pour tenir compte des différences pertinentes telles que l'échéance ou la qualité de crédit. Il est également possible de présumer un ratio cours/cours entre des instruments comparables et non observables afin de calculer une valeur.

De manière générale, une augmentation significative du prix comparable de manière isolée entraîne une hausse du prix de l'instrument non observable. Pour les dérivés, une évolution isolée du prix comparable peut entraîner une hausse ou une baisse de la juste valeur en fonction des conditions spécifiques de l'instrument.

Spread de crédit

Les spreads de crédit représentent généralement la différence de rendement entre un instrument et un titre ou un taux de référence. Les spreads de crédit reflètent le rendement supplémentaire demandé par un acteur du marché pour s'exposer au risque de crédit d'un instrument et font partie du rendement utilisé dans le calcul des flux de trésorerie actualisés.

De manière générale, une augmentation significative et isolée des spreads de crédit entraîne une baisse de la juste valeur d'un actif de trésorerie.

Pour un instrument dérivé, une augmentation significative et isolée des spreads de crédit peut entraîner une hausse ou une baisse de la juste valeur en fonction des conditions spécifiques de l'instrument.

Marge d'escompte

La marge d'actualisation représente le rendement supplémentaire par rapport à un taux de référence dont les participants au marché ont besoin pour compenser le risque de crédit, le risque de liquidité et d'autres facteurs associés à l'instrument. Elle est couramment utilisée dans les valorisations des flux de trésorerie actualisés.

En règle générale, une augmentation significative de la marge d'actualisation entraîne une diminution de la juste valeur de l'instrument, étant donné que des rendements requis plus élevés réduisent la valeur actuelle. La sensibilité dépend des termes spécifiques de l'instrument.

Corrélation

La corrélation est une mesure de la relation entre les fluctuations de deux variables. La corrélation peut être un élément important de la valorisation des contrats dérivés avec plus d'un sous-jacent. La corrélation de crédit fait généralement référence à la corrélation entre les processus de défaut pour les titres distincts qui composent le panier de référence d'une structure d'obligation adossée à des actifs (CDO).

Une augmentation significative de la corrélation seule peut entraîner une hausse ou une baisse de la juste valeur en fonction des conditions spécifiques de l'instrument.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité porte sur des produits caractérisés par des intrants non significatifs (niveau 3) afin de générer une gamme de valorisations alternatives raisonnablement envisageables. Les méthodologies de sensibilité appliquées tiennent compte de la nature des techniques de valorisation utilisées, de la disponibilité et de la fiabilité des données de remplacement et historiques observables et de l'impact de l'utilisation des modèles alternatifs.

Les sensibilités sont calculées mensuellement. Le calcul est basé sur des données de fourchette ou de spread d'une source de référence fiable ou d'un scénario basé sur une analyse de marché pertinente ainsi que sur l'impact de l'utilisation de modèles alternatifs. Les sensibilités sont calculées sans tenir compte de l'impact d'une éventuelle diversification du portefeuille.

Analyse de sensibilité des valorisations utilisant des données non observables (concerne les portefeuilles de niveau 3)								
	2025				2024			
	Evolutions favorables		Evolutions défavorables		Evolutions favorables		Evolutions défavorables	
	Compte de résultat M€	Fonds propres M€	Compte de résultat M€	Capitaux propres M€	Compte de résultat M€	Capitaux propres M€	Compte de résultat M€	Capitaux propres M€
Prêts	53	–	(58)	–	39	–	(55)	–
Dettes d'entreprise	7	–	(6)	–	4	–	(4)	–
Titres adossés à des actifs	4	–	(5)	–	–	–	(3)	–
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2	–	(21)	–	2	–	(54)	–
Autres produits ¹	5	10	(5)	(2)	3	–	(3)	–
Total	71	10	(95)	(2)	48	–	(119)	–

Remarque

1 Les autres produits comprennent la dette émise, la dette publique et parrainée par l'Etat, les produits de trésorerie sur actions, les dérivés sur actions et les dérivés de crédit.

L'analyse de stress de données non observables sur un éventail d'alternatives raisonnablement possibles allée à la prise en compte de modèles alternatifs aurait pour effet d'augmenter les justes valeurs jusqu'à 81 M€ (2024 : 48 M€) ou de diminuer les justes valeurs d'un montant allant jusqu'à 97 M€ (2024 : 119 M€), la quasi-totalité de l'effet potentiel affectant le résultat. Les évolutions défavorables présentées dans le tableau ci-dessus sont en partie prévues par le cadre d'ajustement des fonds propres et des valorisations prudentielles. Il convient de noter qu'il existe des dérivés sur actions de niveau 3 pour lesquels l'impact des analyses de stress des données non observables serait minime, car ces positions se compensent généralement les unes avec les autres.

Ajustements de la juste valeur

Les principaux ajustements de valorisation du bilan sont quantifiés ci-dessous :

	2025 M€	2024 M€
Ajustements du prix de sortie découlant des écarts acheteur/vendeur du marché	(39)	(33)
Financement de dérivés non garantis	24	14
Ajustement de la valorisation des dérivés de crédit	(10)	(18)
Ajustement de la valorisation des dérivés de débit	17	14

Ajustements du prix de sortie découlant des écarts acheteur/vendeur du marché

La Banque utilise le prix moyen du marché lorsqu'elle joue le rôle de teneur de marché et a la capacité de négocier à un prix moyen ou supérieur (ce qui est le cas pour certains obligations et produits dérivés classiques). Pour les autres actifs et passifs financiers, les ajustements entre cours acheteur et cours vendeur sont enregistrés pour tenir compte du niveau de sortie de la stratégie de clôture prévue. La méthodologie de détermination de l'ajustement entre cours acheteur et cours vendeur d'un portefeuille de produits dérivés consiste à calculer l'exposition nette au risque en compensant les positions longues et courtes par prix d'exercice et par échéance conformément à la stratégie de gestion des risques et de couverture.

Les niveaux des cours acheteur/vendeur sont généralement déduits de cotations de marché telles que les données des courtiers. Il arrive que les cours acheteur-vendeur des instruments moins liquides ne soient pas directement observables. Dans ce cas, l'ajustement du prix de sortie peut être déduit des cours acheteur-vendeur observables pour un instrument liquide comparable, ou déterminé par calibrage par rapport aux prix des dérivés, ou encore par scénario ou analyse historique.

Les ajustements des prix de sortie découlant des écarts cours acheteur/cours vendeur ont augmenté de 6 M€.

Approches d'actualisation des instruments dérivés

Garantis

Conformément aux pratiques du marché, la méthodologie d'actualisation des dérivés garantis tient compte de la nature et de la devise de la garantie qui peut être constituée au sein de l'annexe de soutien au crédit concernée (« ASC »). L'approche d'actualisation de l'ASC prévoit l'option « la moins chère à livrer » qui reflète la capacité de la partie qui constitue la garantie à modifier la devise de la garantie.

Non garantis

Un ajustement de juste valeur de 24 M€ est appliqué pour tenir compte de l'impact de l'intégration du coût/bénéfice de financement dans la valorisation des portefeuilles de dérivés non garantis et partiellement garantis et des dérivés garantis lorsque les conditions de l'accord ne permettent pas d'hypothéquer à nouveau les garanties reçues. L'ajustement du financement des dérivés a évolué de 10 M€.

Dérivés de crédit et ajustements de valorisation des débits

Les ajustements de la valorisation des dérivés de crédit et les ajustements de la valorisation des dérivés de débit sont intégrés aux valorisations des dérivés afin de refléter l'impact du risque de crédit de contrepartie et de la qualité de crédit propre de la Banque sur la juste valeur. Ces ajustements sont calculés pour les dérivés non garantis et partiellement garantis sur toutes les catégories d'actifs. Les ajustements de la valorisation des dérivés de crédit et les ajustements de la valorisation des dérivés de débit sont calculés à partir d'estimations de l'exposition en cas de défaut, de la probabilité de défaut et des taux de recouvrement au niveau de la contrepartie. Les contreparties incluent (sans s'y limiter) les entreprises, les Etats souverains et les agences souveraines et supranationales.

L'exposition en cas de défaut est généralement estimée en simulant des facteurs de risque sous-jacents et en s'approchant d'une structure plus vanille ou en utilisant la valeur de marché actuelle ou basée sur un scénario comme une estimation de l'exposition future.

Les informations relatives à la probabilité de défaut et au taux de recouvrement proviennent généralement des marchés des Credit Default Swaps (CDS). Si ces informations ne sont pas disponibles, ou si elles sont considérées comme peu fiables, des approches alternatives sont adoptées sur la base de la mise en correspondance des notations internes des contreparties avec les informations historiques ou de marché sur les défauts et recouvrements.

Les ajustements d'évaluation des crédits dérivés ont diminué de (8) M€. Les ajustements d'évaluation des dérivés débiteurs ont augmenté de 3 M€.

La corrélation entre les facteurs de risque de crédit de contrepartie et de dérivés sous-jacents, appelée « risque de corrélation défavorable » ou « right-way », n'est pas systématiquement prise en compte dans le calcul des ajustements de valorisation de crédit dérivés, mais elle est ajustée lorsque l'exposition sous-jacente est directement liée à la contrepartie.

La Banque continue de suivre les pratiques et l'activité du marché afin de s'assurer que l'approche de valorisation des dérivés non garantis reste adéquate.

Gains non comptabilisés résultant de l'utilisation de modèles de valorisation reposant sur des données non observables

Le montant qui n'a pas encore été comptabilisé en résultat correspondant à la différence entre le prix de transaction (la juste valeur lors de la comptabilisation initiale) et le montant qui aurait été constaté si des modèles de valorisation reposant sur des paramètres non observables sont utilisés lors de la comptabilisation initiale, diminué des montants comptabilisés ultérieurement, s'élève à 10 M€ (2024 : 9 M€) au titre des instruments financiers mesurés à la juste valeur. Des ajouts et des réévaluations de change d'1 M€ (2024 : 4 M€) et des amortissements et reprises de 0 M€ (2024 : 1 M€) pour les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Comparaison des valeurs comptables et de la juste valeur des actifs et passifs non détenus à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti figurant au bilan de la Banque, ventilée selon la hiérarchie des justes valeurs et la classification au bilan :

	2025					2024				
	Valeur comptable M€	Juste valeur M€	Niveau 1 M€	Niveau 2 M€	Niveau 3 M€	Valeur comptable M€	Juste valeur M€	Niveau 1 M€	Niveau 2 M€	Niveau 3 M€
Actifs financiers										
Dettes représentées par un titre au coût amorti	8 645	8 656	5 840	2 816	–	5 997	5 949	100	5 849	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 343	1 343	385	958	–	1 078	1 078	265	813	–
Prêts et avances à la clientèle	6 053	6 052	–	2 862	3 190	6 304	6 282	71	3 737	2 474
Prises en pension et autres prêts garantis similaires	3 012	3 078	–	3 078	–	6 788	6 898	–	6 898	–
Actifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé	–	–	–	–	–	4 242	4 242	–	4 242	–
Passifs financiers										
Dépôts auprès d'établissements de crédit	(2 536)	(2 536)	(1 386)	(1 150)	–	(1 930)	(1 930)	(1 143)	(787)	–
Dépôts de la clientèle	(29 608)	(29 661)	(15 477)	(14 060)	(124)	(27 935)	(28 020)	(14 581)	(13 118)	(321)
Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires	(2 127)	(2 127)	–	(2 127)	–	(889)	(889)	–	(889)	–
Titres de créance en circulation	(2 476)	(2 480)	–	(2 480)	–	(3 172)	(3 172)	–	(3 172)	–
Dettes subordonnées	(4 928)	(4 928)	–	(4 928)	–	(4 830)	(4 830)	–	(4 830)	–
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente	–	–	–	–	–	(4 395)	(4 395)	–	(4 395)	–

La juste valeur est une estimation du prix qui serait perçu en cas de vente d'un actif ou payé en cas de transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction en bonne et due forme entre les acteurs de marché à la date d'évaluation. Un large éventail de techniques d'évaluation étant disponibles, n'est pas forcément pertinent de comparer directement ces informations de juste valeur avec des sources de marché indépendantes ou provenant d'autres institutions financières. L'utilisation de méthodes et d'hypothèses d'évaluation différentes peut avoir un impact significatif sur les justes valeurs qui reposent sur des données non observables.

Dettes représentées par un titre au coût amorti

Les titres de dette au coût amorti sont valorisés à partir de prix de marché observables provenant de cotations de courtiers, de prix inter-négociants ou d'autres sources de cours fiables. L'évaluation de l'observabilité est réalisée par référence aux données de négociation du marché obligataire. Les obligations sont classées au niveau 1 si elles sont négociées sur un marché actif et que leur cours correspond aux exigences de la norme IFRS 13. Lorsque les données de marché relatives à l'obligation sous-jacente ne sont pas disponibles, plusieurs techniques de substitution/extrapolation sont utilisées pour déterminer la juste valeur appropriée. Les améliorations constatées dans la politique de nivellement s'appliquent aux obligations d'Etat déclarées au coût amorti.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Aux fins de cette information, la juste valeur des prêts et avances est calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie attendus d'une manière qui reflète le prix de marché actuel ou les spreads de prêts des emprunteurs. Si les données de marché ou informations de crédit sur les emprunteurs sous-jacents sont indisponibles, un certain nombre de techniques d'approximation/d'extrapolation sont utilisées pour déterminer les taux d'actualisation adéquats.

Prises en pension et autres prêts garantis similaires

La juste valeur des opérations de prise en pension s'approche de leur valeur comptable, car ces soldes sont généralement à courte échéance et entièrement garantis.

Dépôts des établissements de crédit et de la clientèle

Dans de nombreux cas, la juste valeur indiquée s'approche de la valeur comptable car les instruments sont par nature de courte échéance ou ont des taux d'intérêt qui se revalorisent fréquemment, comme les comptes clients et autres dépôts et titres de créance à court terme. La juste valeur pour les dépôts à plus long terme, principalement à terme, est estimée en utilisant les flux de trésorerie actualisés et en appliquant soit les taux du marché, soit les taux courants pour les dépôts ayant une échéance résiduelle similaire.

Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires

La juste valeur des opérations de pension avoisine la valeur comptable, car ces soldes ont généralement une courte échéance. Titres de créance en circulation

La juste valeur des autres titres de créance en circulation est fondée sur les prix cotés lorsqu'ils sont disponibles. Si les instruments ont une courte échéance, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Dettes subordonnées

Les justes valeurs des emprunts convertibles et non convertibles à échéance et non convertibles sont basées sur les taux du marché cotés pour l'émetteur concerné ou les émetteurs moyennant des conditions similaires.

Actifs et passifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé

La juste valeur aux fins de la présente information a été déterminée conformément aux produits détenus en vue de la vente et aux techniques d'évaluation utilisées pour déterminer le prix de vente attendu de ces actifs et passifs qui sera obtenu lors de la cession du groupe destiné à être cédé.

17. Compensation des actifs et passifs financiers

La Banque ne déclare les actifs et passifs financiers sur une base nette au bilan que s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le tableau suivant présente l'impact des accords de compensation sur :

- tous les actifs et passifs financiers qui sont déclarés nets au bilan ; et
- tous les instruments financiers dérivés et les prises et mises en pension et autres accords de prêt et d'emprunt garantis similaires qui font l'objet d'accords-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires, mais ne sont pas éligibles à la compensation au bilan.

	Montants soumis à des accords de compensation exécutoires						Montants non soumis à des accords de compensation exécutoires ³	Total du bilan ⁴
	Effets de la compensation au bilan			Montants liés non compensés				
	Montants bruts M€	Montants compensés ¹ M€	Montants nets inscrits au bilan M€	Instruments financiers M€	Sûretés financières ² M€	Montant net M€		
Au 31 décembre 2025								
Instruments financiers dérivés	49 961	(18 627)	31 334	(16 819)	(13 443)	1 072	213	31 547
Prises en pension et autres prêts garantis similaires ⁵	96 206	(76 713)	19,493	–	(19 493)	–	–	19 493
Actif total	146 167	(95 340)	50 827	(16 819)	(32 936)	1 072	213	51 040
Passifs financiers dérivés	(44 636)	19 306	(25 330)	16 819	6 031	(2 480)	(219)	(25 549)
Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires ⁵	(95 156)	76 713	(18 443)	–	18 443	–	–	(18 443)
Passif total	(139 792)	96 019	(43 773)	16 819	24 474	(2 480)	(219)	(43 992)
Au 31 décembre 2024								
Instruments financiers dérivés	54 369	(21 843)	32 526	(18 870)	(12 329)	1 327	283	32 809
Prises en pension et autres prêts garantis similaires ⁵	73 598	(47 328)	26 270	–	(26 270)	–	–	26 270
Actif total	127 967	(69 171)	58 796	(18 870)	(38 599)	1 327	283	59 079
Passifs financiers dérivés	(46 925)	21 295	(25 630)	18 870	5 153	(1 607)	(162)	(25 792)
Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires ^{5,6}	(64 118)	47 328	(16 790)	–	16 790	–	–	(16 790)
Passif total	(111 043)	68 623	(42 420)	18 870	21 943	(1 607)	(162)	(42 582)
Notes								
1 Les montants compensés pour les actifs financiers dérivés incluent en outre des garanties en espèces compensées de 2 584 M€ (2024 : 1 736 M€). Les montants compensés pour les passifs financiers dérivés comprennent également des garanties en espèces compensées de 1 905 M€ (2024 : 2 284 M€). Les actifs et passifs de règlement ont été compensés pour un montant de 2 145 M€ (2024 : 2 768 M€).								
2 Des garanties financières d'un montant de 13 443 M€ (2024 : 12 329 M€) ont été reçues au titre des actifs dérivés, dont 11 591 M€ (2024 : 10 649 M€) de garanties en espèces et 1 852 M€ (2024 : 1 680 M€) de garanties hors espèces. Des garanties financières d'un montant de 6 031 M€ (2024 : 5 153 M€) ont été constituées au titre des passifs dérivés, dont 5 949 M€ (2024 : 5 004 M€) de garanties en espèces et 82 M€ (2024 : 149 M€) de garanties hors espèces. Les montants des sûretés sont limités à l'exposition nette figurant au bilan afin de ne pas inclure la constitution de garanties excédentaires.								
3 Cette colonne comprend les droits contractuels de compensation qui sont soumis à une incertitude en vertu des lois de la juridiction concernée.								
4 Le total du bilan est la somme des « montants nets déclarés au bilan » qui font l'objet d'accords de compensation exécutoires et des « Montants non soumis à des accords de compensation exécutoires ».								
5 Les contrats de prise en pension et autres prêts garantis similaires de 19 493 M€ (2024 : 26 270 M€) sont ventilés par juste valeur pour 16 481 M€ (2024 : 19 482 M€) et coût amorti pour 3 012 M€ (2024 : 6 788 M€). Les contrats de mise en pension et autres emprunts garantis similaires, d'un montant de 18 443 M€ (2024 : 16 790 M€), se répartissent comme suit : 16 316 M€ (2024 : 15 901 M€) à leur juste valeur et 2 127 M€ (2024 : 889 M€) au coût amorti.								
6 Les rubriques « Garanties financières » et « Montant net » relatives aux opérations de pension et autres emprunts garantis similaires ont été retraitées afin d'assurer la cohérence avec la présentation de l'exercice en cours. Il n'y a pas d'impact sur le total du bilan global.								

Ces accords de compensation et de garantie et les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par la Banque sont expliqués plus en détail à la section Gestion du risque de crédit.

18. Immobilisations corporelles

Comptabilisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition qui comprend, le cas échéant, les coûts d'acquisition directs et marginaux minorés des amortissements cumulés et des provisions pour dépréciation. Les coûts ultérieurs sont capitalisés si ces coûts se traduisent par une amélioration de l'actif.

Les amortissements sont comptabilisés sur le montant amortissable des immobilisations corporelles selon la méthode linéaire sur leur durée de vie économique utile estimée. Les taux d'amortissement, les conventions et les valeurs résiduelles sous-jacentes au calcul de l'amortissement des éléments des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen continu afin de tenir compte de tout changement de circonstances, y compris la prise en compte des futurs investissements en matière de climat et de durabilité.

Pour le calcul de l'amortissement, la Banque utilise les taux annuels suivants :

Taux annuels de calcul de l'amortissement	Taux d'amortissement
Terrain en pleine propriété	Non amorti
Immeubles détenus en pleine propriété	2 à 3,3 %
Biens loués	Sur la durée de vie résiduelle du bail
Coûts d'adaptation des biens locatifs	6 à 10 %
Matériel installé dans les immeubles loués	6 à 10 %
Ordinateurs et équipements assimilés	17 à 33 %
Installations et équipements divers	9 à 20 %

Les coûts d'adaptation et d'équipement installé sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du bail ou les taux d'amortissement indiqués dans le tableau ci-dessus

	Immobilier	Equipements	Droit d'utilisation des actifs ¹	Total
	M€	en M€	M€	M€
Coût				
Au 1^{er} janvier 2025	59	28	144	231
Ajouts	7	5	101	113
Cessions	–	–	–	–
Détenus en vue de la vente	–	–	–	–
Autres mouvements	–	–	2	2
Au 31 décembre 2025	66	33	247	346
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1^{er} janvier 2025	(29)	(25)	70	(124)
Cessions	–	–	–	–
Charge d'amortissement	(3)	(3)	(44)	(20)
Détenus en vue de la vente	–	–	–	–
Autres mouvements	–	–	–	–
Au 31 décembre 2025	(32)	(28)	(84)	(144)
Valeur nette comptable	34	5	163	202
Coût				
Au 1^{er} janvier 2024	47	32	145	224
Ajouts	12	5	–	17
Cessions	–	(5)	(1)	(6)
Détenus en vue de la vente	–	–	–	–
Autres mouvements	–	(4)	–	(4)
Au 31 décembre 2024	59	28	144	231
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1^{er} janvier 2024	(26)	(25)	(63)	(114)
Cessions	–	5	1	6
Charge d'amortissement	(3)	(4)	(13)	(20)
Détenus en vue de la vente	–	–	–	–
Autres mouvements	–	(1)	5	4
Au 31 décembre 2024	(29)	(25)	(70)	(124)
Valeur nette comptable	30	3	74	107

¹ Les soldes des droits d'utilisation (« DDU ») se rapportent à des contrats de location immobilière en vertu de la norme IFRS 16. Voir la Note 19 pour plus de renseignements

19. Baux

Comptabilisation des baux

Lorsque la Banque est locataire, elle est tenue de constater à la fois :

- un passif locatif, évalué à la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du contrat de location
- un SDU, évalué au montant de l'évaluation initiale de la dette locative, majoré des paiements de location effectués avant la date d'entrée en vigueur, des coûts directs initiaux et des coûts estimés de remise en état de l'actif sous-jacent dans l'état requis par le contrat de location, déduction faite des éventuels incitatifs obtenus.

Par la suite, le passif locatif augmentera pour tenir compte des intérêts accumulés, ce qui se traduira par un taux de rendement constant tout au long de la durée du contrat de location, et une diminution à mesure que les paiements seront effectués. Le droit d'utilisation sera amorti au compte de résultat sur la durée de vie du contrat de location.

Au bilan, les actifs SDU sont inclus dans les immobilisations corporelles et les passifs locatifs sont inclus dans les autres passifs.

La Banque applique l'exemption de comptabilisation visée à la norme IFRS 16 pour les contrats de location d'une durée de 12 mois maximum. Pour ces contrats, les paiements de loyers sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat, sauf si une autre base systématique est plus adéquate.

En tant que Preneur

Pour satisfaire à ses besoins opérationnels, la Banque loue divers bureaux, succursales et autres locaux en vertu de contrats de bail non résiliables. Dans certains cas, la Banque peut sous-louer des biens à des tiers lorsque ceux-ci ne sont plus nécessaires pour satisfaire aux exigences commerciales. Actuellement, la Banque n'a pas conclu d'accords de sous-location significatifs.

Les soldes d'actifs SDU ne concernent que les baux immobiliers. Voir la note annexe 18 pour la valeur comptable des actifs ROU.

Au cours de l'exercice, la Banque n'avait pas de baux significatifs à court terme.

Dettes locatives		
	2025 M€	2024 M€
Au 1^{er} janvier	80	87
Intérêts	4	4
Nouveaux baux	100	–
Paielements en espèces	(17)	(17)
Modifications et autres variations	3	6
Au 31 décembre (voir la note 22)	170	80

Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances des passifs locatifs non actualisés et indique les loyers à payer après la date de clôture.

Analyse de la maturité des passifs locatifs non actualisés		
	2025 M€	2024 M€
Pas plus d'un an	19	16
Un à deux ans	26	16
Deux à trois ans	22	13
Trois à quatre ans	21	10
Quatre à cinq ans	20	9
Cinq à dix ans	76	24
Plus de dix ans	27	7
Total des passifs locatifs non actualisés au 31 décembre	211	95

Outre les flux de trésorerie identifiés ci-dessus, la Banque est exposée à :

- des paiements de loyers variables : Cette variabilité découle généralement d'instruments indexés sur l'inflation ou d'ajustements de prix basés sur le marché. Actuellement, la Banque compte 9 (2024 : 12) baux sur un total de 16 (2024 : 19) baux à échéances variables. Sur les flux de trésorerie bruts identifiés ci-dessus, 210 M€ (2024 : 95 M€) sont attribuables à des contrats de location présentant un certain degré de variabilité des paiements.
- Options de prorogation et de résiliation : Le tableau ci-dessus représente la meilleure estimation par la Banque des flux de trésorerie futurs liés aux contrats de location, y compris ses hypothèses concernant l'exercice des options contractuelles de prorogation et de résiliation. Il n'existe pas d'impact significatif pour lequel la Banque devrait exercer une option de résiliation anticipée ou de prorogation.

Aucune restriction et aucune clause d'engagement imposé(e) par le bailleur sur les baux immobiliers ne restreignent les activités de la Banque.

20. Immobilisations Incorporelles

Comptabilisation des immobilisations incorporelles

Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que le coût peut être évalué de manière fiable et, dans le cas d'immobilisations incorporelles non acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables aux actifs résulteront de leur utilisation.

Pour les immobilisations incorporelles générées en interne, seuls les coûts engagés lors de la phase de développement sont capitalisés. Les dépenses de la phase de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des provisions pour dépréciation, le cas échéant, et sont amorties sur leur durée d'utilité d'une manière qui reflète l'évolution de leur contribution aux flux de trésorerie futurs, généralement en utilisant les durées d'amortissement indiquées ci-dessous :

Taux annuels de calcul de l'amortissement	Durée d'amortissement
Autres logiciels	12 mois à 6 ans
Logiciels générés en interne	12 mois à 6 ans

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'une évaluation de dépréciation lorsqu'il existe des signes de dépréciation. Les immobilisations incorporelles non encore utilisées font l'objet d'un examen annuel de dépréciation.

	Logiciels générés en interne M€	Autres logiciels M€	Total M€
Coût			
Au 1^{er} janvier 2025	76	6	82
Ajouts	–	–	–
Cessions	–	–	–
Autre ajustement	(76)	–	(76)
Au 31 décembre 2025	–	6	6
Cumul des amortissements et dépréciations			
Au 1^{er} janvier 2025	(76)	(6)	(82)
Cessions	–	–	–
Charge d'amortissement	–	–	–
Autre ajustement	76	–	76
Au 31 décembre 2025	–	(6)	(6)
Valeur nette comptable	–	–	–
Coût			
Au 1^{er} janvier 2024	76	6	82
Ajouts	–	–	–
Cessions	–	–	–
Au 31 décembre 2024	76	6	82
Cumul des amortissements et dépréciations			
Au 1^{er} janvier 2024	(76)	(6)	(82)
Cessions	–	–	–
Charge d'amortissement	–	–	–
Au 31 décembre 2024	(76)	(6)	(82)
Valeur nette comptable	–	–	–

La détermination de la durée de vie utile estimée des immobilisations incorporelles (comme celles découlant de relations contractuelles) nécessite une analyse de la situation. L'appréciation de l'existence ou non d'indicateurs de dépréciation ainsi que le calcul de la dépréciation, qui nécessitent une estimation des flux de trésorerie futurs et des justes valeurs diminuées des coûts de vente, exigent également la préparation de prévisions de flux de trésorerie et de justes valeurs pour les actifs qui ne peuvent être régulièrement achetés et vendus.

21. Garanties en espèces et soldes de règlement

	2025 M€	2024 M€
Actifs		
Garantie en espèces	11 116	8 836
Soldes de règlement	4 413	4 822
Garanties en espèces et soldes de règlement	15 529	13 658
Passif		
Garantie en espèces	16 159	16 436
Soldes de règlement	4 143	4 619
Garanties en espèces et soldes de règlement	20 302	21 055

Comptes de régularisation, provisions, passifs éventuels et procédures judiciaires

Les notes figurant dans cette section se concentrent sur les autres passifs, provisions, passifs éventuels et engagements de la Banque. Les questions de concurrence juridique et de réglementation sont abordées aux pages 266 à 268.

22. Autres passifs

	2025 M€	2024 M€
Comptes de régularisation	163	160
A payer aux sociétés du Groupe Barclays	118	114
Autres créanciers	275	279
Dettes de location-financement (voir la note annexe 19)	170	80
Autres passifs	726	633

23. Provisions**Comptabilisation des provisions**

Des provisions sont constituées au titre des obligations actuelles découlant d'événements passés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'un transfert d'avantage économique soit nécessaire pour régler l'obligation, laquelle peut être estimée de manière fiable.

Estimations et jugements comptables essentiels

Les principaux domaines impliquant un degré élevé de jugement ou d'estimation sont les suivants :

Jugements

Détermination de l'existence ou non d'une obligation actuelle.

Estimations

Incertitude attachée à l'évaluation de la probabilité, du calendrier, de la nature et du quantum des sorties de trésorerie.

Ces estimations sont considérées comme présentant un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants reportés de provisions au cours de l'exercice suivant.

La déclaration financière des provisions implique un degré important de jugement et est complexe. L'identification de l'existence d'une obligation actuelle et l'estimation de la probabilité, du moment, de la nature et du montant des sorties de capitaux susceptibles de résulter d'événements passés requièrent des jugements fondés sur des faits et circonstances spécifiques liés à des événements individuels et nécessitent souvent des conseils professionnels spécialisés. Lorsque ces questions en sont à un stade précoce, les jugements et estimations comptables peuvent s'avérer difficiles en raison du degré élevé d'incertitude. La direction continue de suivre ces situations à mesure qu'elles se déroulent afin de réévaluer en permanence si des provisions doivent être constituées. Toutefois, il peut subsister un large éventail de résultats et d'incertitudes possibles, notamment en ce qui concerne les questions juridiques, de concurrence et de réglementation, et il n'est donc souvent pas possible de réaliser des estimations fiables même lorsque ces questions sont à un stade plus avancé.

Le montant comptabilisé en provision peut également être très sensible aux hypothèses retenues pour le calculer. Cela donne lieu à un large éventail de résultats potentiels qui nécessitent un certain degré d'appréciation dans la détermination d'un niveau de provision approprié. Pour de plus amples renseignements sur les questions juridiques, de concurrence et de réglementation, veuillez consulter la note 25.

	Licenciement et restructuration	Questions juridiques, de concurrence et de réglementation	Contrats onéreux	Provisions diverses ¹	Total
	M€	M€	M€	M€	M€
Au 1^{er} janvier 2025	31	5	–	105	141
Ajouts	18	2	19	58	97
Montants utilisés	(16)	(2)	–	(23)	(41)
Montants non utilisés repris	(18)	(1)	–	(3)	(22)
Opérations de change et autres mouvements	2	–	–	1	3
Au 31 décembre 2025	17	4	19	138	178
Facilités et garanties contractuellement non tirées					
Au 1^{er} janvier 2025					45
Variation nette de la provision pour PCA et autres variations					(12)
Au 31 décembre 2025					33
Total des provisions					
Au 1^{er} janvier 2025					186
Au 31 décembre 2025					211

Remarque

1 Les provisions diverses au 31 décembre 2025 se composent principalement de provisions pour impôts de 112 M€ (2024 : 78 M€), frais imposés par des organismes réglementaires de 0 M€ (2024 : 14 M€) et provisions pour vétusté à hauteur de 3 M€ (2024 : 5 M€).

Comptes de régularisation, provisions, passifs éventuels et procédures judiciaires

Les provisions qui devraient être recouvrées ou réglées dans un délai maximum de 12 mois après le 31 décembre 2025 s'élevaient à 181 M€ (2024 : 169 M€).

Licenciement et restructuration

Ces provisions représentent le coût estimé de la restructuration, y compris les coûts de licenciement s'il existe une obligation à cet égard. Par exemple, lorsque la Banque dispose d'un plan formel détaillé de restructuration d'une ligne métier et a créé, chez les personnes touchées par la restructuration, des attentes fondées en annonçant les principales caractéristiques de l'opération ou en commençant à mettre en œuvre le plan.

Questions juridiques, de concurrence et de réglementation

La Banque est engagée dans différentes procédures judiciaires. Pour de plus amples renseignements concernant les procédures judiciaires et des explications sur les incertitudes qui y sont associées, veuillez consulter la note annexe 25. Contrats onéreux

Les provisions pour contrats onéreux comprennent une estimation des coûts inévitables liés à l'exécution des conditions générales des contrats, déduction faite des avantages attendus à recevoir.

Provisions diverses

Cette catégorie comprend les provisions qui ne rentrent dans aucune des autres catégories, telles que les provisions pour taxes et impôts et les provisions pour vétusté.

Facilités et garanties contractuellement non tirées

La provision pour dépréciation en vertu de la norme IFRS 9 tient compte à la fois de l'exposition tirée et non tirée de la contrepartie. Pour les portefeuilles de détail, la provision pour dépréciation totale est affectée à l'exposition tirée dans la mesure où la provision n'excède pas l'exposition car les PCA ne sont pas déclarées séparément. Tout dépassement fait l'objet d'une provision au passif du bilan. Pour les portefeuilles de gros, la provision pour dépréciation sur l'exposition non utilisée est comptabilisée au passif du bilan en tant que provision. Une analyse plus approfondie de la variation est présentée à la rubrique « Variation des expositions brutes et de la provision pour dépréciation, y compris les provisions pour engagements de prêt et garanties financières » du tableau des prévisions de perte de crédit à la page 152.

24. Passifs et engagements éventuels

Comptabilisation des passifs éventuels

Les passifs éventuels sont d'éventuelles obligations dont l'existence ne sera confirmée que par des événements futurs incertains et des obligations actuelles pour lesquelles transfert de ressources économiques est incertain ou ne peut être évalué de manière fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan mais sont communiqués sauf si la probabilité d'une sortie de ressources économiques est faible.

Le tableau suivant récapitule le montant nominal du principal des passifs éventuels et des engagements inscrits au bilan : qui ne sont pas

	2025 M€	2024 M€
Garanties et lettres de crédit données en garantie	2 320	2 939
Garanties de bonne exécution, acceptations et avals	2 829	2 674
Total des garanties financières et autres instruments liés au crédit	5 149	5 613
<i>Dont : Garanties financières et lettres de crédit comptabilisées à la juste valeur¹</i>	<i>–</i>	<i>114</i>
Crédits documentaires et autres opérations commerciales à court terme	70	101
Lignes de crédit standby, lignes de crédit et autres engagements	28 394	34 466
Total des engagements²	28 464	34 567
<i>Dont : Engagements de prêt comptabilisés à la juste valeur¹</i>	<i>1 701</i>	<i>393</i>

Notes

1 Concerne principalement les expositions non tirées évaluées à la juste valeur.

2 Le solde de 2024 comprend des expositions de 7 366 M€ relatives à des actifs financiers classés comme « actifs du groupe destinés à être cédés » qui ont été cédés par la suite au T1 2025.

Les provisions pour PCA détenues au titre des engagements au 31 décembre 2025 s'élevaient à 33 M€ (2024 : 45 M€) et sont présentées à la Note annexe 23. Les PCA sont comptabilisées conformément aux exigences de dépréciation des actifs financiers décrites à la Note annexe 8.

De plus amples renseignements sur les passifs éventuels relatifs aux questions juridiques, de concurrence et de réglementation sont proposés à la note 25.

25. Questions juridiques, de concurrence et de réglementation

La Banque est confrontée à des actions juridiques, concurrentielles et réglementaires principalement hors de son contrôle dans les pays dans lesquels elle exerce ses activités, y compris (sans s'y limiter) les procédures intentées par et contre la Banque. Les affaires découlant d'un ensemble de circonstances similaires peuvent donner lieu à un passif éventuel ou à une provision, ou les deux, selon les faits et circonstances pertinents. La comptabilisation de provisions relatives à ces affaires implique des estimations et jugements comptables essentiels conformément aux principes comptables applicables à la Note annexe 23, Provisions. Nous n'avons pas communiqué d'estimation de l'impact financier potentiel ou de l'impact sur la Banque des passifs éventuels lorsqu'il n'était pas possible de le faire en se basant sur les données actuelles. Les questions détaillées dans la présente note pourraient donner lieu à des demandes en dommages-intérêts d'un montant indéterminé. Même si les dommages-intérêts réclamés étaient précisés pour certaines questions, ces montants ne refléteraient pas nécessairement l'exposition financière potentielle de la banque à cet égard.

Dans le cadre de la réponse de Barclays au Brexit, certaines parties des activités exercées par BB PLC et BCSL ont été transférées à la Banque. Aux termes de ces transferts, (1) BB PLC et BCSL resteront responsables et ont accepté d'indemniser la Banque à l'égard de toute responsabilité en matière de conduite et de tout litige découlant d'actes ou d'omissions (ou d'actes ou d'omissions présumés) de BB PLC ou de BCSL (selon les cas) survenus avant le transfert de l'activité concernée ; et (2) la Banque sera responsable de, et a accepté d'indemniser BB PLC ou BCSL (selon les cas) à l'égard de toute responsabilité en matière de conduite et de tout litige découlant d'actes ou d'omissions (ou d'actes ou d'omissions présumés) de la Banque survenus après le transfert de l'activité concernée.

Demande d'indemnisation potentielle relative à la vente de Barclays Consumer Bank Europe

En janvier 2025, la Banque a finalisé la vente de certains actifs et passifs, en particulier de Consumer Bank Europe, son activité allemande de crédit à la consommation, à BAWAG P.S.K., une filiale en propriété exclusive du Groupe BAWAG Group AG (BAWAG). Dans le cadre de l'opération, la Banque a accordé à BAWAG une indemnité plafonnée au titre des droits de mutation sur certains actifs. Les discussions avec les autorités fiscales compétentes sont en cours et en sont à un stade précoce. Aucune évaluation officielle n'a été émise.

Instruments de fonds propres, capitaux propres et réserves

Les notes incluses dans cette section portent sur le capital d'emprunt et les fonds propres de la Banque, y compris le capital social émis, les bénéfices non distribués et les autres soldes de capitaux propres. Pour de plus amples renseignements sur la gestion du capital et la manière dont la Banque est tenue de conserver des fonds propres suffisants pour satisfaire aux exigences réglementaires de la Banque, veuillez consulter la page 133.

26. Dettes subordonnées

Comptabilisation des dettes subordonnées

Les passifs subordonnés sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif en vertu de la norme IFRS 9.

	2025 M€	2024 M€
Au 1^{er} janvier	4 830	4 833
Emissions	1 375	–
Rachats	(1 276)	–
Autres	(1)	(3)
Au 31 décembre	4 928	4 830

Les émissions comprennent des prêts intragroupe Euribor Tier 3 de 1 375 M€ auprès de Barclays Bank PLC.

Le remboursement de 1 276 M€ se compose d'un prêt intragroupe Euribor Tier 3 de 750 M€ et d'un prêt intragroupe Euribor Tier 2 de 526 M€ auprès de Barclays Bank PLC.

Les autres variations comprennent les intérêts courus et les règlements d'intérêts.

Les dettes subordonnées incluent les intérêts courus. Aucun passif subordonné de la Banque n'est garanti.

	Tarif	Date d'offre initiale	Date d'échéance	2025 M€	2024 M€
Prêt subordonné Tier 2 à taux variable (375 M€)	Euribor 1 mois + 4,04 %	2024	2029	–	377
Prêt subordonné Tier 2 à taux variable (56 M€)	Euribor 1 mois + 3,851 %	2024	2029	–	56
Prêt subordonné Tier 2 à taux variable (95 M€)	Euribor 1 mois + 3,855 %	2024	2029	–	95
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (600 M€)	TCT€ + 2,27 %	2025	2026	–	601
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (150 M€)	Euribor 1 mois + 1,55 %	2025	2026	–	150
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (350 M€)	Euribor 1 mois + 0,84 %	2026	2027	350	351
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (200 M€)	Euribor 1 mois + 0,86 %	2026	2027	200	200
Prêt subordonné Tier 2 à taux variable (170 M€)	Euribor 1 mois + 1,81 %	2025	2030	170	170
Prêt subordonné Tier 2 à taux variable (160 M€)	Euribor 1 mois + 1,625 %	2026	2031	160	160
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (100 M€)	Euribor 1 mois + 0,77 %	2026	2027	100	100
Prêt subordonné Tier 2 à taux variable (39 M€)	Euribor 1 mois + 3,32 %	2026	2031	39	39
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (325 M€)	Euribor 1 mois + 0,78 %	2027	2028	325	–
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (300 M€)	Euribor 1 mois + 2,40 %	2027	2028	301	301
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (300 M€)	Euribor 1 mois + 2,24 %	2027	2028	301	301
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (300 M€)	TCT€ + 0,85 %	2027	2028	301	–
Prêt subordonné Tier 2 à taux variable (300 M€)	Euribor 1 mois + 4,35 %	2027	2032	301	301
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (800 M€)	Euribor 1 mois + 0,94 %	2028	2029	802	802
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (300 M€)	1m ESTR plus 0,94 %	2028	2029	301	–
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (150 M€)	Euribor 1 mois + 1,18 %	2029	2030	150	–
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (125 M€)	TCT€ + 2,03 %	2029	2030	125	125
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (300 M€)	TCT€ + 1,16 %	2030	2031	301	–
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (370 M€)	Euribor 1 mois + 1,07 %	2031	2032	371	371
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (200 M€)	Euribor 1 mois + 1,01 %	2031	2032	200	200
Prêt subordonné Tier 3 à taux variable (130 M€)	Euribor 1 mois + 1,10 %	2031	2032	130	130
Total des dettes subordonnées¹				4 928	4 830

Remarque

1 Les valeurs d'un instrument sont communiquées au million le plus proche.

Dettes subordonnées

Des dettes subordonnées sont émises pour le développement et l'expansion de l'activité et pour renforcer la base de fonds propres de la Banque. Les principales modalités de ces passifs sont décrites ci-dessous :

Prêts subordonnés

Les prêts subordonnés à taux variable Tier 3 sont de rang inférieurs aux créances des déposants et autres créances non subordonnées non garanties, mais de rang supérieur aux créances des détenteurs de prêts subordonnés Tier 2, aux fonds propres supplémentaires de catégorie 1 et aux actions ordinaires.

Les prêts subordonnés à taux variable Tier 2 sont de rang inférieur aux créances des déposants, aux autres créances non subordonnées non garanties et aux détenteurs de prêts Tier 3, mais de rang supérieur aux créances de détenteurs de fonds propres supplémentaires de catégorie 1 et aux actions ordinaires.

Intérêts

Les intérêts des prêts à taux variable sont fixés périodiquement, en fonction des taux du marché ou de ceux banques centrales locales.

Remboursement

Les emprunts subordonnés ont une date de remboursement anticipé antérieure à leur échéance. Ces emprunts sont remboursables, au choix de Barclays Bank Ireland PLC, à cette date de remboursement conformément aux conditions régissant les passifs respectifs, en tout ou en partie, et certains uniquement en totalité, ou à l'échéance. Les prêts contiennent également des dispositions permettant un remboursement anticipé en présence de certaines modifications de la législation fiscale ou de certaines modifications législatives ou réglementaires.

Tout remboursement anticipé avant l'échéance nécessite l'accord écrit préalable du régulateur.

27. Actions ordinaires, primes d'émission et autres fonds propres

Capital social ordinaire autorisé					
	2025		2024		
	Nombre d'actions	Capital social ordinaire	Nombre d'actions	Capital social ordinaire	
	m	M€	m	M€	
Au 31 décembre	5 000	5 000	5 000	5 000	

Capital social appelé, attribué et entièrement libéré et autres instruments de capitaux propres					
	Nombre d'actions	Capital social ordinaire	Prime d'émission d'action ordinaire	Capital social total et prime d'émission	Autres instruments de capitaux propres
	m	M€	M€	M€	M€
Au 1^{er} janvier 2025	899	899	3 173	4 072	1 070
Emission d'actions ordinaires	—	—	—	—	—
Emissions de titres AT1	—	—	—	—	265
Rachat de titres AT1	—	—	—	—	(265)
Au 31 décembre 2025	899	899	3 173	4 072	1 070
Au 1^{er} janvier 2024	899	899	3 123	4 022	805
Emission d'actions ordinaires	—	—	50	50	—
Emissions de titres AT1	—	—	—	—	565
Rachat de titres AT1	—	—	—	—	(300)
Au 31 décembre 2024	899	899	3 173	4 072	1 070

Actions ordinaires

Au 31 décembre 2025, le capital social ordinaire libéré de la Banque s'élevait à 898 669 234 (2024 : 898 669 234,) actions ordinaires d'1 euro chacune. En 2025, la Banque n'a pas émis d'actions ordinaires nouvelles. Au cours de l'exercice 2024, la Banque a émis 100 actions ordinaires d'1 euro chacune moyennant une prime de 50 M€ afin de lever du capital supplémentaire.

Autres instruments de capitaux propres

Les autres instruments de capitaux propres de 1 070 M€ (2024 : 1 070 M€) sont composés de titres AT1 émis par la Banque et achetés par BB PLC. Les titres AT1 sont des titres perpétuels sans échéance fixe qui sont structurés en tant qu'instruments AT1 en vertu des règles de fonds propres en vigueur à la date d'émission concernée. Les paiements de coupons sur l'instrument AT1, qui sont entièrement discrétionnaires et non cumulatifs, sont comptabilisés directement en capitaux propres au moment du paiement. En 2025, il y a eu une émission de 265 M€ (2024 : deux émissions de 565 M€) et quatre remboursements pour 265 M€ (2024 : un remboursement pour 300 M€) d'instruments AT1.

Instruments de capitaux propres AT1	Tarif	2025 M€	2024 M€
AT1 Floating Rate Perpetual Contingent Write-down Securities (69 M€)	Euribor 1 mois + 6,682 %	–	69
AT1 Floating Rate Perpetual Contingent Write-down Securities (36 M€)	Euribor 1 mois + 5,950 %	–	36
AT1 Floating Rate Perpetual Contingent Write-down Securities (85 M€)	Euribor 1 mois + 6,240 %	–	85
AT1 Floating Rate Perpetual Contingent Write-down Securities (75 M€)	Euribor 1 mois + 6,240 %	–	75
AT1 Floating Rate Perpetual Contingent Write-down Securities (100 M€)	Euribor 1 mois + 4,343 %	100	100
AT1 Floating Rate Perpetual Contingent Write-down Securities (140 M€)	Euribor 1 mois + 3,720 %	140	140
AT1 Floating Rate Perpetual Contingent Write-down Securities (300 M€)	TCT€ + 4,170 %	300	300
AT1 Floating Rate Perpetual Contingent Write-down Securities (265 M€)	TCT€ + 4,200 %	265	265
AT1 Floating Rate Perpetual Contingent Write-down Securities (265 M€)	TCT€ + 3,940 %	265	–
Total titres AT1		1 070	1 070

Les principales conditions des titres AT1 sont décrites ci-dessous :

- Les titres AT1 se classent derrière les créances à l'encontre de la Banque : i) des créanciers non subordonnés ; ii) des créances exprimées comme subordonnées aux créances de créanciers non subordonnés de la Banque, mais pas plus ou autrement ; iii) les créances qui sont, ou qui sont exprimées comme étant, de rang inférieur aux créances d'autres créanciers de la Banque, qu'elles soient subordonnées ou non subordonnées, autres que celles qui ont un rang de rang égal ou inférieur aux créances des détenteurs des titres AT1.
- Les titres AT1 sont assortis d'un taux d'intérêt variable. Les intérêts sur les titres AT1 ne sont dus et exigibles qu'à la seule discrétion de la Banque, et la Banque aura toute latitude, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, pour annuler (en tout ou partie) tout paiement d'intérêts qui serait dû par ailleurs à toute date de paiement des intérêts.
- Les titres AT1 ne sont pas datés et sont remboursables, au gré de la Banque, en totalité mais pas en partie, à leur cinquième anniversaire à compter de leur date d'émission et de chaque date de paiement des intérêts par la suite. En outre, les titres AT1 sont remboursables, au gré de la Banque, dans leur intégralité en cas de modification du régime fiscal ou du traitement réglementaire des titres AT1. Tout rachat nécessite l'accord préalable du régulateur.
- Si le ratio CET1 de la Banque tombe en dessous de 7 %, les titres AT1 sont irrévocablement dépréciés d'un montant égal au plus bas des montants suivants : i) le montant nécessaire pour générer suffisamment de fonds propres CET1 pour ramener le ratio CET1 de la Banque à au moins 7 % ; ou ii) le montant qui réduirait le montant principal des titres AT1 à zéro.

28. Réserves

Réserve de conversion

La réserve de conversion représente les gains et pertes cumulés sur la conversion des investissements nets de la Banque dans des activités à l'étranger.

Réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global

La réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global représente les variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global depuis la comptabilisation initiale.

Réserve de couverture des flux de trésorerie

La réserve de couverture de flux de trésorerie représente le cumul des gains et pertes (net d'impôt) sur instruments de couverture de flux de trésorerie effectifs qui seront recyclés en résultat lorsque les opérations couvertes impacteront le résultat.

Réserve de crédit propre

La réserve de crédit propre représente le cumul des gains et pertes de crédit (nets d'impôts) propres sur les passifs financiers à la juste valeur. Les montants figurant dans la réserve de crédit propre ne sont pas recyclés en résultat sur les périodes futures.

Autres réserves et autres capitaux propres

Les autres réserves et autres capitaux propres correspondent à la réserve de fusion dans le cadre du transfert des succursales européennes de BB PLC en 2018 et 2019, et représentent l'excédent de la valeur comptable au moment du transfert par rapport à la juste valeur. En 2025, 58 M€ (débit) de la réserve de fusion ont été libérés et reclassés en report à nouveau après la réalisation de la vente de l'activité CBE. En 2024, 190 M€ (crédit) de la réserve de fusion ont été libérés à la suite de la cession de la quasi-totalité du portefeuille de prêts hypothécaires de détail italiens amortis de la Banque, avec la vente des actifs à Miltonia Mortgage Finance S.r.l..

	2025 M€	2024 M€
Réserve de conversion	(30)	13
Réserve de juste valeur par les autres éléments du résultat global	6	(8)
Réserve de couverture des flux de trésorerie	(19)	21
Réserve de crédit propre	(74)	(68)
Autres réserves et autres capitaux propres	(177)	(235)
Total	(294)	(277)

Autres questions relatives à l'information

Les notes de cette section portent sur les frais de personnel de la Banque, les paiements fondés sur des actions et les prestations de retraite et post-retraite, les entités structurées, les activités de financement, les actifs remis en garantie, les actifs reçus et les actifs transférés, les opérations de pension et autres emprunts similaires, les entités consolidées, l'investissement dans des associés, les transactions entre parties liées et la rémunération des administrateurs, la rémunération des commissaires aux comptes, les actifs inclus dans les groupes de cessions classés comme détenus en vue de la vente, les passifs associés et les opérations abandonnées et événements survenus après la clôture et figurent aux pages 273 à 293.

29. Frais de personnel

Comptabilisation des frais de personnel

Des paiements différés en actions et liquidités sont attribués aux collaborateurs afin d'encourager les bonnes performances au cours de la période durant laquelle ils fournissent des services. Pour recevoir une prime, une personne doit avoir fourni des services pendant la période d'acquisition et être employée à la date d'acquisition prévue ou être considérée comme un départ admissible. Les charges liées aux attributions différées en espèces et en actions sont comptabilisées sur la période pendant laquelle les services des employés contribuent aux primes versées. La Banque considère qu'il convient de comptabiliser la charge sur la période d'acquisition, y compris l'exercice précédant la date d'attribution.

Les méthodes comptables pour les paiements fondés sur des actions et les pensions de retraite figurent respectivement aux notes 30 et 31.

Activités poursuivies	2025 M€	2024 M€
Salaires	192	183
Cotisations de sécurité sociale	80	75
Prestations liées à la retraite ¹	10	11
Coûts d'exécution	97	87
Autres coûts de rémunération ²	23	19
Total des frais d'indemnisation	402	375
Autres coûts d'approvisionnement		
Externalisation	11	13
Licenciement et restructuration	3	32
Frais de personnel temporaire	–	–
Autres coûts d'approvisionnement	5	5
Total des autres coûts d'approvisionnement	19	50
Total des frais de personnel	421	425

Notes

1 La charge des avantages de retraite comprend 9 M€ (2024 : 9 M€) au titre des régimes à cotisations définies et 1 M€ (2024 : 2 M€) au titre des régimes à prestations définies.

2 Les autres charges de rémunération comprennent les indemnités et les incitatifs, les avantages en nature et les autres refacturations de coûts liées à la non-exécution.

Conformément à l'article 317(2) de la Loi sur les sociétés de 2014, le tableau ci-dessous détaille les frais de personnel lorsqu'ils sont engagés, en intégrant les coûts des activités poursuivies et abandonnées.

Activités poursuivies et abandonnées	2025 M€	2024 M€
Salaires	196	230
Cotisations de sécurité sociale	80	84
Prestations liées à la retraite ¹	10	13
Coûts d'exécution	97	96
Autres coûts de rémunération ²	24	21
Total des frais d'indemnisation	407	444
Autres coûts d'approvisionnement		
Externalisation	12	37
Licenciement et restructuration	3	31
Frais de personnel temporaire	–	1
Autres coûts d'approvisionnement	5	6
Total des autres coûts d'approvisionnement	20	75
Total des frais de personnel	427	519

Notes

1 La charge des avantages de retraite comprend 9 M€ (2024 : 11 M€) au titre des régimes à cotisations définies et 1 M€ (2024 : 2 M€) au titre des régimes à prestations définies.

2 Les autres charges de rémunération comprennent les indemnités et les incitatifs, les avantages en nature et les autres refacturations de coûts liées à la non-exécution.

Au 31 décembre 2025, le nombre de collaborateurs (équivalents temps plein) était de 1 254 (31 décembre 2024 : 1 814). La moyenne des ETP sur l'année s'élève à 1 248 (31 décembre 2024 : 1 816) dont 331 (31 décembre 2024 : 322) étaient basés au siège social et 917 (31 décembre 2024 : 1 494) dans les agences de la Banque.

L'effectif moyen pour l'année 2025 était de 1 253 personnes (2024 : 1 860) dont 332 (2024 : 325) étaient basés au siège social et 921 (2024 : 1 535) dans les agences de la Banque.

La réduction des ETP et des effectifs moyens s'explique principalement par la cession de l'activité CBE.

30. Paiements fondés sur les actions**Comptabilisation des paiements basés sur les actions**

L'intéressement des salariés comprend les primes sous forme d'actions et d'options d'achat d'actions ainsi que la proposition faite aux collaborateurs d'acquiescer des actions à des conditions avantageuses. Le coût des services au personnel reçus au titre des actions ou options sur actions attribuées est comptabilisé au compte de résultat au cours de la période où les salariés fournissent des services. Le coût global de la prime est calculé en fonction du nombre d'actions et d'options devant être acquises et de la juste valeur des actions ou options à la date d'attribution.

Le nombre d'actions et d'options devant être acquises tient compte de la probabilité que les conditions d'exécution et de service en vigueur figurant dans les modalités d'attribution soient respectées. Pour les autres systèmes de paiement fondés sur des actions tels que Sharesave et Sharepurchase, certaines conditions accessoires à l'acquisition des droits doivent être remplies. Le non-respect de la condition de non-acquisition est traité comme une annulation entraînant une accélération de la comptabilisation du coût des services aux collaborateurs.

La juste valeur des actions est égale au prix du marché en vigueur à la date d'attribution, dans certains cas ajusté pour tenir compte des restrictions à la transférabilité. La juste valeur des options octroyées est déterminée à partir du modèle de BlackScholes afin d'estimer le nombre d'actions susceptibles de faire l'objet d'une acquisition. Le modèle prend en compte le prix d'exercice de l'option, le cours actuel de l'action, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'option et d'autres facteurs pertinents. Les conditions de marché qui doivent être remplies pour que l'attribution soit acquise se reflètent également dans la juste valeur de l'attribution, de même que toutes les autres conditions de non-acquisition éventuelles telles que la poursuite des versements dans un plan d'épargne en actions.

Barclays conclut des paiements fondés sur des actions avec le personnel de la Banque.

Le coût pour la Banque de tous les paiements fondés sur des actions tels que refacturés par le Groupe Barclays s'élevait à 27 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (2024 : 20 M€).

Les principaux plans actuels sont les suivants :

Plan de valeur des actions (« PVA »)

Les primes PVA ont été attribuées aux participants sous la forme d'un droit conditionnel de recevoir des actions Barclays PLC ou des attributions provisoires d'actions Barclays PLC qui sont acquises ou considérées comme libérées sur une période de trois, quatre, cinq ou sept ans. Les participants ne paient pas pour recevoir une prime ou pour recevoir une attribution d'actions. Les primes PVA sont également attribuées aux employés admissibles à des fins de recrutement. Toutes les primes encourent une déchéance potentielle dans certains cas de départ.

Plan de valeur différée des actions (« PVDA »)

Les conditions du PVDA sont sensiblement les mêmes que celles du PVA, telles que décrites ci-dessus, à l'exception du fait que les Administrateurs exécutifs ne sont pas autorisés à participer au PVDA et que le PVA ne fonctionne que sur des actions de marché.

Autres plans

En plus du PVA et du PVDA, le Groupe Barclays exploite un certain nombre de plans réglés en actions Barclays PLC, notamment Sharesave (R.-U. et Irlande), Sharepurchase (R.-U. et étranger) et le Plan d'intéressement à long terme du Groupe Barclays. Une remise d'actions initiales à des « Preneurs de risque majeurs » peut être effectuée sous la forme d'une Prime d'intéressement en actions (période de détention) dans le cadre du PVA. Dans le cadre du programme PVA, une attribution d'actions gratuites a été versée à tous les collaborateurs éligibles en 2025, cette attribution étant soumise à une période de blocage de deux ans.

Plans d'options d'achat d'actions et d'intéressement en actions

La juste valeur moyenne pondérée par attribution, la moyenne pondérée du cours de l'action à la date de levée/d'attribution des actions au cours de l'exercice, la durée de vie résiduelle contractuelle moyenne pondérée et le nombre d'options et d'actions en circulation (y compris celles exerçables) à la date du bilan sont les suivantes :

	2025				2024			
	Juste valeur moyenne pondérée par attribution accordée au cours de l'exercice €	Cours moyen pondéré de l'action lors de l'exercice/de l'attribution au cours de l'année €	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée en années	Nombre d'options/d'attributions en circulation	Juste valeur moyenne pondérée par attribution accordée au cours de l'exercice €	Cours moyen pondéré de l'action lors de l'exercice/de l'attribution au cours de l'année €	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée en années	Nombre d'options/d'attributions en circulation
PVA et PVDA ¹²	2,86	3,07	1	16 389 188	1,56	1,72	1	18 423 481
Autre ¹³	1,97-3,59	3,03-4,32	0-3	667 828	1,72-2,02	1,73-2,23	0-2	669 590

Les PVDA et PVA sont des primes à coût nul pour lesquelles les conditions d'exécution sont quasiment remplies à la date d'attribution. Par conséquent, la juste valeur de ces attributions est basée sur la valeur de marché à cette date.

Sharesave a une durée de vie contractuelle de 3 et 5 ans, la volatilité attendue est de 29,04 % sur 3 ans et de 26,48 % sur 5 ans. Les taux d'intérêt sans risque utilisés pour les valorisations sont respectivement de 3,47 % et de 3,56 % pour 3 et 5 ans. Les taux de rendement du dividende utilisés pour les valorisations sont respectivement de 1,99 % et 2,14 % pour 3 et 5 ans. Les taux de mise en pension utilisés pour les valorisations sont respectivement de (0,60) % et (0,69) % pour 3 et 5 ans. Les paramètres du modèle, notamment le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue, les taux de dividende purs et les taux de pension sont issus des données de marché.

Mouvements des options et attributions

L'évolution du nombre d'options et d'attributions pour les principaux plans et le prix d'exercice moyen pondéré des options étaient les suivants :

	PVA et PVDA ^{1,2}		Autre ^{1,3}		Prix d'exercice moyen pondéré (€)	
	Numéro		Numéro		Prix d'exercice moyen pondéré (€)	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Encours en début d'exercice / date d'acquisition	18 423 481	18 797 369	669 590	1 103 115	0,87	0,88
Transferts au cours de l'année ⁴	588 987	679 583	26 525	52 154		
Attribuées au cours de l'exercice	5 602 158	7 352 409	2 879 186	3 578 744	3,29	–
Exercées/attribuées au cours de l'exercice	(7 687 656)	(7 644 800)	(2 879 815)	(3 973 088)	0,83	0,89
Moins : confisquées dans l'année	(537 782)	(761 080)	(21 365)	(80 721)	0,88	1,08
Moins : échus dans l'année	–	–	(6 293)	(10 614)	1,43	0,97
Encours en fin d'exercice	16 389 188	18 423 481	667 828	669 590	2,14	0,87
Dont exerçables :	–	–	143 558	76 019	0,83	0,94

Notes

1 Options/primes attribuées sur les actions Barclays PLC.

2 Le prix d'exercice moyen pondéré ne s'applique pas aux primes PVA et PVDA car il ne s'agit pas de plans de souscription d'actions.

3 Le nombre d'actions attribuées au sein de la catégorie Autres en fin d'exercice concerne principalement Sharesave (le nombre d'attributions pouvant être exercées en fin d'exercice était de 92 900 (2024 : 15 374)). Le prix d'exercice moyen pondéré concerne Sharesave.

4 Primes des collaborateurs transférés entre la Banque et le reste du Groupe Barclays.

Les primes et options accordées aux collaborateurs aux anciens collaborateurs de la Banque dans le cadre des plans d’actions du Groupe Barclays peuvent être satisfaites au moyen d’actions nouvelles, d’actions propres et d’achats d’actions du marché de Barclays PLC. Les attributions accordées aux employés et aux anciens employés de la Banque en vertu du PVDA ne peuvent être satisfaites que par des actions de marché de Barclays PLC.

Au cours des exercices 2025 et 2024, il n’y a pas eu de modification significative des accords de paiement fondés sur des actions.

Au 31 décembre 2025, le passif total découlant des paiements aux collaborateurs basés sur des actions réglés en espèces s’élevait à 0,05 M€ (2024 : 0,05 M€).

31. Prestations de retraite

Comptabilisation des indemnités de retraite

La Banque gère un certain nombre de plans de retraite et de régimes de prestations postérieurs à l’emploi.

Régimes à cotisations définies : la Banque inscrit les cotisations dues au titre de l’exercice comptable au compte de résultat. Toute cotisation impayée à la date de clôture est inscrite au passif.

Régimes à prestations définies : la Banque comptabilise ses obligations envers les membres de chaque régime à la fin de la période, minorées de la juste valeur des actifs du régime après application du test de plafond des actifs.

Les obligations de chaque régime sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées. Les actifs du régime sont comptabilisés à leur juste valeur à la fin de la période.

Les variations des passifs ou des actifs (réévaluations) des régimes de retraite qui ne résultent pas du coût régulier des retraites, des intérêts nets sur les passifs ou actifs nets à prestations définies, des coûts des services passés, des règlements ou des cotisations au régime, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les réévaluations comprennent les ajustements liés à l’expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s’est réellement produit), les effets des changements d’hypothèses actuarielles, le rendement des actifs du régime (à l’exclusion des montants inclus dans les intérêts sur les actifs) et toute modification de l’effet des restrictions liées au plafond d’actifs (hors montants inclus dans les intérêts sur les restrictions). Les risques encourus par la Banque au titre des prestations de retraite et postérieurs à la retraite sont typiques : rendements des investissements inférieurs aux attentes, inflation supérieure aux attentes et allongement de l’espérance de vie des retraités.

Le Barclays Bank Irish Retirement and Life Assurance Plan est le principal régime de retraite à prestations définies par capitalisation de la Banque. Ce régime a été fermé aux nouveaux entrants le 31 mai 2013.

La dernière valorisation du financement triennale a été réalisée au 31 décembre 2023. La juste valeur des actifs représentait 102 % de la valeur des prestations accumulées. La Banque a cessé de cotiser à compter d’avril 2024. La prochaine valorisation du financement triennale sera réalisée en 2027 (au 31 décembre 2026). L’actuaire a confirmé que le Régime satisfaisait à la Norme de financement minimale (NFM) de l’Autorité irlandaise des retraites au 31 décembre 2023.

Outre ce qui précède, la Banque a des engagements de retraite à prestations définies liés à des régimes non significatifs opérant en France, en Allemagne et au Portugal.

Les prestations fournies, l’approche de financement et la base juridique des régimes de la Banque reflètent l’environnement local.

Les tableaux suivants indiquent les montants comptabilisés au compte de résultat ainsi qu’une analyse des engagements de prestations et des actifs des régimes pour tous les régimes à prestations définies de la Banque. La position nette fait l’objet d’un rapprochement avec les actifs et passifs comptabilisés au bilan. Les tableaux incluent les prestations financées et non financées après la retraite. La charge du compte de résultat relative aux régimes à cotisations définies figure dans les notes de bas de page de la note 29 « Frais de personnel ».

Charge enregistrée au compte de résultat ¹		
	2025 M€	2024 M€
Coût des services rendus	–	–
Coût/(produit) financier net sur le passif net au titre des prestations définies	–	–
Autres mouvements ²	1	2
Total	1	2
Notes		
1 Les chiffres du tableau sont insignifiants et arrondis au million le plus proche.		
2 Les autres variations d’1 M€ en 2025 concernent le coût des services passés des régimes de retraite portugais.		

Les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global sont les suivants :

Etat des autres éléments du résultat global	2025 M€	2024 M€
Perte actuarielle - expérience	1	–
Perte actuarielle - démographie	–	2
Gain actuariel - financier	(7)	(3)
Plus-value actuarielle survenue au cours de la période	(6)	(1)
Rendement des actifs du régime plus élevé que le taux d'actualisation	(1)	(1)
Effets de la réévaluation comptabilisés en capitaux propres	(7)	(2)
Autres mouvements	–	(2)
Total gain des autres éléments du résultat global	(7)	(4)

Le tableau suivant présente la position au bilan :

Bilan	2025 M€	2024 M€
Valeur actuelle des passifs financés	(42)	(46)
Valeur actuelle des passifs non financés	(4)	(5)
Valeur actuelle du total des passifs	(46)	(51)
Juste valeur des actifs du régime	54	53
Excédent net	8	2
Actifs d'indemnités de départ à la retraite	12	7
Passif d'indemnités de départ à la retraite	(4)	(5)
Excédent net	8	2

Rapprochement actif/passif au titre des régimes à prestations définies	2025 M€	2024 M€
Actif/(passif) net au titre des prestations définies au début de la période	2	(7)
Coût des services rendus	–	–
Coût des intérêts sur les OPD	(2)	(2)
Produits d'intérêts sur actifs	2	2
Plus-value de réévaluation comptabilisé en capitaux propres	7	2
Cotisations patronales	1	1
Règlement	–	–
Autres mouvements	(2)	6
Actif net au titre des prestations définies à la fin de la période	8	2

Evolution des actifs du régime	2025 M€	2024 M€
Actifs du régime au début de la période	53	52
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	2	2
Rendement des actifs du régime plus élevé que le taux d'actualisation	1	1
Prestations versées - sur actifs de couverture	(3)	(3)
Cotisations patronales versées	1	1
Actifs du régime à la fin de la période	54	53

Variation des passifs du régime	2025 M€	2024 M€
Passifs du régime au début de la période	(51)	(59)
Coût des services rendus	–	–
Coût des intérêts sur les OPD	(2)	(2)
Perte actuarielle - expérience	(1)	–
Perte actuarielle - démographie	–	(2)
Gain actuariel - financier	7	3
Prestations versées - sur actifs de couverture	3	3
Prestations payées - directement par la Banque	–	–
Autres mouvements	(2)	6
Passifs du régime à la fin de la période	(46)	(51)

Ventilation de l'obligation au titre du régime de retraite irlandais	2025 Total M€	2024 Total M€
Membres différés	20	25
Retraités et personnes à charge	20	20
Obligation de prestation totale en fin d'exercice	40	45

La durée moyenne pondérée des paiements des prestations prise en compte dans l'obligation au titre des prestations définies (OPD) pour l'Irlande est de 18 ans (2024 : 19 ans).

Lorsque les actifs d'un régime dépassent ses obligations, un actif est comptabilisé dans la mesure où il ne dépasse pas la valeur actualisée des exonérations de cotisations futures ou s'il existe un droit inconditionnel au remboursement de cet actif à la fin de la durée du régime (le plafond de l'actif). Dans le cas du régime de retraite et d'assurance-vie irlandais de Barclays Bank, le plafond de l'actif n'est pas appliqué car, dans certaines circonstances spécifiques, telles que la liquidation, la Banque s'attend à pouvoir récupérer tout excédent. De même, aucun passif n'est comptabilisé au titre des exigences de financement minimales futures. En substance, le fiduciaire n'a pas le droit d'augmenter les prestations ni de liquider le régime sauf en cas de dissolution du Groupe ou de cessation des cotisations par le Groupe. L'application d'un plafond d'actifs aux autres régimes et la comptabilisation de passifs supplémentaires au titre des exigences de financement minimales futures sont examinées pour chaque régime individuel.

Analyse des actifs du régime

Une stratégie d'investissement à long terme a été définie pour le régime irlandais avec une allocation d'actifs composée d'actions, d'obligations, d'immobilier, de fonds d'investissement mixtes et d'autres actifs. Elle tient compte du fait que différentes classes d'actifs sont susceptibles de générer des performances différentes et que certaines classes d'actifs peuvent s'avérer plus volatiles que d'autres. La stratégie d'investissement à long terme vise à s'assurer, entre autres, que les investissements sont suffisamment diversifiés et que le niveau global de risque d'investissement est acceptable.

Les facteurs ESG sont pris en compte dans la détermination de la politique d'investissement du régime irlandais. En particulier, le fonds actions est conçu pour générer des performances boursières avec une exposition accrue aux entreprises plus durables et un meilleur alignement sur la transition vers une économie à faibles émissions.

La valeur des classes d'actifs et leur pourcentage dans le total des actifs sont indiqués ci-dessous :

Analyse des actifs du régime				
	2025		2024	
	Valeur ¹ M€	% de la juste valeur totale des actifs du régime %	Valeur ¹ M€	% de la juste valeur totale des actifs du régime %
Obligations	25	46,3	25	47,0
Fonds propres	15	27,8	17	32,0
Immeuble	2	3,7	2	4,0
Fonds d'investissement mixtes	—	—	9	17,0
Autres	12	22,2	—	—
Juste valeur des actifs du régime	54	100,0	53	100,0

Remarque

1 Tous les actifs du tableau ci-dessus sont des actifs cotés.

Estimations et jugements comptables essentiels

L'évaluation des obligations au titre des prestations définies dépend d'un certain nombre d'hypothèses, les plus critiques étant les taux d'actualisation, l'inflation des prix et l'espérance de vie. Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales hypothèses financières et démographiques adoptées pour le régime irlandais.

Irlande

Principales hypothèses financières	2025 % par an	2024 % par an
Taux d'actualisation	4,30	3,50
Taux d'inflation (« CPI »)	2,25	2,25

Les hypothèses relatives à la mortalité future sont établies sur la base de conseils tirés de statistiques et d'expériences publiées. Les hypothèses relatives à la mortalité sont fondées sur les tables de mortalité standard et l'espérance de vie, comme indiqué ci-dessous :

Espérance de vie supposée	2025	2024
Espérance de vie à 60 ans pour les retraités actuels (en années)		
- Hommes	27,3	27,2
- Femmes	29,6	29,5
Espérance de vie à 60 ans pour les futurs retraités âgés de 40 ans		
- Hommes	29,5	29,4
- Femmes	31,7	31,6

Analyse de sensibilité sur les hypothèses actuarielles

Afin d'illustrer la sensibilité des résultats à l'évolution des principales hypothèses financières, le tableau suivant met en évidence l'impact d'une évolution de chacune des principales hypothèses financières. L'analyse de sensibilité a été calculée en évaluant les passifs à l'aide des hypothèses modifiées présentées dans le tableau ci-dessous et en conservant les hypothèses du tableau ci-dessus pour le reste, sauf en ce qui concerne la sensibilité à l'inflation, pour laquelle les autres hypothèses qui dépendent de l'inflation supposée ont également été modifiées en conséquence. La valeur indiquée représente l'écart entre le montant du passif recalculé et celui indiqué dans le tableau de rapprochement bilanciel ci-dessus.

La sélection de ces variations pour illustrer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux hypothèses clés ne doit pas être interprétée comme exprimant un point de vue spécifique de la Banque sur la probabilité de telles variations.

Modification des principales hypothèses (Régime de retraite irlandais)		
	2025	2024
	(Diminution)/ Augmentation des obligations de prestations définies M€	(Diminution)/ Augmentation des obligations de prestations définies M€
Taux d'actualisation		
Hausse de 0,50 % p.a.	(3)	(4)
Inflation présumée		
Hausse de 0,50 % p.a.	3	4
Espérance de vie à 60 ans		
Hausse sur un an	1	1
Baisse sur un an	(1)	(1)

Cotisations patronales attendues

Les cotisations attendues de la Banque au Régime de retraite irlandais et d'assurance vie de Barclays Bank au titre des prestations définies en 2026 sont nulles. La prochaine évaluation de financement triennale devrait être réalisée au 31 décembre 2026, ce qui permettra d'évaluer la position de financement à long terme et éventuellement d'exiger des cotisations supplémentaires au-delà de 2026.

32. Entités structurées

Une entité structurée est une entité dans laquelle le droit de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour décider qui contrôle l'entité, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et que les activités concernées sont régies par des accords contractuels. Les entités structurées sont généralement créées pour atteindre un objectif étroit et bien défini, avec des restrictions quant à leurs activités courantes.

En fonction du pouvoir de la Banque sur les activités de l'entité ainsi que de l'exposition et de la capacité de cette dernière à influencer sur ses propres rendements, elle peut consolider l'entité. Dans d'autres cas, elle peut sponsoriser ou avoir une exposition à cette entité sans la consolider.

Entités structurées non consolidées

Le terme « entités structurées non consolidées » désigne les entités structurées non consolidées par la Banque, qui sont établies par un tiers. Une participation dans une entité structurée s'entend de toute forme d'implication contractuelle ou non contractuelle qui provoque une variabilité des rendements découlant de la performance de l'entité pour la Banque. Les participations en question comprennent la détention de titres de créance ou de capitaux propres, les produits dérivés qui transfèrent des risques financiers de l'entité à la Banque, les prêts, les engagements de prêt, les garanties financières et les conventions de gestion des investissements.

La Banque conclut des opérations avec des entités structurées non consolidées dans le cadre normal de ses activités afin de faciliter les transactions avec les clients, les services de gestion des risques et les opportunités d'investissement spécifiques. Cela se fait principalement au sein de la ligne métier BI. Les entités structurées peuvent prendre la forme de fonds, de trusts, de véhicules de titrisation et de sociétés d'investissement privées. Les principales opérations pour la Banque comprennent des prêts et produits dérivés avec des structures de fonds de couverture et des entités ad hoc ainsi que des billets émis par des véhicules de titrisation. La nature et l'étendue des participations de la Banque dans des entités structurées sont résumées ci-dessous :

Synthèse des intérêts dans les entités structurées non consolidées					
	Financement garanti	Intérêts négociés à court terme	Instruments dérivés négociés	Autres intérêts	Total
	M€	M€	M€	M€	M€
Au 31 décembre 2025					
Actif					
Actifs du portefeuille de négociation	–	337	–	–	337
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	424	–	–	–	424
Instruments financiers dérivés	–	–	304	–	304
Prêts et avances au coût amorti	–	–	–	1 756	1 756
Dettes représentées par un titre au coût amorti	–	–	–	1 957	1 957
Actifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé	–	–	–	–	–
Actif total	424	337	304	3 713	4 778
Passif					
Instruments financiers dérivés	–	–	463	–	463
Au 31 décembre 2024					
Actif					
Actifs du portefeuille de négociation	–	128	–	–	128
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	480	–	–	–	480
Instruments financiers dérivés	–	–	984	–	984
Prêts et avances au coût amorti	–	–	–	707	707
Dettes représentées par un titre au coût amorti	–	–	–	1 627	1 627
Actifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé	–	–	–	152	152
Actif total	480	128	984	2 486	4 078
Passif					
Instruments financiers dérivés	–	–	1 106	–	1 106

Les financements garantis, les intérêts négociés à court terme et les dérivés négociés sont généralement gérés dans le cadre des politiques de gestion du risque de marché décrites dans la rubrique Gestion du risque de marché, qui inclut une indication de l'évolution des mesures de risque par rapport à l'exercice écoulé. Ainsi, le total des actifs de ces entités n'est pas considéré comme significatif aux fins de la compréhension des risques associés et n'a donc pas été présenté. Les autres intérêts comprennent les prêts dans le cadre desquels les intérêts sont déterminés par la demande normale des clients. Au 31 décembre 2025, Barclays a conclu des opérations avec environ 1 182 (2024 : 1 032) entités structurées.

Financement garanti

Lorsque la contrepartie à l'accord est une entité structurée, la Banque conclut systématiquement des contrats de prise en pension, des emprunts d'actions et des accords similaires à des conditions commerciales normales. En raison de la nature de ces accords, qui impliquent notamment la constitution de sûretés et les appels de marge continus, la Banque est en mesure de gérer son exposition variable à la performance de la contrepartie de l'entité structurée. Les contreparties incluses dans les financements sécurisés comprennent les structures limitées de fonds de couverture, les sociétés d'investissement, les fonds et les entités ad hoc.

Intérêts négociés à court terme

Dans le cadre de ses activités de tenue de marché, la Banque achète et vend des participations dans des véhicules structurés, principalement des titres de créance émis par des véhicules de titrisation d'actifs. Ces participations sont généralement détenues individuellement ou dans le cadre d'un portefeuille plus important pendant une durée maximale de 90 jours. Dans de telles situations, la Banque n'entretient généralement aucune relation avec l'entité structurée en dehors de la détention des titres dans le cadre des activités de négociation et son risque de perte maximal est limité à la valeur comptable de l'actif.

Instruments dérivés négociés

La Banque conclut divers contrats dérivés avec des entités structurées qui réfèrent entre autres les variables de risque de marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les indices de crédit. Les principaux types de produits dérivés qui sont considérés comme des participations dans des entités structurées comprennent les swaps de défaut de crédit (CDS) fondés sur des indices et des entités, les swaps de

solde garantis, les swaps de rendement total, les swaps de matières premières et les swaps d'actions. Les contrats d'échange de taux d'intérêt, les dérivés de change qui ne sont pas complexes et qui exposent la Banque à un risque de crédit non significatif du fait de leur séniorité dans l'intervalle de paiement d'une titrisation et les produits dérivés jugés comme faisant courir un risque ou une variabilité à une entité structurée ne sont pas considérés comme une participation dans une entité et ont été exclus des déclarations.

Une description des types de dérivés et des pratiques de gestion des risques est détaillée dans la Note 13. Le risque de perte peut être atténué par les exigences d'appels de marge ainsi que par le droit aux flux de trésorerie de l'entité structurée de rang supérieur dans la cascade des paiements. Ces exigences d'appel de marge sont conformes aux pratiques du marché pour de nombreux contrats dérivés ainsi qu'aux politiques de crédit habituelles de la Banque.

Les opérations sur produits dérivés exigent de la contrepartie qu'elle fournisse des garanties en espèces ou d'autres sûretés en vertu d'accords de marge afin d'atténuer le risque de crédit de la contrepartie. La Banque est principalement exposée au risque de règlement de ces dérivés, qui est atténué par le biais d'appels de marge quotidiens. Le montant notionnel total des contrats s'élève à 7 955 M€ (2024 : 7 230 M€).

A l'exception des CDS pour lesquels l'exposition maximale à la perte est le montant notionnel du swap, il n'est pas possible d'estimer l'exposition maximale à la perte relative aux positions dérivées car la juste valeur des dérivés est sujette à des variations des taux d'intérêt, des taux de change et des indices de crédit du marché qui, par leur nature même, donnent lieu à une incertitude. En outre, les pertes de la Banque seraient soumises à des mesures d'atténuation en vertu de ses politiques en matière de risque de marché négocié et de risque de crédit, qui imposent à la contrepartie de fournir des garanties en espèces ou d'autres actifs dans la plupart des cas.

Autres participations dans des entités structurées non consolidées

Les participations de la Banque dans des entités structurées non détenues dans le cadre d'activités de négociation à court terme sont présentées ci-après, résumées en fonction de la nature des participations et limitées à des catégories significatives, sur la base de l'exposition maximale à la perte.

Nature des participations			
	Crédits M€	Divers M€	Total¹ M€
Au 31 décembre 2025			
Actif			
Prêts et avances au coût amorti	1 756	–	1 756
Dettes représentées par un titre au coût amorti	–	1 957	1 957
Actifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé	–	–	–
Total des expositions au bilan	1 756	1 957	3 713
Total des montants notionnels hors bilan	890	–	890
Exposition maximale aux pertes	2 646	1 957	4 603
Total des actifs de l'entité	11 567	5 759	17 326
Au 31 décembre 2024			
Actif			
Prêts et avances au coût amorti	707	–	707
Dettes représentées par un titre au coût amorti	–	1 627	1 627
Actifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé	152	–	152
Total des expositions au bilan	859	1 627	2 486
Total des montants notionnels hors bilan	1 171	–	1 171
Exposition maximale aux pertes	2 030	1 627	3 657
Total des actifs de l'entité	10 963	5 579	16 542
<i>Remarque</i>			
1 Aucune des entités structurées n'est détenue par Barclays Bank Ireland PLC et les entités n'ont pas été consolidées, conformément à la norme IFRS 10 Etats financiers consolidés.			

Exposition maximale aux pertes

Sauf indication contraire ci-dessous, l'exposition maximale aux pertes de la Banque est le total de ses positions au bilan et de ses positions hors bilan, à savoir ses engagements de prêt et garanties financières. L'exposition aux pertes est atténuée par les sûretés, les garanties financières, la disponibilité des compensations et la protection du crédit détenues.

Crédits

Le portefeuille comprend les prêts accordés par la Banque à des entités structurées non consolidées dans le cadre normal de ses activités de prêt pour générer des revenus sous forme d'intérêts et de commissions de prêt, et comprend les prêts à des entités structurées qui sont généralement garantis par des biens, des équipements ou d'autres actifs. Tous les prêts font l'objet d'un processus de validation du crédit de la Banque. Les accords de garantie sont propres aux circonstances de chaque prêt, et des garanties et sûretés supplémentaires sont demandées au sponsor de l'entité structurée pour certains accords. Au cours de la période, la Banque a subi une dépréciation non significative de ces crédits.

Autres

Il s'agit des participations dans des titres de créance émis par des organismes de titrisation. Actifs transférés vers des entités structurées non consolidées sponsorisées

BBI est considérée comme sponsor d'une autre entité si elle a joué un rôle clé dans l'établissement de cette entité, si elle a transféré des actifs à l'entité, si le nom Barclays apparaît dans le nom de l'entité ou si elle fournit des garanties d'exécution pour l'entité. Au 31 décembre 2025, aucun actif n'a été transféré vers des entités structurées non consolidées sponsorisées.

33. Analyse de l'évolution des financements au cours de l'exercice

Le tableau ci-dessous propose un rapprochement entre les mouvements des passifs et les flux de trésorerie résultant des activités de financement.

	Passif			Fonds propres				Total
	Dettes subordonnées	Dettes locatives ¹	Capital social appelé	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Autres réserves	Résultats non distribués	
	M€	M€	M€	M€	M€	M€	M€	M€
Solde au 1^{er} janvier 2025	4 830	80	899	3 173	1 070	(277)	2 529	12 304
Produit de l'émission de dettes subordonnées	1 375	–	–	–	–	–	–	1 375
Loyers payés	–	(17)	–	–	–	–	–	(17)
Autres coupons versés sur instruments de capitaux propres	–	–	–	–	(69)	–	–	(69)
Remboursement de dettes subordonnées	(1 276)	–	–	–	–	–	–	(1 276)
Emission d'actions ordinaires	–	–	–	–	–	–	–	–
Emission et rachat d'AT1 ²	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des variations des flux de trésorerie de financement	99	(17)	–	–	(69)	–	–	13
Autres variations								
Charges d'intérêts	189	4	–	–	–	–	–	193
Intérêts versés	(190)	–	–	–	–	–	–	(190)
Modifications et autres variations	–	103	–	–	–	–	–	103
Autres variations liées au total du passif	(1)	107	–	–	–	–	–	106
Autres variations liées au total des capitaux propres	–	–	–	–	69	(17)	141	193
Solde au 31 décembre 2025	4 928	170	899	3 173	1 070	(294)	2 670	12 616
Solde au 1^{er} janvier 2024	4 833	87	899	3 123	805	(138)	2 275	11 884
Produit de l'émission de dettes subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	–
Loyers payés	–	(17)	–	–	–	–	–	(17)
Autres coupons versés sur instruments de capitaux propres	–	–	–	–	(79)	–	–	(79)
Remboursement de dettes subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	–
Emission d'actions ordinaires	–	–	–	50	–	–	–	50
Emission d'AT1	–	–	–	–	265	–	–	265
Total des variations des flux de trésorerie de financement	–	(17)	–	50	186	–	–	219
Autres variations								
Charges d'intérêts	272	4	–	–	–	–	–	276
Intérêts versés	(275)	–	–	–	–	–	–	(275)
Modifications et autres variations	–	6	–	–	–	–	–	6
Autres variations liées au total du passif	(3)	10	–	–	–	–	–	7
Autres variations liées au total des capitaux propres	–	–	–	–	79	139	254	194
Solde au 31 décembre 2024	4 830	80	899	3 173	1 070	(277)	2 529	12 304

Notes

1 Voir la note annexe 19 (Baux) pour de plus amples renseignements.

2 En 2025, il y a eu une émission de 265 M€ (2024 : deux émissions de 565 M€) et quatre remboursements pour 265 M€ (2024 : un remboursement pour 300 M€) d'instruments AT1.

34. Actifs remis en garantie, actifs reçus en garantie et actifs transférés

Les actifs sont nantis ou transférés en garantie dans le cadre d'opérations de pension, de titrisations, de prêts de titres ou de dépôts de garantie relatives à des produits dérivés. Les actifs transférés sont des actifs non monétaires transférés à un tiers qui ne sont pas éligibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque, par exemple parce que la Banque conserve la quasi-totalité de l'exposition à ces actifs en vertu d'un contrat de rachat à une date ultérieure pour un prix fixe.

Lorsque des actifs non monétaires sont nantis ou transférés en garantie des espèces reçues, l'actif continue d'être comptabilisé en totalité et un passif connexe est également comptabilisé au bilan. Lorsque des actifs autres que des espèces sont nantis ou transférés en garantie dans le cadre d'un échange d'actifs autres que des liquidités, l'actif transféré continue d'être comptabilisé en totalité et il n'y a pas de passif associé dans la

mesure où la garantie autre qu'en espèces reçue n'est pas comptabilisée au bilan. La Banque n'est pas en mesure d'utiliser, de vendre ou de nantir les actifs transférés pendant la durée de l'opération et reste exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de crédit sur ces actifs nantis. Sauf indication contraire, le recours de la contrepartie ne se limite pas aux actifs transférés.

Les opérations garanties, telles que les prêts et emprunts de titres, les opérations de mise en pension et les opérations sur produits dérivés, sont effectuées conformément aux conditions standard habituelles sur le marché.

Le tableau suivant récapitule la nature et la valeur comptable des actifs donnés en garantie :

	2025 M€	2024 M€
Garantie en espèces	11 116	8 836
Actifs du portefeuille de négociation	11 139	13 660
Prêts et avances au coût amorti	2 280	894
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	299	–
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	740	352
Actifs donnés en garantie	25 574	23 742

Le tableau suivant récapitule les actifs financiers transférés et les passifs associés. Les actifs transférés représentent la valeur comptable brute des actifs nantis et les passifs associés représentent le passif associé inscrit au bilan.

	Actif transféré 2025 M€	Passif associé 2025 M€	Actif transféré 2024 M€	Passif associé 2024 M€
Instruments financiers dérivés	12 492	(12 492)	9 870	(9 870)
Contrats de rachat	10 132	(3 831)	10 490	(3 359)
Autres	2 950	(79)	3 382	(108)
	25 574	(16 402)	23 742	(13 337)

Pour les opérations de prise en pension, la différence entre les actifs transférés et les passifs associés est principalement due à la compensation IFRS. Il n'existe aucun accord dans le cadre duquel le recours d'une contrepartie est limité aux seuls actifs transférés.

Sûretés détenues en garantie d'actifs

Dans le cadre de certaines opérations, y compris les prises en pension et les opérations d'emprunt de titres, la Banque est autorisée à revendre ou à redonner en garantie les sûretés détenues. Les opérations garanties, telles que les prêts et emprunts de titres, les opérations de mise en pension et les opérations sur produits dérivés, sont effectuées conformément aux conditions standard habituelles sur le marché.

La juste valeur à la date de clôture des sûretés acceptées et redonnées en garantie à d'autres parties était la suivante :

	2025 M€	2024 M€
Juste valeur des titres acceptés en garantie	153 022	131 212
Dont juste valeur des titres redonnés en garantie/transférés à d'autres parties	132 387	102 159

Cette section présente des informations sur les investissements de la Banque dans des filiales et des entreprises associées. De plus amples informations sont également fournis sur les opérations de titrisation conclues par la Banque et les accords détenus hors bilan.

35. Principales filiales

Comptabilisation des participations dans les filiales

En 2025, la Banque a cédé sa participation de 100 % dans le capital social émis de Barclays Administration Germany Limited dans le cadre de la cession de CBE.

Les filiales de la Banque sont présentées ci-dessous.

Nom de la société	Principal établissement ou lieu de constitution	Siège social	Nature de l'activité	Pourcentage des droits de vote détenus %	Participations ne donnant pas le contrôle - part des participations %	Participations ne donnant pas le contrôle - pourcentage de participation assorties de droit de vote %
Barclays Europe Nominees DAC	Irlande	One Molesworth Street, Dublin 2, D02 RF29. Irlande	Société prête-nom	100	—	—
Barclays Europe Firm Nominees DAC	Irlande	One Molesworth Street, Dublin 2, D02 RF29. Irlande	Société prête-nom	100	—	—
Barclays Europe Client Nominee DAC	Irlande	One Molesworth Street, Dublin 2, D02 RF29. Irlande	Société prête-nom	100	—	—

Dans chaque cas, la Banque détient 100 % des actions ordinaires des filiales.

Restrictions importantes

La Banque n’est soumise à aucune restriction significative quant à sa capacité d’accéder aux actifs et de régler les passifs de ses filiales.

36. Investissement dans des associés

Comptabilisation des entreprises associées

La Banque détient un investissement dans Cantal Investments Sarl (Cantal), une filiale indirecte en propriété exclusive de BB PLC, libellée en USD. En février 2025, la Banque a renforcé sa participation dans Cantal en injectant 200 M\$ supplémentaires en numéraire en échange d’actions de Cantal, portant ainsi le montant total de sa participation à 450 M\$. En raison de sa participation de 17,2 % (décembre 2024 : 9,15 %) et de sa représentation au Conseil d’administration, la Banque exerce une influence notable sur Cantal et comptabilise la relation comme une participation dans une société associée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2025, le solde des participations dans les entreprises associées s’élevait à 329 M€ (contre 178 M€ en décembre 2024).

	2025	2024
	Sociétés associées M€	Sociétés associées M€
Mise en équivalence	329	178

Les informations financières résumées de Cantal pour l’exercice clos le 31 décembre 2025 sont présentées ci-dessous. Ces informations financières sont basées sur des informations de gestion non auditées.

	2025	2024
	Sociétés associées M€	Sociétés associées M€
Actif total	82 982)	91 349
Passif total	81 073	(89 410)
Actif net	1 909	1 939
Total des revenus	389	660
Résultat après impôt	304	527

Les montants indiqués ci-dessous correspondent à la part de bénéfice net d'impôt de la Banque dans l'investissement dans la société associée pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

	2025	2024
	Sociétés associées	Sociétés associées
	M€	M€
Résultat des activités poursuivies	50	38
Autres éléments du résultat global	–	–
Total du résultat global des activités poursuivies	50	38

Au cours de l'exercice, la Banque a comptabilisé une quote-part du résultat de la société associée d'un montant de 50 M€ (2024 : 38 M€), reçu des dividendes de 48 M€ (2024 : 101 M€) et comptabilisé une réserve de conversion de 43 M€ (2024 : gain de 13 M€) à la date de clôture.

37. Titrisations

Comptabilisation des titrisations

La Banque utilise la titrisation comme source de financement et de transfert de risque. Ces opérations entraînent généralement le transfert des flux de trésorerie contractuels des portefeuilles d'actifs financiers aux détenteurs de titres de créance émis.

Les titrisations peuvent, moyennant un accord individuel, entraîner la poursuite de la comptabilisation des actifs titrisés et la comptabilisation des titres de créance émis au cours de l'opération ; conduire à une comptabilisation continue partielle des actifs dans la mesure de l'implication continue de la Banque dans ces actifs ou entraîner la décomptabilisation des actifs et la comptabilisation distincte, à l'act if ou au passif, de tous droits et obligations créés ou conservés dans le cadre du transfert. La décomptabilisation totale n'intervient que lorsque la Banque transfère son droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie des actifs financiers ou conserve ses droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, tout en assumant une obligation contractuelle de verser les flux de trésorerie à une autre partie sans retard ou réinvestissement important, et transfère également la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, y compris le risque de crédit, le risque de remboursement anticipé et le risque de taux d'intérêt.

La Banque effectue des transferts d'actifs financiers dans le cadre de ses activités bancaires normales soit lorsque les droits légaux sur les flux de trésorerie provenant de l'act if sont transférés à la contrepartie, soit au bénéfice de la Banque lorsque celle-ci conserve les droits sur les flux de trésorerie, mais assume la responsabilité de les transférer à la contrepartie. En fonction de la nature de l'opération, cela peut entraîner la décomptabilisation de l'intégralité des actifs, la décomptabilisation partielle ou l'absence de décomptabilisation des actifs faisant l'objet du transfert.

Une synthèse des principales opérations, de l'act if et du passif et des risques financiers découlant de ces opérations est présentée ci-dessous :

Transferts d'actifs financiers qui n'entraînent pas de décomptabilisation

La Banque, pour faciliter la vente de CBE, a été partie à une opération de titrisation portant sur ses soldes de prêts personnels. Dans le cadre de cette opération, les actifs, les intérêts sur les actifs, ou les intérêts bénéficiaires sur les flux de trésorerie découlant des actifs, ont été transférés à une entité ad hoc qui émet des titres de créance portant intérêt à la Banque et à des investisseurs tiers.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs titrisés n'ayant pas été entièrement décomptabilisés à la date du bilan.

	2025				2024			
	Actif		Passif		Actifs		Passif	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	M€	M€	M€	M€	M€	M€	M€	M€
Actifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé								
Prêts personnels	–	–	–	–	1 019	998	–	–

Les soldes ci-dessus représentent les opérations de titrisation pour lesquelles les risques et avantages ne sont ni transférés, ni conservés de manière substantielle. Si la Banque transfère un actif financier mais ne transfère ou ne conserve pas la quasi-totalité des risques et avantages de l'act if tout en conservant le contrôle sur celui-ci, les actifs transférés continuent d'être comptabilisés dans la mesure de l'implication continue de la Banque. Le total des actifs financiers de 0 M€ (2024 : 1 195 M€) a été initialement transféré de cette manière et la valeur comptable des actifs représentant une implication continue est incluse dans le tableau ci-dessus.

Le 31 janvier 2025, la Banque a terminé la cession de CBE, son activité allemande de crédit à la consommation, à BAWAG, ce qui a entraîné la décomptabilisation des soldes de prêts aux particuliers précédemment transférés dans la structure de titrisation.

38. Transactions entre apparentés et rémunération des Administrateurs Transactions entre apparentés

Les parties sont considérées comme liées si une partie a la capacité de contrôler l’autre partie ou d’exercer une influence notable sur l’autre partie dans le cadre de la prise de décisions financières ou opérationnelles, ou si une autre partie contrôle les deux parties en question.

Société mère

La société mère est BB PLC, qui détient 100 % (31 décembre 2024 : 100 %) des actions ordinaires émises de la Banque et 100 % (31 décembre 2024 : 100 %) des titres AT1 émis par la Banque. La société mère ultime de la Banque est B PLC.

Autres filiales

Les opérations entre la Banque et d’autres filiales de la société mère répondent également à la définition des transactions entre parties liées.

Les montants inclus dans les états financiers de la Banque, au total et par catégorie d’entité liée, sont les suivants :

	2025		2024	
	Société mère	Autres filiales	Société mère	Autres filiales
	M€	M€	M€	M€
Total des revenus	174	163	(61)	129
Charges d’exploitation	(7)	(442)	(23)	(468)

	2025		2024	
	Société mère	Autres filiales	Société mère	Autres filiales
	M€	M€	M€	M€
Actif total	12 722	4 440	17 459	4 242
Passif total	18 870	2 807	18 611	3 135

Le total des produits de la société mère et des filiales mentionnées ci-dessus, qui s’élève à 337 M€ (2024 : 68 M€), comprend des produits nets de commissions de 618 M€ (2024 : 581 M€), compensés par des charges d’intérêts nettes de 53 M€ (2024 : 141 M€) et des charges nettes liées aux opérations de négoce de 228 M€ (2024 : 372 M€). Des informations complémentaires sur les commissions nettes sont disponibles à la note annexe 4.

Les charges d’exploitation à verser aux autres filiales supérieures à 442 M€ (2024 : 468 M€) reflètent principalement le coût des services fournis par Barclays Execution Services Limited, la société de services à l’échelle du Groupe Barclays. Sur 442 M€, 437 M€ étaient liés aux activités poursuivies et 5 M€ aux activités abandonnées. De plus amples informations sur les activités abandonnées figurent à la note 40.

Au cours de l’exercice, la Banque a reçu des dividendes de 48 M€ (2024 : 101 M€) provenant de son investissement dans Cantal Investments Sarl. De plus amples informations sur cet investissement figurent à la Note 36 Investissements dans des entreprises associées.

Au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2025, la Banque n’a pas émis d’actions ordinaires nouvelles. Au cours de l’exercice 2024, la Banque a émis 100 actions ordinaires d’1 euro chacune moyennant une prime de 50 M€ afin de lever du capital supplémentaire.

La Banque a versé à sa société mère des coupons de 69 M€ (2024 : 79 M€) au cours de l’exercice sur des titres AT1.

Au 31 décembre 2025, la Banque dispose de garanties financières garanties par sa société mère pour un montant total de 8 140 millions d’euros (2024 : 10 111 M€).

Le total de l'actif et du passif avec la société mère et les filiales apparentées comprend :

Au 31 décembre	2025 M€	2024 M€
Garanties en espèces et soldes de règlement	1 982	1 876
Prêts et avances au coût amorti	926	767
Prises en pension et autres prêts garantis similaires	3 011	6 788
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 852	11 341
Instruments financiers dérivés	862	556
Autres actifs	529	372
Total des actifs avec les sociétés mères et les filiales	17 162	21 700
Dépôts au coût amorti	1 033	716
Garanties en espèces et soldes de règlement	1 352	2 334
Opérations de pension et autres emprunts garantis similaires	2 127	886
Titres de créance en circulation	700	1 500
Dettes subordonnées	4 928	4 830
Passifs financiers à la juste valeur sur option	10 751	10 985
Instruments financiers dérivés	670	383
Autres passifs	116	112
Total des passifs avec les sociétés mères et les filiales	21 677	21 746

Les produits dérivés avec la société mère et ses filiales sont garantis par des liquidités et d'autres instruments financiers. Les prises en pension, les mises en pension et les actifs/passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont garantis sur des instruments financiers sous-jacents.

Principaux dirigeants

Le personnel de direction clé s'entend des personnes ayant le pouvoir et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque (directement ou indirectement) et comprend le Conseil d'administration et le Comité exécutif de la Banque.

Au 31 décembre	2025 M€	2024 M€
Prêts	–	0,3
Montant non tiré ou cartes de crédit et/ou facilités de découvert	0,6	0,6
Dépôts	1,0	0,4

Tous les prêts accordés aux principaux dirigeants (et aux personnes qui leur sont liées) ont été consentis dans le cours normal des affaires conformément à la Politique de la Banque relative aux prêts aux parties liées ; ils ont été accordés dans des conditions quasiment identiques, notamment du point de vue des taux d'intérêt et de sûretés, que celles qui étaient en vigueur au même moment pour des opérations comparables avec d'autres personnes ; et ils ne présentent pas de risque plus élevé qu'un risque normal de recouvrement ni d'autres caractéristiques défavorables.

Rémunération des Principaux dirigeants

La rémunération totale attribuée au personnel de direction clé ci-dessous représente les primes attribuées, qui ont été approuvées par le CA de la Banque dans le cadre des dernières décisions de rémunération. Les coûts comptabilisés au compte de résultat reflètent la charge comptable de l'exercice incluse dans les charges d'exploitation. La différence entre les valeurs attribuées et la charge du compte de résultat comptabilisée concerne principalement la comptabilisation des coûts reportés au titre des attributions de l'exercice précédent. Les chiffres concernent la période durant laquelle les individus répondent à la définition des « Principaux dirigeants ».

	2025 M€	2024 M€
Avantages à court terme	14,7	15,3
Avantages postérieurs à l'emploi	0,3	0,4
Palements basés sur les actions	4,3	4,0
Indemnités de fin de contrat de travail	–	0,1
Autres avantages à long terme	2,6	2,4
Rémunération totale des personnels de direction clés	21,9	22,2

Rémunération des administrateurs

	2025 M€	2024 M€
Emoluments au titre des services admissibles	4,0	3,6
Avantages dans le cadre de dispositifs d'intéressement à long terme	1,7	1,3

Rémunération totale des administrateurs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les administrateurs ont accumulé des prestations dans le cadre d'un régime à prestations définies ou à cotisations définies de 0,1 M€ (2024 : 0,1 M€) ;

39. Rémunération du commissaire aux comptes

La rémunération du commissaire aux comptes est incluse dans les frais administratifs et généraux et comprend :

	2025 M€	2024 M€
Audit des états financiers de la Banque	2,9	3,5
Autres services :		
Autres services d'assurance	1,7	1,2
Conseil fiscal	—	—
Services autres que l'audit	—	—
Rémunération totale des commissaires aux comptes¹	4,6	4,7

Remarque

1 sur les commissions d'audit de 2025, 0,4 M€ de commissions d'audit légales (2024 : 1,2 M€) et 0,3 M€ (2024 : 0,2 M€) de frais de services autres que d'audit concernant des commissions versées à d'autres cabinets du réseau KPMG.

40. Actifs inclus dans des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, passifs associés et activités abandonnées**Comptabilisation des actifs non courants destinés à être cédés, des passifs associés et des activités abandonnées**

Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable doit être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que d'une utilisation continue. Pour être classé comme détenu en vue de la vente, l'actif doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel uniquement aux conditions habituelles et usuelles, et la vente doit être hautement probable. Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée du coût de la vente. Les actifs et passifs classés comme destinés à être cédés sont présentés séparément au bilan.

Une composante d'une entité qui se distingue clairement du reste d'une entité tant sur le plan opérationnel qu'aux fins de l'information financière est présentée comme une activité abandonnée lorsqu'elle

- a été cédée ou classée comme détenue en vue de la vente ; et
- représente une ligne métier ou une zone géographique principale distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne métier ou d'une zone géographique principale distincte, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les activités abandonnées sont exclues du résultat des activités poursuivies et sont présentées, dans le compte de résultat, en un seul montant en tant que résultat après impôt des activités abandonnées.

Estimations et jugements comptables essentiels

La direction doit réaliser des estimations significatives pour déterminer si les critères de classement de l'IFRS 5 pour les actifs détenus en vue de la vente sont remplis, en particulier si la vente est hautement probable et devrait pouvoir être comptabilisée dans les ventes réalisées dans les 12 mois suivant le classement. Pour apprécier si les critères sont remplis, la direction doit tenir compte de son degré d'engagement vis-à-vis du plan de vente, de la probabilité d'obtenir les approbations réglementaires ou autres approbations externes souvent requises pour la vente d'opérations bancaires et du niveau d'engagement de l'acheteur à réaliser l'opération de vente dans les délais convenus.

De même, la direction doit faire preuve d'un jugement significatif dans l'application des exigences d'évaluation de la norme IFRS 5 car ces estimations se fondent sur l'anticipation d'événements futurs liés au processus de vente.

La direction applique un niveau élevé d'estimation pour évaluer si le modèle économique de gestion des actifs entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 a changé. En particulier, il cherche à déterminer si des changements ont eu lieu dans la manière dont les actifs sont gérés, si un changement peut être démontré à des parties externes et si la Banque a commencé ou cessé d'exercer une activité qui est importante pour ses opérations.

Le 31 janvier 2025, la Banque a conclu avec succès la vente de CBE, son activité allemande de crédit à la consommation, à BAWAG.

Impact sur le bilan

Le tableau suivant détaille le bilan détenu en vue de la vente, composé des actifs de CBE détenus en vue de la vente et des passifs associés.

Au 31 décembre	2025 M€	2024 M€
Actifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé		
Prêts et avances à la clientèle	–	4 242
Immobilisations Incorporelles	–	17
Immobilisations corporelles	–	29
Autres actifs	–	183
Total des actifs classés comme destinés à être cédés	–	4 471
Passifs inclus dans un groupe de cession classé comme destiné à être cédé		
Dépôts de la clientèle	–	4 395
Autres passifs	–	92
Provisions	–	3
Total des passifs classés comme destinés à être cédés	–	4 490
Actifs nets classés comme destinés à être cédés	–	(19)

Impact sur le compte de résultat

En 2025, les groupes destinés à être cédés de CBE ont continué de remplir les conditions requises pour être présentés comme des activités abandonnées dans le compte de résultat jusqu'à leur cession en janvier 2025. En 2024, tant le groupe destiné à être cédé de CBE que celui des prêts hypothécaires italiens remplissaient les conditions requises pour être présentés comme des activités abandonnées dans le compte de résultat. Par conséquent, les résultats des activités abandonnées pour 2025 ne comprennent qu'un mois d'activité opérationnelle et les ajustements liés à la dépréciation, contrairement aux résultats de 2024 qui incluent à la fois les activités opérationnelles de CBE et celles liées aux prêts hypothécaires italiens, la perte sur la cession des activités de prêts hypothécaires italiens et une dépréciation sur les groupes destinés à être cédés de CBE.

Pour parvenir à cette conclusion, il convient de noter que l'application de la définition des « activités abandonnées » donnée par la norme IFRS 5 nécessite l'exercice d'un jugement significatif de la part de la direction car elle exige la prise en compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer les critères pertinents. En particulier pour le groupe de prêts hypothécaires italiens cédés, l'évaluation visant à déterminer s'il s'agit d'un secteur d'activité important nécessite l'exercice d'un jugement significatif compte tenu du portefeuille restant de prêts hypothécaires de détail italiens liés au franc suisse, qui est détenu à sa juste valeur.

Les résultats des activités abandonnées, qui ont été présentés en tant que bénéfice/(perte) après impôts au titre des activités abandonnées dans le compte de résultat de la Banque, sont analysés dans le compte de résultat ci-dessous et séparément dans la note 2 « Information sectorielle ».

Compte de résultat - activités abandonnées		
	2025 M€	2024 M€
Pour l'exercice clos le 31 décembre		
Produits d'intérêts	37	520
Charges d'intérêts	(8)	(131)
Revenus nets d'intérêts	29	389
Produits de commissions	5	68
Charges de commissions	(2)	(29)
Commissions nettes	3	39
Total des revenus	32	428
Frais de personnel	(6)	(94)
Coûts d'infrastructure	(2)	(23)
Frais d'administration et frais généraux ¹	(11)	(144)
Charges d'exploitation	(19)	(261)
Bénéfice avant dépréciation	13	167
Charge pour dépréciation de crédit	(6)	(100)
Bénéfice provenant d'activités d'exploitation	7	67
Crédit/(charge) d'impôt	1	(34)
Résultat d'exploitation, net d'impôt	8	33
Perte sur cession d'activité abandonnée	—	(254)
Reprise/(charge) de dépréciation sur les groupes destinés à être cédés	4	(8)
Crédit d'impôt sur la charge de dépréciation des groupes cédés	—	3
Bénéfice/(perte) après impôt des activités abandonnées²	12	(226)
<i>1 Les frais d'administration et frais généraux de 11 M€ (2024 : 144 M€) comprennent les charges à payer aux filiales de 5 M€ (2024 : 83 M€) qui reflètent principalement le coût des services fournis par Barclays Execution Services Limited, la société de services à l'échelle du Groupe Barclays.</i>		

Les flux de trésorerie affectés aux activités abandonnées sont les suivants :

	2025 M€	2024 M€
Pour l'exercice clos le 31 décembre		
Flux nets de trésorerie provenant d'activités d'exploitation ¹	(65)	776
Flux nets de trésorerie provenant d'activités d'investissement ²	155	3 358
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	—	—
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	90	4 134

Notes

1 Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 correspondent aux activités commerciales de la branche CBE en janvier 2025, avant la finalisation de la cession.

2 Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 correspondent au produit de la cession de la branche CBE après la finalisation de la cession.

41. Événements postérieurs à la clôture

La Banque n'a subi aucun événement important depuis la fin de l'exercice.

42. Approbation des comptes

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes au 5 mars 2026.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse de la succursale : 34/36 avenue de Friedland, 75008 Paris